

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française.
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

87 ^e liste des souscripteurs.....	113
L'action chinoise au Tibet et la situation politique dans l'Asie Centrale.....	114
La question de l'emprunt chinois.....	117
Le tarif douanier et les colonies.....	118
Une opinion annamite sur la domination française.....	121
L'Indo-Chine et la discussion du budget des colonies.....	128
La presse chinoise.....	129
Le pèlerinage du khédive.....	137
Les causes de l'insurrection du Yémen.....	140
La défense de la frontière du Tonkin.....	143
Les mémoires de Kouropatkine.....	144
Indo-Chine. — Finances indo-chinoises. — M. Picqué au Cambodge. — Les permis d'armes en Cochinchine. — La réorganisation des chambres d'agriculture de l'Indo-Chine. — A la Société d'enseignement mutuel du Tonkin.....	150
Levant. — Les Arabes et les Turcs. — Le Parlement et le Yémen. — A la frontière turco-persane. — L'assassinat de Boutros pacha Ghali. — Les Anglais en Mésopotamie. — Le sionisme et le repeuplement de la Palestine. — L'émigration ottomane aux Etats-Unis. — Les consulats allemands en Asie Mineure.....	153
Extrême-Orient. — La question du chemin de fer de Tchintcheou à Aïgoun et la politique extrême-orientale. — La mutinerie militaire de Canton. — Les mandarins et la presse. — L'Université de Hong kong. — La Chine et les inondations.....	158
Japon : La valeur des chemins de fer. — Les finances. — Le budget. — Le projet de tarif douanier. — Le monopole du sel. — Le régime japonais en Corée.....	161
Asie Russe : La mission Vorotnikove dans la steppe kirghize. — Batoum et la culture du thé.....	163
Perse : La question de l'emprunt. La situation intérieure.....	163
Nominations officielles.....	164
Bibliographie.....	165

87^e LISTE DE SOUSCRIPTEURS⁽¹⁾

MM.

Victor Collin, ministre plénipot.	30	»
* Lieut. G. de Cabarrus, de l'infant. coloniale	15	»
Capitaine du Beau, à Paris.	15	»
* Grenard, de la B.-I.-C., à Saïgon.	20	»
F. Pila, consul de France.	25	»
Capit. H. Pelletier, de l'artil. colon.	15	»
Command. Brousse, de l'inf. colon.	12	»
M. Topenot, consul de France.	12	»
Schmitt, des ch. de fer de l'I.-C., à Hanoï.	25	»
Seauve, capit. d'artillerie.	12	»
Baron G. de Gunzbourg, à Paris.	25	»
H. Bogaert, industriel, à Tourane.	50	»
A. Kauffmann, assistant des douanes chinoises	15	»
M. de Sambucy, à St-Etienne-du-Grès.	12	»
Command. Moulinier, à Bédarieux.	12	»
Lieut.-colon. Mahéas, à Roanne.	12	»
Capit. de Tinseau, à Lunéville	15	»
Colonel Gariel, du 55 ^e	12	»
Henri Brenier, à Hanoï.	25	»
Louis Aubert, à Paris	25	»
* Mouraux, sous-intend. M ^{re} du C.A.	15	»

A reporter. 399 »

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i> . . .	399 »
Société d'Etudes indo-chinoises. . .	25 »
Amiral Gervais, à Paris.	25 »
Gaston Bordat, à Paris.	12 »
* G. Outrey, ministre plénipot. . .	25 »
Cercle des officiers de Cao-Bang. . .	24 »
Command. Bonifacy, de l'infant. coloniale	24 »
* Ph. d'Harcourt, à Paris.	15 »
Norès, inspecteur des colonies. . .	27 »
Command. J. Molard, de l'infant. coloniale	12 »
Le Camus, capit. d'artillerie. . . .	12 »
* De Maleissye-Melun, capit. de caval. Breveté	15 »
Pierre Picot, à Paris.	15 »
Bertin, de l'Institut	25 »
Général de Grandprey, à Alger. . .	20 »
Biblioth. des offic. du 9 ^e colonial (complément).	9 »
Bosc, résident au Tonkin.	12 »
Baron Jean de Neufville.	20 »
V. de Lacroix, secrét. d'ambassade. Baron, ingén. des P. C., à Rennes.	15 »
* Paul Lebaudy, à Paris.	12 »
J. Labbé, capit. d'infant.	20 »
L.-G. Le Roux, consul général. . .	12 »
De Puybaudet, à Beaune.	25 »
Roger Trousselle, à Paris.	25 »
Biblioth. des offic. du 135 ^e d'infant. Intendant général Baratier.	25 »
Biblioth. des offic. du 6 ^e colonial. .	12 »
P. Samary, gouvern. des colonies. .	12 »
J. Franconie, à Paris.	25 »
Cercle des offic. de Sept-Pagodes. .	12 »
Command. Querette, de l'infant. coloniale	15 »
Aymonier, à Paris.	12 »
Command. Pitault, à Paris.	25 »
S. A. I. le prince Roland Bonaparte.	20 »
L. Malibrán y Santibañez, à Paris.	100 »
Guillemot, propriétaire, à Paris. . .	25 »
* Ennemond Morel, à Lyon	12 »
M ^{me} J. Massieu, à Paris.	25 »
René Blanchard, à Paris.	25 »
R. Bacot, manufacturier, à Paris. .	25 »
Souscriptions diverses	50 »
	324 50
Total.	1.581 50

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs. La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

L'ACTION CHINOISE AU TIBET

ET

LA SITUATION POLITIQUE DANS L'ASIE CENTRALE

D'importants événements — dont la nouvelle est arrivée en Europe le mois dernier — viennent de s'accomplir au Tibet. Une armée chinoise forte, disent certaines dépêches, de 20.000 à 25.000 hommes, composée de troupes dressées à la japonaise et pourvue d'un matériel tout à fait moderne, a envahi — si l'on peut qualifier ainsi ce mouvement militaire effectué sur le territoire national — le Tibet, et un détachement de 1.000 ou 2.000 hommes a occupé Lhasa. Sur quoi le dalaï lama, qui n'était rentré dans sa capitale que depuis trois mois, a pris la fuite et s'est réfugié dans l'Inde, demandant asile à la puissance dont l'intervention dans les affaires tibétaines avait provoqué son premier départ de la ville sainte en 1904.

Le fait qu'après tant d'années d'indifférence, le gouvernement de Pékin ait agi avec une pareille énergie dans ce coin reculé de l'empire, suffirait à éveiller l'attention des puissances qui ont intérêt à observer l'évolution de la politique chinoise. Mais les incidents du Tibet dépassent singulièrement en importance le cadre de cette politique; il suffit, en effet, d'un peu de réflexion pour s'apercevoir qu'ils tendent à modifier l'équilibre des forces en Asie Centrale et qu'ils introduisent dans les rapports entre l'Angleterre, la Russie et la Chine, un élément nouveau. Toutefois, pour en comprendre la signification et la portée réelles, il est nécessaire de remonter de quelques années en arrière et de reprendre l'exposé des affaires tibétaines au moment où se termina l'expédition anglaise (1).

* * *

Lorsque, en 1904, à la suite de l'expédition du Tibet, l'Angleterre eut obtenu de ce pays l'engagement de tenir son territoire hermétiquement fermé à toute intervention étrangère, qu'elle fût d'ordre politique ou d'ordre économique, à Londres on cria « victoire ». On se rappelait qu'on avait mis cinquante ans et qu'on avait dépensé des milliers d'existences et des millions de livres sterling à constituer, sur la frontière du Nord-Ouest de l'Inde, un Etat tampon — l'Afghanistan — entre le Pendjab et les possessions russes de

(1) La question tibétaine a été étudiée à diverses reprises dans le Bulletin, tant au point de vue de son évolution propre que de ses répercussions sur la politique générale. Sans parler des notes insérées dans nos chroniques au fur et à mesure des événements, nous citerons parmi les principaux articles publiés sur ce sujet, dans leur ordre d'apparition : *La question du Tibet*, par CHARLES MOUREY (année 1904, p. 7-16); *Les Anglais au Tibet*, par le même (*Id.*, p. 198, 244, 288, 228, 395, 420); *La constitution politique du Thibet*, par X... (*Id.*, p. 289); *Affaires tibétaines* (1906, p. 18); *L'Angleterre, le Tibet et la Chine* (*Id.*, p. 310); *L'Angleterre et la Russie au Tibet*, par F. GRENAUD (1907, p. 375-383); *Conférence de M. Jacques Bacot sur la politique chinoise dans le Sud Est du Tibet* 1908, p. 55-62); *Les projets de réorganisation des marchés tibétains*, par M. P. BONS D'ANTY (*Id.*, p. 179-183).

l'Asie centrale, et l'on se réjouissait que la mise à l'abri de la frontière du Nord-Est contre toute action moscovite eût coûté si peu d'efforts et eût été réalisée à si peu de frais : quelques mois de campagne et quelques crores de roupies avaient suffi. Le gouvernement chinois était, il est vrai, demeuré étranger aux pourparlers de Lhassa, bien que son représentant y eût assisté, et l'on pouvait interpréter cette abstention de diverses façons ; mais s'il manquait au traité Younghusband l'adhésion du Fils du Ciel, suzerain incontesté du Tibet, celle-ci ne se fit pas trop attendre : après quelque hésitation, le 27 avril 1906, la Chine souscrivait à toutes les stipulations du premier traité et s'engageait à user de son autorité pour empêcher, dans sa lointaine dépendance, l'action de toute puissance étrangère, quelle qu'elle fût. Le vassal et le suzerain s'étaient tous deux liés dans les mêmes termes. On pouvait, semble-t-il, dormir tranquille.

Pourtant l'opinion anglaise n'était pas entièrement satisfaite. Ce n'était pas assez que le Tibet, puis la Chine eussent pris les engagements que nous venons de rappeler. N'était-il pas à craindre qu'à l'occasion, bien que désireux de les observer, ils n'aient l'un ou l'autre la main forcée par la Russie qui pourrait profiter d'une circonstance quelconque, par exemple d'une guerre heureuse qui lui permettrait de parler haut, pour s'imposer au Tibet, malgré la Chine et y acquérir une situation menaçante pour l'Inde ? Il n'y avait qu'un moyen de conjurer ce dernier péril : c'était d'obtenir de la Russie elle-même une promesse d'abstention. L'accord anglo-russe de 1907 y pourvut. Bien que le texte complet de cet accord ait été publié dans le Bulletin au moment où il fut signé, nous croyons devoir reproduire ici l'arrangement spécial au Tibet, en raison de l'importance d'un acte qui domine à l'heure actuelle la situation du Tibet au point de vue international.

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et de Russie reconnaissant les droits suzerains de la Chine sur le Tibet et considérant que, par suite de sa situation géographique, la Grande-Bretagne a un intérêt spécial à voir le régime actuel des relations extérieures du Tibet intégralement maintenu, sont convenus de l'arrangement suivant :

ARTICLE PREMIER. — Les deux H. P. C. s'engagent à respecter l'intégrité territoriale du Tibet et à s'abstenir de toute ingérence dans toute son administration intérieure ;

ART. 2. — Se conformant au principe admis de suzeraineté de la Chine sur le Tibet, la Grande-Bretagne et la Russie s'engagent à ne traiter avec le Tibet que par l'entremise du gouvernement chinois. Cet engagement n'exclut pas toutefois les rapports directs des agents commerciaux anglais avec les autorités tibétaines prévus par l'article 5 de la convention du 7 septembre 1904 entre la Grande-Bretagne et le Tibet et confirmée par la convention du 27 avril 1906 entre la Grande-Bretagne et la Chine. Il ne modifie pas non plus les engagements assumés par la Grande-Bretagne et la Chine, en vertu de l'article 1 de la dite convention de 1906.

Il est bien entendu que les bouddhistes, tant sujets britanniques que russes, peuvent entrer en relations directes sur le terrain strictement religieux avec le dalaï-lama et les autres représentants du bouddhisme au Tibet ; les gou-

vernements de la Grande-Bretagne et de Russie s'engagent, pour autant qu'il dépendra d'eux, à ne pas admettre que ces relations puissent porter atteinte aux stipulations du présent arrangement.

ART. 3. — Les gouvernements britannique et russe s'engagent, chacun pour sa part, à ne pas envoyer de représentant à Lhassa.

ART. 4. — Les deux H. P. C. s'engagent à ne rechercher ou obtenir, ni pour leur propre compte, ni en faveur de leurs sujets, aucunes concessions de chemins de fer, routes, télégraphes et mines, ou autres droits au Tibet.

ART. 5. — Les deux gouvernements sont d'accord qu'aucune partie des revenus du Tibet, soit en nature soit en espèces, ne peut être engagée ou assignée tant à la Grande-Bretagne ou à la Russie qu'à leurs sujets.

On ne peut concevoir promesses d'abstention plus catégoriques. Cette fois les précautions étaient bien prises et le gouvernement de l'Inde, qui n'a jamais pu supporter l'idée d'avoir des frontières communes avec des pays soumis à l'influence d'une grande puissance européenne, pouvait croire que la question de la frontière nord-est était définitivement réglée.

*
*
*

On avait compté sans la Chine. Les événements de 1903-1904 avaient été sans doute une surprise pour la cour de Pékin qui n'avait pas su empêcher le dalaï-lama de mécontenter l'Angleterre par ses intrigues avec la Russie ; quand le conflit prit un caractère aigu, à l'automne de 1903, elle avait essayé, pour sauver la face, d'obtenir de lord Lansdowne qu'il n'envoyât pas Younghusband et son escorte et qu'on attendît, pour régler le différend, que le nouvel amban qui venait de se mettre en route eût rejoint son poste. A quoi le ministre des Affaires étrangères du cabinet Balfour avait répondu en faisant observer que le gouvernement chinois s'était toujours montré impuissant à faire prévaloir ses vues à Lhassa et qu'il était nécessaire d'infliger une leçon aux Tibétains. Finalement l'Ouai-ou-pou résolut de ne pas intervenir ; il laissa les lamas se débrouiller comme ils le pourraient et les rares et médiocres soldats qui représentaient alors le Fils du Ciel au Tibet s'abstinrent soigneusement d'opposer la moindre résistance aux troupes du général Macdonald. Bien plus, l'amban s'entremît pour préparer la conclusion d'un accord ; il entretint avec le colonel Younghusband les relations les plus courtoises et, s'il ne signa pas la convention du 7 septembre 1904, du moins assistait-il à la longue cérémonie de l'échange des signatures et de l'apposition des sceaux.

Mais la leçon était de celles que l'on n'oublie pas. Humilié d'avoir laissé apparaître ainsi son impuissance dans une affaire qui touchait de si près aux grands intérêts de l'Empire, le gouvernement chinois ne pardonna pas au dalaï lama et aux moines de Lhassa de l'avoir mis en posture ridicule aux yeux du monde entier. En outre, il avait pu redouter un moment de voir le Tibet soumis à l'influence permanente d'une puissance européenne. Pour empêcher le retour de pareils malheurs, il lui fallait affirmer son autorité au

Tibet et ne plus laisser la politique de ce pays aux mains de l'oligarchie lamaïste.

Toutefois, l'exécution de ce plan comportait une première difficulté. Entre le royaume de Lhassa, qui n'est qu'une partie du Tibet, et le Seu-tchouan dont le vice-roi a toujours eu sous sa dépendance les affaires tibétaines et où doit s'appuyer toute action chinoise dans cette partie de l'Asie centrale, s'étend une région dont l'administration, chinoise en théorie, était de tout temps livrée au bon vouloir de principicules indigènes soumis à l'influence des gens de Lhassa. Etant donnée la distance considérable qui sépare Tchen-tou, la capitale du Seu-tchouan, du Tibet propre, et la nature du pays à traverser, on ne pouvait songer à lancer une armée vers Lhassa sans s'être assuré d'abord de la fidélité ou au moins de l'indifférence de ces « marches tibétaines ». La révolte de la lamaserie de Batang et de presque tout le pays, le meurtre de plusieurs mandarins, allaient justement fournir aux Chinois une occasion d'intervenir.

Dans une conférence très intéressante que nos lecteurs n'ont certainement pas oubliée (1), M. Jacques Bacot a raconté les événements auxquels nous faisons allusion avec une abondance de détails inédits, recueillis sur place au lendemain même de la répression, qui nous dispense d'y revenir. Nous nous bornerons à rappeler qu'après une première tentative infructueuse pour rétablir l'ordre, une petite armée fut placée sous les ordres d'un mandarin extrêmement énergique et actif nommé Tchao Eurr Fong qui réussit, après un an d'efforts, à triompher des rebelles. Si les lamas s'étaient montrés cruels — on sait que plusieurs missionnaires français trouvèrent la mort au cours de l'insurrection — la répression fut atroce et Tchao impitoyable. On pouvait dire avec l'historien latin :

Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant

mais du moins à la fin de 1906 l'ordre était-il à peu près rétabli et l'autorité chinoise restaurée (2).

Il ne restait plus qu'à utiliser la route de Lhassa désormais ouverte, pour étendre jusqu'au Tibet central l'influence du gouvernement de Pékin. Celui-ci, ou du moins ses agents, procédèrent avec beaucoup d'habileté. Comme les routes de cette partie de l'Asie ne se prêtent pas au passage de troupes nombreuses ni de convois importants, que le trajet est long et pénible, les ravitaillements difficiles dans ces pays peu peuplés, Tchao Eurr Fong expédia ses soldats par détachements successifs. Lorsqu'il quitta Tchen-tou, en juillet 1908, 8.000 hommes étaient déjà stationnés le long de la route qui conduit de Ta-

sien-lou, qui lui sert de base d'opérations, à Ba-tang. Depuis lors, et durant plus d'un an, il ne s'est, paraît-il, guère passé de semaines sans que l'on vit partir de Tchen-tou un détachement où une caravane de vivres et de munitions. Un Anglais, revenu depuis peu du Seu-tchouan, estime à 15.000 le nombre des soldats qui étaient déjà en campagne en octobre 1909. Si l'on considère qu'il est nécessaire d'employer des forces importantes pour la garde des communications, on n'est pas surpris d'apprendre que 1.000 ou 2.000 hommes seulement aient occupé Lhassa. On avait dit tout d'abord qu'ils y étaient entrés sans coup férir, puis, plus récemment, on a parlé d'un engagement qu'ils auraient eu à soutenir contre les lamas.

En réalité, on manque de détails précis sur les incidents qui ont marqué l'occupation militaire des principaux centres — si rares — et des routes; quant aux renseignements qui ont été publiés sur les circonstances qui ont amené dalaï-lama à chercher un refuge dans l'Inde, ils manquent de clarté. On a raconté qu'un conflit d'attribution aurait éclaté entre l'amban et le pontife, celui-ci voulant user des pouvoirs que lui auraient confiés la cour lors de son séjour à Pékin, et le légat invoquant des ordres plus récents. Au fond, tout cela n'importe guère, on peut attendre sans impatience les détails de l'affaire, et nous en savons assez pour essayer d'indiquer la répercussion que le réveil de l'activité chinoise au Tibet peut avoir sur l'ensemble de la politique asiatique.

* * *

Et tout d'abord, il saute aux yeux que l'action chinoise ne saurait apporter pour l'instant le moindre trouble dans les relations des puissances voisines. La situation du Tibet est, au point de vue international, ainsi que nous avons essayé de l'indiquer, on ne peut plus nette. Bien souvent la Chine s'est trouvée gênée, dans l'exercice de sa souveraineté, par des incertitudes sur l'état juridique de certaines parties de l'empire, mais ici, rien de semblable. Les droits du Fils du Ciel sur le Tibet n'ont, de temps immémorial, jamais été discutés, il n'y avait jamais été renoncé; en outre, les deux seules puissances qui auraient pu, non pas s'opposer directement à ce qui n'est en somme qu'une opération de police, mais invoquer certains intérêts spéciaux pour intervenir discrètement à Pékin, se sont réciproquement engagées, entre elles et envers la Chine, à s'abstenir de la plus légère ingérence dans les affaires tibétaines. Il est superflu d'insister sur ce point et cependant qui n'aperçoit les conséquences que peut avoir le nouvel état de choses, pour l'équilibre des forces en Asie centrale? Laquelle des puissances ayant des intérêts en Asie pourrait demeurer indifférente devant cette poussée chinoise vers l'Ouest et cette intention bien arrêtée du gouvernement impérial d'étendre son autorité à toutes les parties de l'empire?

L'Angleterre pensait être désormais affranchie de toute préoccupation sur la frontière nord-est

(1) Voir le numéro de février 1908. Dès janvier 1907, le Bulletin avait publié un court récit — extrait d'une lettre particulière — du sac de la lamaserie de Sam-pin-lin.

(2) Depuis lors, Tchao, qui a occupé les fonctions de vice-roi du Seu-tchouan par intérim, a dressé un programme très étudié de colonisation et d'action chinoises dans les marches tibétaines. Ce programme a pu être reproduit dans le Bulletin (numéro de juillet 1908) grâce à l'obligeance de notre ministère des Affaires étrangères.

de l'Inde et voilà qu'une grande puissance, que l'on croyait résignée à demeurer bien loin vers l'Est, et qui aura peut-être demain une armée non négligeable, est pour ainsi dire aux portes du Bengale. On objectera que de Seu-tchouan à Lassa, il y a trois mois de route, que de Lhassa aux plaines de la vallée du Gange la route est longue encore et les chemins peu accessibles, et qu'il sera toujours difficile à la Chine d'inquiéter sérieusement l'Inde. Mais, si elle ne peut la menacer directement par des forces militaires imposantes, que d'ennuis ne peut-elle lui causer au Bhoutan, au Nepal, où le vice-roi recrute ses régiments de Gourkas, sur la frontière même? Et la Chine d'aujourd'hui n'est déjà plus celle d'hier, sur laquelle on pouvait, sans trop de difficultés, exercer une forte pression par les ports du Nord, et qui peut dire ce que sera la Chine de demain?

Quant à la Russie, les sujets de préoccupation qu'elle peut trouver dans l'action chinoise au Tibet sont évidemment bien moindres. C'est le cas ici de se rappeler le conseil que lord Salisbury, à propos des affaires d'Afghanistan, donnait un jour à ses collègues de la Chambre des lords, de ne jamais étudier les problèmes asiatiques sur une carte à petite échelle: on est trop tenté d'oublier les distances formidables qu'une page d'atlas représente. Il faut se rappeler surtout que les 1.000 kilomètres qui séparent à vol d'oiseau le Turkestan des villes du Tibet sont 1.000 kilomètres d'un désert glacé à l'altitude du Mont-Blanc, désert que les rares voyageurs qui l'ont parcouru ont mis en moyenne deux mois à traverser. On peut donc affirmer qu'un Tibet militaire, si le fait se produisait jamais, pourrait laisser la Russie indifférente. Par contre, les événements que nous avons relatés peuvent exercer une certaine action sur l'état moral de celles des populations sibériennes qui professent la religion bouddhiste; ils peuvent aussi offrir l'inconvénient de rehausser aux yeux de celles-ci le prestige, jadis si diminué, du Céleste Empire, et cela ne va pas sans quelques désavantages. Enfin, et surtout, ils révèlent une Chine guerrière, capable en certains cas d'un effort soutenu, peu disposée à laisser prescrire ses droits historiques et non seulement prête à les défendre par la force, mais encore, comme le montrent les curieuses tentatives de colonisation en Mongolie, qui ont été signalées dans le Bulletin, aussi bien que les projets analogues de Tchao Eurr Fong pour les marches tibétaines, désireuse de les consolider par la fixation au sol de ses cultivateurs et de ses artisans.

Tout cela est en somme assez nouveau pour l'opinion européenne, et il est à souhaiter que les nations qui ont des rapports de mitoyenneté avec la Chine sachent comprendre les enseignements que fournit cet épisode de l'évolution intérieure du Céleste Empire. Considéré en lui-même il ne présente qu'un intérêt assez restreint, mais il a par contre une assez grande valeur symptomatique. Aussi ne serions-nous pas surpris qu'il eût tôt ou tard pour effet d'amener l'Angleterre et la Russie à échanger leurs vues sur un sujet

qui les intéresse toutes deux quoiqu'à des degrés différents et de les décider à rechercher les moyens d'employer l'entente qui s'est établie entre leurs gouvernements au maintien de leurs influences respectives en Asie Centrale.

CHARLES MOUREY.

LA

QUESTION DE L'EMPRUNT CHINOIS

Nous avons eu plus d'une occasion de parler à nos adhérents de la question de l'emprunt pour la construction du Hankéou-Canton et du Hankéou-Seu-tchouan et généralement, ces derniers temps, pour constater qu'elle n'était pas sur le chemin de la solution. Nous n'avons pas de meilleures nouvelles à en donner aujourd'hui.

Après les moyens discutables employés par les Allemands pour entrer dans la place et l'intervention résolue des Etats-Unis, ce serait l'intransigeance de l'Angleterre qui retarderait la solution. C'est sans doute ce qu'ont voulu indiquer les journaux qui ont publié des dépêches d'ailleurs assez obscures, disant que les gouvernements de Washington et de Berlin appuyaient les demandes de la France à Londres pour faire aboutir l'affaire.

D'après les on dit, notre gouvernement serait, en effet, obligé de lutter à Londres pour faire respecter l'équité qui semblait devoir, après les pourparlers anciens, présider aux relations entre Français et Anglais dans les affaires des chemins de fer de Hankéou à Canton et de Hankéou au Seu-tchouan. Déjà, en provoquant comme ils l'ont fait, par leurs offres, le rachat du Pékin-Hankéou, qui a été opéré sans laisser aucune garantie aux Français, les financiers anglais avaient porté atteinte à l'équilibre des arrangements conclus pour cette ligne et le Hankéou-Canton. Depuis lors, pourtant, les Anglais, qui ont réclamé pour eux seuls la direction de la construction de ce dernier chemin de fer, se sont montrés peu disposés à nous faire notre part légitime sur la future ligne du Seu-tchouan, affaire qu'ils ne sauraient cependant nous reprocher d'avoir compliquée en y introduisant les Allemands et les Américains puisque les uns et les autres en ont réclamé leur part en vertu de titres anciens qui portaient des signatures anglaises.

Les partisans des abandons diront sans doute que nous aurions bien tort de compromettre la conclusion de l'affaire en résistant, étant donné le peu d'importance pratique du sujet du litige. Comme nous l'avons dit, il ne s'agit ni des parts de capital, ni des commandes, puisque, sur ces points, l'égalité des Anglais, Français, Allemands et Américains doit être absolue. Il s'agit seulement de la répartition des sections qui doivent être construites sous la direction d'un ingénieur en chef de chacune des quatre nationalités. Cela

n'a, dira-t-on peut-être, qu'une importance purement sentimentale. Il faut croire cependant que cette importance existe, étant donné l'acharnement de nos partenaires.

En fait, ce qu'on nous demande, ce n'est ni plus ni moins que d'accepter une diminution de « face » dans les affaires chinoises. Les financiers anglais, qui poussent en ce moment la diplomatie de leur pays, restent fidèles au système qui leur faisait garder aussi jalousement que possible la négociation avec les Chinois d'emprunts dont ils étaient cependant heureux de voir notre marché prendre ensuite sa part. Ils voulaient bien de notre capital, mais comme matière amorphe, sans participation à la direction. C'est là une situation qui n'aurait jamais été acceptable et qui l'est moins que jamais maintenant qu'il s'agit sans doute de fixer le précédent selon lequel vont se faire, au moins pendant une certaine période, les grandes affaires en Chine.

Peut-être de quelques côtés a-t-on été trop vite résigné à accepter pour notre pays ce rôle de comparse, cette position subalterne, et a-t-on eu le tort de donner cette impression et de commencer à orienter les choses dans ce sens. Mais en aucun cas le gouvernement ne saurait endosser le résultat de ces mauvais débuts. Surtout depuis l'intervention des Américains, cette question de l'emprunt s'est élargie et a pris un caractère qui intéresse la puissance publique, qui engagerait même sa responsabilité, puisqu'une des demandes des Américains, comme d'ailleurs des Allemands, est l'internationalisation de toutes les parts du futur emprunt. Cette demande même prouve l'importance que l'on attribue à la possibilité de placer sur notre marché non seulement le quart de l'emprunt chinois revenant à la France, mais encore une bonne part des trois quarts revenant aux autres pays souscripteurs. Nos partenaires ne pourront trouver mauvais que, puisque nous devons prendre plus que notre lot de l'emprunt et faciliter ainsi à l'étranger les bénéfices d'émission et de fournitures, nous exigions d'avoir au moins notre part légitime dans la direction des entreprises à réaliser en grande partie avec notre argent. Les Américains et les Allemands le comprendraient fort bien d'après les dépêches, d'ailleurs peu précises, auxquelles nous faisons allusion plus haut. Quant aux Anglais, ils ne nous trouveront que plus respectables s'ils voient que nous ne voulons pas qu'on se moque de nous. Jusqu'à la solution décente de la question des ingénieurs, notre gouvernement n'a qu'à opposer tranquillement son *veto* à l'internationalisation demandée.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

LE TARIF DOUANIER ET LES COLONIES

La revision du régime douanier de 1892, qui se poursuit en ce moment devant le Sénat, a vivement ému le monde colonial.

Quand la question de cette revision fut amorcée à la Chambre par le rapport de M. Jean Morel, il sembla que les colonies pouvaient momentanément se désintéresser du débat. Le rapporteur disait, en effet, que la revision des tarifs coloniaux ne viendrait qu'après le règlement de celle du tarif métropolitain. Cette opinion fut confirmée par une lettre de M. Thierry, rapporteur spécial du régime douanier colonial, à M. Gérault-Richard, député de la Guadeloupe, et que voici :

Mon cher collègue,

En réponse à vos démarches auprès de la commission des douanes, je me fais un plaisir de vous indiquer que dans le texte de la loi des douanes qui sera proposée avec les tarifs métropolitains, nous présentons un article 5 aux termes duquel les colonies françaises ne pourront être touchées que par les dégrèvements apportés aux tarifs métropolitains.

Nous entreprendrons, après le vote de ce tarif, l'étude et la discussion des tarifs coloniaux dont je serai le rapporteur.

Je vous donne volontiers l'assurance qu'en ce qui me concerne, j'apporterai une attention toute particulière à l'étude de vos desiderata et des vœux des congrès coloniaux, auxquels vous avez collaboré.

Veillez, etc.

J. THIERRY.

Bien que la situation des colonies à l'égard du débat qui se poursuivait à la Chambre parût nettement établie, les députés votèrent un texte ainsi conçu et qui forme l'article 8 de la loi douanière :

Jusqu'au moment où seront promulgués les nouveaux actes fixant le régime douanier des zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie, de la Corse, des colonies et pays de protectorat, la présente loi ne sera applicable aux importations de ces territoires qu'en ce qui concerne les dégrèvements opérés sur les tarifs antérieurs, sous réserve des mesures à prendre par les administrations intéressées.

Etant donné que par les mots « importations de ces territoires », l'administration des douanes entend non pas, comme on pourrait le croire, les introductions dans ces territoires, mais bien les introductions des produits de ces territoires, des colonies, dans la métropole, la Chambre s'est trouvée, en votant le texte rappelé ci-dessus, soumettre les introductions des colonies sur leur propre territoire à l'article 3, § 3 de la loi du 12 janvier 1892, c'est-à-dire que les produits étrangers introduits dans ces colonies seront soumis aux mêmes droits que s'ils étaient importés en France. Comme le tarif nouveau élaboré par la commission des douanes du Palais-Bourbon et déjà adopté par la Chambre frappe de certains droits des produits étrangers qui en

étaient jusqu'à présent affranchis, ces produits seront frappés à leur entrée dans les colonies comme à leur entrée en France.

Cet article 8, si gros de conséquences pour les colonies, avait été voté sans soulever la moindre protestation. A l'examen, on s'aperçut de sa gravité et le monde colonial entreprit de le faire modifier. MM. Milliès-Lacroix, ancien ministre des Colonies, Flandin, Crépin, etc., rédigèrent un amendement ayant pour but de modifier l'article 8 en y ajoutant des dispositions suivant lesquelles la loi du 21 janvier 1892 et les lois postérieures continueront de s'appliquer aux importations des produits des colonies françaises et des pays de protectorat dans la métropole et dans les colonies, et de même aux importations des produits étrangers dans les colonies et pays de protectorat.

Le gouvernement examina la question en conseil des ministres et fit connaître son opinion par la note suivante communiquée aux journaux le 25 février :

Le ministre des Colonies a exposé au Conseil la situation faite aux colonies par la prochaine application du nouveau tarif douanier qui, aux termes de l'article 8, va atteindre les produits étrangers à l'entrée dans les colonies avant toute discussion du régime spécial dont la détermination avait été réservée pour un débat ultérieur.

Après explications des ministres des Finances et du Commerce et en raison de la possibilité d'excepter, par voie de décrets, de l'application du tarif nouveau, des articles limités intéressant les colonies, le Conseil a décidé que le gouvernement ne pourrait s'associer aux propositions qui tendent à une exception plus générale, l'administration des douanes se déclarant impuissante en ce cas à empêcher le transit par les colonies de produits étrangers qui seraient ainsi soustraits à l'application du tarif métropolitain.

Cette déclaration gouvernementale n'était guère de nature à rassurer le monde colonial. Le rapport de M. Noël, rapporteur de la commission sénatoriale des douanes, rapport distribué le 10 mars, fut encore moins satisfaisant. On avait discuté, nous l'avons indiqué, sur l'ambiguïté des mots « importations des colonies », qu'on interprète dans le langage courant d'une façon qui diffère de celle adoptée par l'administration des douanes. Le rapporteur faisait cesser cette ambiguïté en disant expressément dans le nouveau texte : « importations de ces territoires en France ». Le malentendu créé par la rédaction primitive était nettement résolu contre les colons.

Si les conclusions du rapporteur du Sénat étaient adoptées par la haute assemblée, les produits jusqu'à présent exempts de droits ou frappés de droits moindres que ceux établis par les nouveaux tarifs vont se trouver avoir à supporter, à leur entrée dans les colonies, les mêmes droits que s'ils entraient en France. Et comme le tarif nouveau aggrave celui de 1892, c'est à une aggravation du régime de 1892 que finalement on aboutirait. Or ce régime a été absolument néfaste à nos possessions d'outre-mer, et les pro-

testations qu'elles ont élevées contre lui sont connues de tous ceux qui s'occupent des intérêts généraux de la France, parmi lesquels il n'est pas superflu de compter la prospérité des colonies. Le Parlement seul ignore ces protestations ou les dédaigne. La courte histoire que nous venons de raconter en est une preuve désolante.

Il s'est trouvé heureusement au Sénat un homme pour mettre les choses au point et signaler le mal qu'on allait faire. Au cours de la discussion générale du projet de tarif venu de la Chambre, discussion qui a été fort courte, deux orateurs seulement y ayant pris part, M. Etienne Flandin, sénateur de l'Inde, s'est fait avec une grande netteté l'avocat des colonies (1).

M. Flandin a demandé au Sénat de suspendre jusqu'à la revision des tarifs coloniaux les effets du tarif actuel, qui seraient dangereux pour nos possessions d'outre-mer. Développant alors cette thèse que le régime douanier actuel est le résultat d'un accord entre les colonies et la métropole, M. Flandin a rappelé les paroles que M. Trarieux prononçait lors de la discussion de la loi de 1892 et qu'il était opportun de citer : « Le tarif douanier ne peut être une gêne, une occasion de parti, disait M. Trarieux. Il ne s'agit pas de spolier les colonies, mais de faire avec elles ce que l'on fait avec des nations voisines et de contracter une union douanière; il ne s'agit pas de ressusciter l'ancien pacte colonial, mais de conclure un simple traité. » Or, ce traité, on veut le modifier sans avoir consulté l'une des parties, c'est inadmissible et c'est quasi odieux quand on sait que la modification qu'on veut réaliser va à l'encontre de ce que souhaite cette partie.

Au congrès des anciennes colonies françaises qui s'est tenu à Paris en octobre 1909, il a été adopté un vœu qui traduisait nettement les souhaits de ces colonies en ce qui concerne le régime douanier. Aux termes de ce vœu, le congrès :

1° Désapprouve l'application aux colonies de la loi du 11 janvier 1892, comme inutile et comme nuisible aux intérêts solidaires de la métropole et de ses possessions;

2° Apprécie, au point de vue de l'admission en franchise partielle ou totale des produits coloniaux en France, que la conséquence logique de la loi du 11 janvier 1892 établissant une union douanière entre la France et ses colonies devrait être la franchise totale, c'est-à-dire l'échange sans droits de leurs produits entre les colonies et la métropole;

3° Emet le vœu qu'il soit reconnu, à chaque établissement et à chaque groupe d'établissements, la faculté et qu'il leur soit donné les moyens de discuter leurs tarifs de douane avec la métropole;

4° Emet le vœu que des tarifs douaniers spéciaux à chaque colonie, après leur ratification par le gouvernement de la République, soient établis pour une durée d'au moins douze années.

M. Flandin n'a pas manqué de signaler ce vœu au Sénat. C'était la meilleure démonstration qu'on pût faire du peu de faveur qu'auraient la décision

(1) Voir la première séance du Sénat du 14 mars 1910, au *Journal officiel* du 15, p. 243.

de la Chambre et celle de la Commission sénatoriale des douanes auprès des colonies. Le sénateur de l'Inde ne s'en est pas tenu là cependant, en prenant corps à corps l'argument mis en avant pour ne pas affranchir les colonies de l'application du nouveau tarif. Les partisans de l'article 8 disent que certains produits qui entrent actuellement en franchise dans la métropole allant être taxés par le nouveau tarif, une fraude va être possible si le nouveau tarif n'est pas appliqué dans les colonies. Suivant eux, ces produits prendront le chemin des colonies où ils entreront en franchise, puis ils viendront ensuite, comme produits coloniaux, concurrencer les produits français sur le marché métropolitain.

« Cela peut paraître exact au premier abord, a dit M. Flandin, mais, si l'on prend le temps d'approfondir la question, on reconnaît vite que les craintes manifestées sont singulièrement exagérées et voici sur ce point toute son argumentation d'après l'*Officiel* :

Ai-je donc à rappeler que le régime du tableau E, auquel sont soumis les produits des colonies assujettis au tarif général de la métropole, est un obstacle insurmontable à la fraude que vous redoutez? Ce tableau E, en effet, distingue entre les produits coloniaux proprement dits les produits d'origine coloniale, récoltés et fabriqués dans la colonie, et les produits d'origine étrangère qui importés dans la colonie, sont ensuite, par elle, réexportés en France. Les premiers bénéficient, à l'entrée de la métropole, de détaxes ou de l'affranchissement complet des droits de douane; les seconds, au contraire, sont sous mis au tarif métropolitain. Les produits de nos colonies sont facilement identifiables, ils voyagent sous le couvert de certificats d'origine: il faudrait supposer un étrange défaut de surveillance de la part des douanes locales dirigées presque toutes par des agents détachés de la douane métropolitaine, pour qu'un produit étranger pût sortir de la colonie avec un certificat d'origine locale.

M. JULES MÉLINE. — C'est possible.

M. ETIENNE FLANDIN. — Je réponds à l'honorable M. Méline que la possibilité qu'il dénonce se produirait même avec le régime actuel.

M. JULES MÉLINE. — Ces fraudes se produisent malheureusement.

M. ETIENNE FLANDIN. — Pour déjouer les fraudes que signale M. Méline, il faudrait alors supprimer jusqu'au régime spécial dont bénéficient certaines colonies. Vous savez, en effet, que nos tarifs douaniers ne sont pas identiques dans toutes les colonies. Faut-il que je rappelle au Sénat les déclarations, maintes fois citées, de Jules Ferry? Il n'était pas, certes, un adversaire des doctrines protectionnistes, mais il avait conscience des devoirs que créait à la France son empire colonial.

« Il n'est jamais entré dans la pensée d'un être raisonnable, disait Jules Ferry, de transporter en bloc les tarifs de la métropole dans les colonies françaises, sans tenir compte ni des distances ni des climats, ni de l'infinie variété de ce lointain domaine, dispersé dans toutes les parties du monde, sous toutes les latitudes habitables. Cette conception étroite, absolue, radicale, n'a point été celle du Parlement; c'est la caricature du régime nouveau, ce n'en est point la saine et loyale application. Par le 4^e paragraphe de l'article 3, la porte est grande ouverte aux exceptions nécessaires. En somme, chaque colonie aura son tarif spécial... »

C'est ce que nous réclamons. Sans nous donner tout ce que promettait Jules Ferry, de nombreuses atténuations

ont été apportées au droit du tarif général et l'on peut dire que les tarifs varient d'une colonie à l'autre.

Que des atténuations doivent présenter un plus grand écart, que les exceptions doivent devenir un peu plus nombreuses avec le tarif nouveau, c'est possible, mais il serait excessif de prétendre que les dangers de fraude seraient accrus au point que la douane se trouverait impuissante à atteindre les fraudeurs.

Si, cependant, la fraude était, pour certains articles, manifestement à redouter, pourquoi ne pas frapper spécialement ces articles au lieu de modifier brutalement tout l'ensemble du régime actuel?

A l'appui des craintes que lui inspirait la fraude possible, l'honorable M. Jean Morel, au cours de l'interpellation de M. Gérault-Richard à la Chambre des députés, n'a invoqué qu'un seul exemple: celui des tissus de soie asiatiques.

Les tissus de soie asiatiques, disait M. Morel, prendront le chemin de l'Indo-Chine et, par la voie de l'Indo-Chine, ils pénétreront dans la métropole.

Il résulte des constatations de l'honorable député lui-même que l'Indo-Chine n'importe actuellement que 2.551 kilogrammes de ces tissus. Pour que les soieries de Chine, dont l'importation en France atteint 250.000 kilogrammes, représentant une valeur d'environ 12 millions, prennent la voie d'Indo-Chine, il faudrait nécessairement, à l'effet de masquer la fraude, créer des usines importantes.

Quel serait donc l'industriel assez osé pour se lancer dans une pareille entreprise, avant que le régime douanier colonial soit définitivement sorti du débat quel'on promet d'engager dans quelques semaines?

J'ai hâte, au surplus, d'ajouter que si votre seule crainte est de voir les tissus de soie asiatiques pénétrer en France en prenant le chemin de l'Indo-Chine, l'accord sur ce point serait facile entre nous.

Nous n'avons, Monsieur le rapporteur, aucune opposition à faire aux droits que vous voulez établir sur ces tissus de soie asiatiques. Nous estimons même que ces droits pourraient être très utiles pour l'Indo-Chine, parce qu'ils auraient très vraisemblablement pour conséquence d'imprimer un nouvel essor à son industrie.

En tout cas, je le répète et je ne saurais trop insister sur cette idée, s'il y a, pour des articles spéciaux, des dangers de fraude, édictez pour ces articles des mesures spéciales; mais ce que nous ne pouvons pas admettre, c'est que, sans distinction, on fasse supporter en bloc aux colonies françaises tous les relèvements de droits résultant des tarifs nouveaux.

Si l'on nous y oblige, nous discuterons à chaque article de vos tarifs la répercussion de ce texte aux colonies, le contre-coup funeste qu'il risquerait d'apporter à leur développement économique.

Voici enfin un autre passage tout à fait logique de l'excellent discours de M. Flandin :

Sans doute nous devons souhaiter le développement des liens commerciaux entre la métropole et ses colonies; sans doute nous devons chercher à éviter que le *sic vos non vobis* du poète soit une triste réalité pour la France colonisatrice: sans doute, nous devons reconnaître que l'une des principales justifications de la politique coloniale a été d'ouvrir au marché métropolitain des débouchés nouveaux; mais, sous ce prétexte, obliger le colon et l'indigène à aller chercher au loin et à payer un prix démesurément exagéré des marchandises qu'ils pourraient se procurer tout près d'eux dans des conditions infiniment plus avantageuses, n'est-ce pas compromettre aussi, Messieurs, des intérêts que vous devez avoir le souci légitime de sauvegarder, l'intérêt des indigènes, d'abord, dont nous ne pourrions pas escompter indéfiniment la fidélité, si nous

prétendons tirer d'eux un tribut exorbitant, l'intérêt aussi des colons, des commerçants, des industriels, qui ont apporté aux colonies leurs capitaux et leur activité, et dont la prospérité est étroitement liée au développement de la production, à l'accroissement du bien-être des populations indigènes? (*Très bien! très bien!*)

Ai-je à rappeler au Sénat que, à l'heure actuelle, la France a engagé aux colonies plus de 3 milliards de son épargne? Le Parlement entend-il sacrifier ce faisceau de forces et d'intérêts qui concourent à mettre en valeur et à enrichir le domaine lointain de la France?

Lourde, douloureuse, désastreuse même, il faut avoir le courage de le reconnaître, a été pour certaines de nos colonies, je pourrais dire presque pour toutes, la répercussion des tarifs de 1892. De la Guadeloupe, de la Martinique, de la Nouvelle-Calédonie, de Saint-Pierre et Miquelon surtout, monte vers nous un angoissant cri de détresse. Pour Saint-Pierre et Miquelon, en particulier, personne ne le contestera, les tarifs de 1892 ont entraîné la ruine. Comment obliger ce malheureux pays qui ne produit rien, qui ne peut rien produire, qui, de par sa situation même, est tributaire de l'extérieur, à s'approvisionner exclusivement en France, alors qu'il a des fournisseurs naturels, ses voisins immédiats? S'il est un pays qu'il faudrait, à tout prix, arracher aux effets désastreux pour lui de notre tarif de douanes, c'est notre infortunée colonie de Saint-Pierre et Miquelon (*Très bien! très bien!*) Eh bien! il paraît que sa détresse n'est pas encore suffisante. On vous demande de l'aggraver.

Le nouveau tarif surenchérit, en effet, dans de très notables proportions pour Saint-Pierre et Miquelon des objets de première nécessité, soit pour l'alimentation, soit pour l'industrie locale, tels, par exemple, que les saindoux et les pommes de terre, que les habitants de Saint-Pierre et Miquelon ne peuvent, raisonnablement, faire venir de France et qu'ils sont, de par leur situation géographique, obligés de demander aux Etats-Unis ou au Canada.

Est-ce que vous allez tolérer ce nouveau coup porté à une colonie qui se meurt de nos tarifs de douanes?

Après ce discours si juste, il a été décidé que la discussion serait reprise quand on arriverait à l'article 8, et le ministre des Colonies a déclaré qu'il apporterait alors des explications complètes et qu'il croyait pouvoir dire déjà rassurantes.

Nous souhaitons vivement que le débat tourne suivant le vœu que forment tous les coloniaux et que la solution qu'apportera la haute assemblée soit conforme aux leçons de l'expérience, car ce sont ces leçons seules qu'a suivies par exemple le Congrès des anciennes colonies. Il y a là des faits indéniables.

Le tarif de 1892 a été néfaste pour nos colonies. Toute aggravation de ce tarif serait désastreuse et découragerait des populations dont le loyalisme n'a pas été entamé par des mesures peu amicales, mais la patience a des limites et le Sénat serait vraiment bien coupable s'il ne se rendait aux arguments qu'a si nettement développés devant lui M. Flandin.

E. P.

P. S. — Au moment où nous revoyons ces épreuves, le Sénat s'est prononcé définitivement sur la question. Il a adopté les dispositions suivantes après une discussion qui a été très écourtée :

ART. 7. — Jusqu'au moment où seront promulgués les

nouveaux actes fixant le régime douanier des zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie, de la Corse, des colonies et pays de protectorat, la présente loi ne sera applicable aux importations de ces territoires en France qu'en ce qui concerne les dégrèvements opérés sur les tarifs antérieurs, sous réserve des mesures de contrôle à prendre par les administrations intéressées.

Les tarifs faisant l'objet de la présente loi ne seront exécutoires, en ce qui concerne les importations des pays étrangers dans les colonies, les possessions françaises et les pays de protectorat de l'Indo-Chine, qu'après que des décrets en forme de règlements d'administration publique, rendus sur le rapport du ministre des Colonies, du ministre du Commerce et de l'Industrie et du ministre des Finances, et après avis des conseils généraux ou conseil d'administration des colonies, auront déterminé les produits qui, par exception au paragraphe 3 de l'article 3 de la loi du 11 janvier 1892, seront l'objet d'une tarification spéciale. L'effet de cette disposition ne pourra excéder le délai d'un an.

ART. 8. — Le gouvernement pourra maintenir, exceptionnellement et à titre transitoire, le bénéfice du tarif général antérieur à la présente loi à tout ou partie des marchandises originaires des pays qui n'assujettissent pas les produits français à un traitement différentiel quelconque.

Les mesures prises par application du paragraphe précédent doivent être soumises à la ratification des Chambres, immédiatement si elles sont réunies, sinon dès l'ouverture de la session suivante.

Une Opinion Annamite

SUR

LA DOMINATION FRANÇAISE

Quelques observateurs français des affaires d'Indo-Chine avaient déjà exprimé l'avis qu'il y avait toute une possibilité de politique franco-annamite dans l'évidente solidarité qui nous unit les Indo-Chinois en présence du mouvement qui anime le Japon et même la Chine. Cette solidarité résulte si clairement des conditions dans lesquelles met le peuple annamite l'Extrême-Orient nouveau qui se fait qu'elle commence à frapper l'esprit des indigènes éclairés eux-mêmes. C'est à la dégager, à la faire comprendre à ses compatriotes que l'ex-kinh-luoc du Tonkin, Hoang Cao Khaï, consacre une courte brochure que la *Revue indigène* a signalée la première au public et dont son traducteur, le capitaine Roux, a bien voulu mettre les bonnes feuilles à notre disposition.

Dans son « En Annam » (1), Hoang Cao Khaï s'efforce en effet de démontrer que si les Français sont intervenus en pays annamite cela a été par l'effet des fautes et des provocations du gouvernement de Hué et de l'ignorance de la nation annamite, que cette intervention serait un bien si les Annamites s'instruisaient par l'intermédiaire de la France de laquelle ils peuvent espérer un

(1) *En Annam*, par S. E. HOANG CAO KHAÏ, ancien kinh luoc du Tonkin, membre du Conseil supérieur de l'Indo-Chine, grand officier de la Légion d'honneur, traduit par le capitaine Jules Roux, de l'artillerie coloniale.

jour une autonomie analogue à celle dont jouissent l'Australie et le Canada dans l'Empire britannique, et sur laquelle ils doivent s'appuyer au lieu de chercher contre les Français une aide auprès des autres nations jaunes qui, en raison de leur proximité et du nombre de leurs habitants, feraient peser sur l'Annam une domination mortelle. En un mot, c'est un programme raisonnable de nationalisme que l'ex-kinh-luoc propose à ses compatriotes en l'opposant aux espérances absurdes et dangereuses des meneurs du mouvement de 1908.

L'ex-kinh-luoc les condamne, comme tous leurs prédécesseurs qui ont maladroitement résisté à la France. Ils ont été ignorants, sans esprit d'opportunité. Parlant de leurs luttes, Hoang Cao Khaï écrit :

Mais, à ne regarder qu'à l'histoire ancienne, sans arrêter notre esprit sur celle de nos jours, nous ne pouvons savoir qu'une double chose : possibilité, pour nous, d'acquérir notre indépendance; ignorance des moyens à employer pour y parvenir.

Ne nous méprenons pas toutetois, sur la facilité d'une telle entreprise. Il faut, pour y réussir, que le moment soit opportun, que les moyens dont on dispose s'y prêtent. Il faut interroger le passé, examiner le présent et réfléchir à l'avenir. Il faut adopter une idée directrice et s'y maintenir, en assignant à la réalisation de ce but un terme reculé; il faut faire preuve de patience, sans compter les heures.

Ce n'est qu'en traçant une route large, sans regarder à des raccourcis, sans prendre de chemins de traverse, qu'il sera possible de faire des choses vraiment grandes.

Telle est la thèse, inspirée par la raison et la patience, que Hoang Cao Khaï développe dans son titre I^{er}, « de l'intervention française en Annam, en Cochinchine et au Tonkin ». Peut-être dans son titre II, « de l'intervention chinoise en Annam », a-t-il l'objet, discrètement poursuivi, de donner des avis non seulement à ses compatriotes mais encore aux dominateurs actuels sous couleur de faire un bref exposé critique des méthodes des dominateurs d'autrefois.

* * *

Dans le premier chapitre : « Des relations politiques de notre pays avec la France », Hoang Cao Khaï s'efforce de montrer, comme nous l'avons dit, que la responsabilité de l'intervention française remonte à l'Annam lui-même. Mais avant d'en faire la démonstration historique, il pose sa thèse, à savoir que la domination française peut devenir le salut de la nation annamite.

Si nous jetons un coup d'œil sur ce qui se passe actuellement dans le monde, nous constatons que les peuples qui se trouvent dans une situation inférieure doivent, pour leur propre développement, prendre appui sur ceux qui ont été plus favorisés, que le faible doit avoir recours au fort, pour en tirer protection. Les exemples sont nombreux de ce que j'avance ici et il n'y a pas lieu de penser que notre pays constitue une exception.

Si, par contre, un peuple inférieur et faible sait s'y prendre pour assurer sa conservation, il y a des chances pour que, de faible, il devienne fort, pour que, d'infé-

rieur, il devienne supérieur. C'est ce qui ressort de la considération du temps passé, où notre pays a, pendant mille ans, été gouverné par la Chine; où, pendant quatre cents ans, la France a été, elle aussi, gouvernée par l'empire romain. Il en est résulté plus tard, pour nous, que, grâce à la Chine, nous avons conquis notre indépendance; il en est résulté pour la France que, grâce à l'empire romain, elle est parvenue à la civilisation.

L'Annam aurait pu assurer dans le passé, grâce aux Français, son développement en tant que puissance indépendante. Il aurait, pour cela, dû profiter des avis et de la direction des Français qui vinrent en Annam à la suite de la mission dont Gia-Long chargea en France M^{gr} de Behaine, évêque d'Adran. Mais Minh Mang, ne continuant pas la même politique, n'eut d'autre but que d'apporter « des entraves à la venue des étrangers dans notre pays en leur défendant de se livrer au commerce. Sa conduite à l'égard de la France fut, en particulier, empreinte d'actes de profonde et ingrate cruauté ». Les Français, appelés par Gia Long pour l'aider à donner une organisation moderne à son pays, durent quitter l'Annam; des missionnaires furent massacrés et la France se livra, en 1847, à une première démonstration sur les côtes d'Annam. Mais elle ne changea pas les dispositions de la cour de Hué.

À considérer tout ce qui s'est passé dans cette période, on voit que sous Gia Long, ce fut grâce à l'appui des forces européennes que ce prince put venir à bout des rebelles du nom de Tày Son et régner sur l'Annam et le Tonkin en maître incontesté.

On se rend compte, d'autre part, du regret qu'il y a lieu d'éprouver à constater que les relations nouées par ce roi avec les étrangers aient fait, de la part de ses descendants, l'objet de prohibitions aussi sévères que celles qu'ils ont édictées, ce qui a été, pour notre pays, la cause de toutes les péripéties par lesquelles il est passé.

La France renouvelle ses demandes de liberté pour les missionnaires et les commerçants, mais rien n'est changé à l'obstination de la cour de Hué.

Les hostilités deviennent inévitables et elles aboutissent au commencement de l'annexion de la Cochinchine par la France, annexion qui est complétée à la suite d'une insurrection qui est fomentée dans les trois provinces de l'Ouest restées annamites.

À examiner les raisons qui, à cette époque, amenèrent l'intervention de la France dans nos affaires, on voit qu'elles ne durent leur origine qu'à l'idée, chez les représentants de ce pays, de se livrer à des transactions commerciales, ce qui ne pouvait vraiment qu'être profitable à tout le monde.

En nous y opposant, cela a suscité toutes sortes de difficultés et une guerre dans laquelle nous avons été vaincus, outre que nous avons dû supporter le paiement d'une indemnité de guerre et la perte des six provinces de Cochinchine, qui n'ont cessé, depuis ce moment, d'être rattachées à la France.

L'écrivain annamite montre que la conquête du Tonkin a exactement la même origine. La première intervention française est provoquée, en 1874, par les difficultés faites à M. Jean Dupuis,

qui veut faire du commerce avec le Yunnan. Francis Garnier prend, avec cent hommes, les citadelles de Hanoï, Haï-duong, Ninh-binh et Nam-dinh. Bien que Francis Garnier soit massacré dans une promenade du côté de Sontay, le traité Philastre, en échange du droit pour la France d'établir un consul général à Hué et des consuls à Hanoï et à Haï-phong, restitue au gouvernement de Hué les quatre villes conquises et lui assure un don de canonniers et de fusils. Après avoir résumé les faits dans cet esprit, Hoang Cao Khai déclare que c'est pour avoir toujours refusé des conditions raisonnables et acceptables que l'Annam a dû plus tard en subir de pires. Mais cela venait surtout de l'ignorance profonde où était ce pays, car bien que la France eût généreusement rendu les villes qu'elle avait prises, « il n'en arrivait pas moins qu'à ne pas connaître la façon de nous gouverner, quoique nous eussions la libre disposition de ces territoires, c'était un peu comme s'ils ne nous eussent pas appartenu, c'était un peu, quoiqu'on nous les eût rendus, comme si nous les eussions véritablement perdus ».

Hoang Cao Khai donne encore tort aux autorités annamites, bien que d'une manière moins évidente, dans les événements qui, commençant avec la mission de Henri Rivière à Hanoï, aboutissent à la conquête du Tonkin et au protectorat sur l'Annam. Mais le gouvernement de Hué a le tort de chercher à s'appuyer sur la Chine et à vouloir, sans en avoir les moyens, guerroyer au Tonkin en se servant d'hommes comme le fameux Luu Vinh Phuc. La mort d'Henri Rivière aggrave les choses et amène le gouvernement français à imposer à l'Annam le traité Harmand. Cependant, la cour de Hué dépêche plus tard encore des mandarins à Tien-tsin, intrigue avec la Chine, pays contre lequel la France envoya l'amiral Courbet. Même après la défaite des Chinois, les régents Ong Nhuyèn Van Tuong et Ong Tôn Thát Thuyèt, continuent à résister sournoisement. Le général de Courcy occupe Hué en 1885. Et l'écrivain annamite concluant après avoir résumé l'histoire dans cet esprit, écrit :

Les demandes présentées par le capitaine de vaisseau Rivière ne tendaient qu'au développement de la ville d'Hanoï et à l'institution d'un régime douanier, deux choses sans grande importance qu'à ne pas accorder tout de suite nous avons transformées en très grosses questions. En nous appuyant à l'intérieur sur Luu Vinh Phuc, à l'extérieur sur la Chine, plus nous nous battions et plus notre sort s'aggravait. C'est à cette époque que remonte le protectorat de la France sur notre pays....

Malgré le protectorat institué par la France, nous n'en conservions pas moins toute notre liberté à l'intérieur. Mais à cause d'une poignée de gens de mauvaise foi qui s'étaient livrés à des actes de révolte et de trahison, ce qui avait amené des idées de vengeance, le gouvernement français dut user de ses troupes pour étouffer l'insurrection, d'où ce résultat qu'à partir de ce moment le protectorat de l'Annam ne différa en rien de celui du Tonkin.

A chercher les raisons de cet état de choses, on constate, en somme, qu'elles remontent à l'interdiction dont nous avons frappé les tentatives des Français pour se

livrer chez nous à des transactions commerciales, ce qui donna lieu à des actes de vengeance, puis à la guerre, laquelle, à son tour, entraîna l'établissement du protectorat.

La France, à partir du moment où elle vint à Tourane jusqu'au moment où elle signa le traité de paix qui entraîna le protectorat, tergiversa, en somme, pendant trente années. C'est parce que le gouvernement français voulut nous laisser beaucoup de répit, pour nous permettre d'opérer chez nous et nous-mêmes les réformes nécessaires. Si notre pays s'en était remis avec confiance à la France en recourant à elle pour en tirer assistance, il est incontestable que, de son côté, celle-ci aurait considéré l'Annam comme un pays avec lequel elle aurait entretenu des relations commerciales, non comme un pays de protectorat.

S'il n'en a pas été ainsi, c'est parce que, sous des apparences trompeuses de bonnes relations, notre pays, au fond, ne faisait que s'entretenir dans un état de constante défiance à l'égard de la France.

Mais tout cela vient de l'erreur où fut l'Annam de trop estimer sa propre instruction et sa propre civilisation.

Quoiqu'il y eût, à cette époque, parmi les nôtres, quelques hommes éclairés dont les requêtes au roi demandassent la liberté des transactions commerciales, telle celle due à l'initiative de Tông Dóc Pham Phu Thu, proposant d'adopter une nouvelle ligne de conduite, telle celle aussi du simple étudiant Nguyễn Truong Tô, les deux seuls hommes de notre pays qui vissent au delà de leur temps, de tels esprits n'en constituaient pas moins une exception, tandis que ceux qui voulaient exclusivement s'en tenir au passé connu d'eux étaient légion dans le royaume.

Il y eut, en 1876, 28^e année du règne de Tu Duc, des examens de doctorat à la cour de Hué.

Le roi posa lui-même aux candidats, qui devaient la traiter par écrit, la question suivante :

« Le Japon, en suivant les méthodes d'enseignement occidentales, a pu devenir un pays puissant. Nous convient-il d'imiter le Japon ? »

Les candidats répondirent au roi :

« Le Japon qui, de tout temps, a suivi la civilisation chinoise, veut maintenant changer ses coutumes anciennes pour suivre celles des Européens.

« Eh bien ! quoiqu'il soit, ce faisant, devenu un pays puissant et riche, il n'en retournera pas moins dans la suite à la barbarie. »

Hélas ! C'est déjà une faute légère de ne pas suivre, quand on ne le connaît pas, le mouvement du progrès des pays étrangers.

Mais connaître ce mouvement et en faire si constitue une faute grave.

N'est-elle imputable qu'à notre seul roi, à nos seuls mandarins ?

Tous les lettrés de notre pays en ont, à mon avis, leur part de responsabilité.

Nous trouvons dans nos écrits : « Il est incontestable que ce n'est que lorsqu'un pays a commencé à se porter lui-même les premiers coups que, dans la suite, il se fait battre par les autres. »

Concluons de là que la faute dont je viens de parler incombe à notre nation tout entière, et que si la France n'avait pas établi son protectorat sur nous, une autre puissance aurait pris sa place. Il ne nous convient donc pas de rejeter la responsabilité de cet état de choses sur qui que ce soit en dehors de nous.

*
*
*

Après avoir perdu ainsi toutes les occasions de

s'organiser grâce à la France et sans la domination de la France, l'Annam a-t-il eu beaucoup à se plaindre de cette domination? Le kinh-luoc ne le dit pas dans son chapitre II, « du Gouvernement par la France de notre pays », et bien qu'il juge sans doute devoir être très discret sur ce point, son jugement sur notre œuvre ne semble pas défavorable.

Son livre constate que la France a fait quelque chose pour le peuple annamite. S'il a une préférence pour Paul Bert, qui voulut, dans l'esprit le plus sincère et le plus généreux, pratiquer la politique du protectorat, il rend justice à ses successeurs. L'un a réprimé la piraterie, l'autre réformé le vieil enseignement annamite et créé une Chambre consultative qui développera l'expérience des indigènes et les appellera à collaborer au gouvernement du pays. Grâce à la France, le commerce a été facilité par les voies de communication, la vaccination a sauvé des millions d'enfants de la variole, des progrès économiques ont été accomplis.

Cependant, Hoang Cao Khai reproche en termes assez clairs au régime français d'avoir détérioré le recrutement des fonctionnaires annamites et recouru à des procédés fiscaux discutables. Aucun de nos compatriotes qui sont allés en Indo-Chine pour regarder de bonne foi, c'est-à-dire libres de la préoccupation de se faire les thuriféraires de telle ou telle politique ou les défenseurs de tel ou tel fructueux abus, ne sauront s'étonner de ces critiques.

Après avoir énuméré les biens dus aux Français, l'ancien kinh-luoc écrit :

Ce sont là toutes choses profitables, sur lesquelles je pense que chacun est complètement fixé, sans qu'il me soit utile d'y insister.

Et pourtant, malgré tout cela, jusqu'à ce jour, par son administration, la France n'a pas encore pu satisfaire tous les cœurs. Aussi considère-t-on, chez nous, que trois causes font obstacle à la bonne marche des choses dans notre pays.

La première est relative au poids des impôts. La deuxième est imputable à l'insuffisance des garanties qui ont présidé au choix de certains fonctionnaires annamites dont plusieurs ne sont pas dignes de la nomination dont ils ont été l'objet. La troisième relève de l'insuffisance des efforts du gouvernement, qui ne s'appliquerait pas, de toutes ses forces, à développer l'instruction.

Nous allons examiner, ci-après, ce qu'il est de ces trois griefs.

Pour ce qui est de l'impôt direct, nous avons eu le tort de ne pas chercher à établir l'égalité entre les diverses régions de l'Indo-Chine en tenant compte de leurs richesses respectives et même d'avoir aggravé l'inégalité par des mesures arbitraires.

Il est obligatoire et légitime que ceux qui possèdent des rizières ou des terrains supportent l'impôt foncier.

Il y a toutefois lieu de considérer qu'en Cochinchine, où le sol est riche, le « mâu », mesure de superficie pour les champs, correspond à l'hectare français et vaut 10.000 mètres carrés, tandis qu'au Tonkin, dont les rizières ne valent pas celles de Cochinchine, ce même « mâu » ne vaut, d'après les règles fixées par le roi Minh Manh,

que 4.000 mètres carrés français, sans compter qu'en 1897, il fut décidé que la contenance du mâu serait réduite à 3.600 mètres carrés. A considérer, cependant, les règles fixées pour l'impôt, dans les deux pays, on constate qu'elles sont les mêmes, alors que les mâu ici et là n'ont pas même valeur. Rien ne justifie une telle différence.

L'impôt personnel pèse avec beaucoup d'inégalité sur les habitants, et la situation est rendue d'autant plus mauvaise que pas plus l'impôt personnel que l'impôt foncier ne font, en pays annamite, l'objet de déclarations conformes à la vérité.

Il s'ensuit aussi qu'il y a encore des villages qui dissimulent, soit le nombre de leurs contribuables, soit la quantité exacte de leurs rizières, tandis que d'autres, au contraire, dépassent dans le paiement de leurs contributions le montant de celles qu'ils devraient supporter.

En ce qui concerne les impôts indirects, l'ex-kinh-luoc indique que les monopoles ont privé la population d'une partie des métiers qui la faisaient vivre sans d'ailleurs enrichir le budget en proportion des sacrifices imposés au peuple. « Le gouvernement a recours à des fermiers, mais de cette façon il ne recueille que le tiers du profit, les deux autres tiers allant au fermier. »

En parlant du passé, Hoang Cao Khai laisse clairement transpirer son opinion sur les régions nouvelles lorsqu'il dit, par exemple, parlant de nos premières atteintes au vieil impôt annamite sur l'alcool : « Quant à l'impôt sur l'alcool, on modifia celui qui existait; mais acheteurs et vendeurs jouissaient d'une complète liberté. C'était, d'abord, un profit pour l'Etat; c'était, ensuite, une très grande commandite pour la population. »... « Les impôts sur l'alcool et sur le sel, pour qu'ils rendissent davantage, furent donnés en adjudication à des fermiers. Par bonheur, la période précédente avait vu l'apaisement de la piraterie, tandis que dans celle dont nous nous occupons, les récoltes furent abondantes », etc.

Pour ce qui est des fonctionnaires, la France, bien qu'il soit certain qu'elle a la considération voulue pour les institutions annamites, a été amenée, d'après l'auteur, à nommer des mandarins en dérogation avec le vieux système des examens qui avait tout le respect du peuple.

Lors de leur venue parmi nous, les Français eurent encore besoin de se servir de leurs armes, pour apaiser les troubles fomentés par le parti de la révolte. Ils durent, dans ces circonstances, utiliser les services des gens recrutés dans un milieu inférieur.

Lorsque les circonstances qui avaient motivé cet état de choses eurent cessé, il n'y avait pas de raisons pour se débarrasser de ces auxiliaires de la première heure. Dans tout pays, d'autre part, des sentiments de réciproque affection s'établissent entre maîtres et serviteurs. A cause, dès lors, des recommandations dont les seconds furent l'objet de la part des premiers, qui se cédaient tour à tour les gens à leur service, par suite, aussi, soit des relations, soit des obligations qu'ils avaient entre eux, les Français ne se seraient pas permis d'abandonner ceux des nôtres qu'on leur avait ainsi recommandés.

Les deux raisons qui précèdent sont celles pour lesquelles il y a, à l'heure actuelle, tant de fonctionnaires annamites qui ne sont pas dignes des nominations dont ils ont été l'objet.

Or, de quelque façon qu'on s'y prenne, il n'est pas moins vrai que, dans notre pays, ceux qui ont des grades universitaires et qui sont d'origine mandarinale jouissent de plus de considération que les autres.

On ne trouvera pas que ce soit une interprétation trop malveillante de certaines nominations faites dans le cadre des mandarins annamites.

Pour ce qui est des écoles, l'ex-kinh-luoc apprécie favorablement le rôle de la France.

Parmi ceux qui ont voulu s'instruire il n'y a guère que des gens appartenant aux classes inférieures. Ils l'ont fait dans le but de devenir interprètes. Les personnes de condition moyenne et les enfants des familles distinguées se sont contentés de suivre les vieux errements, en rivalisant entre eux, pour apprendre les caractères chinois, en vue du concours des lettres.

Mais alors quelle utilité se trouvaient avoir les écoles dont nous avons demandé l'ouverture au gouvernement ?

Si l'on examine ce qui s'est passé dans le cours de ces deux ou trois dernières années, on voit que les gens de chez nous ayant manifesté l'intention d'apporter des modifications au programme de leurs études, le gouvernement français avait ouvert beaucoup d'écoles, parmi lesquelles l'Université indo-chinoise.

Or, à peine venait-il de procéder à cette création, en lui donnant du développement, que des gens, dans notre pays, de nouveau, suscitèrent des troubles : tels ceux du Quangnam, au sujet des impôts, ceux de Nghê-an, ceux de Hatinh, au sujet des études en dehors du pays (du hoc), enfin ceux du Tonkin, avec la création de l'école Đông King Ngia Thuc, toutes choses qui vinrent se mettre en travers des projets de la France.

Comment, en présence d'un tel état de choses, pouvons-nous reprocher à la France de se refuser à nous instruire ?

*
*
*

Mais la partie capitale du petit livre de Hoang Coa Khai est celle dans laquelle est formulée sa conclusion dans un chapitre dont le titre la résume d'ailleurs clairement « du besoin pour notre pays de se tourner vers la France pour s'appuyer sur elle ».

En commençant ce chapitre, l'auteur s'élève contre l'attitude nuisible des mécontents qui veulent lutter contre la France et que l'exemple du Japon ou même l'espoir d'obtenir son aide inspirent. Ces mécontents, Hoang Cao Khai en explique ainsi l'existence d'une manière qui n'est pas sans enseignement pour nous.

On n'est pas encore parvenu à la satisfaction générale, parce que certains des nôtres, reçus aux concours des lettres, n'ont pas été pourvus d'une fonction mandarinale ; soit parce que déjà nommés, mais obligés d'interrompre l'exercice de leurs fonctions, ils n'ont pu être pourvus d'un nouveau poste ; soit enfin, parce que fils de personnes ayant dû être punies, leur cœur conserve du ressentiment.

Parmi les révoltés il y a d'ailleurs eu des patriotes, des lettrés, des hommes qui « n'étaient animés que de patriotisme à l'égard de notre pays ». Mais leur action, mal préparée et inopportune, ne fit que du mal car « à ne tenir compte ni du moment, ni de leurs ressources, non seulement ils ne firent rien de profitable pour leur patrie, mais il résulta de leur attitude de grands dom-

pages pour la population ». Et Hoang Cao Khai montre que les agitateurs qui voudraient aujourd'hui s'appuyer sur le Japon ou la Chine ne feraient rien de plus profitable pour le pays d'Annam. Il n'y a pas à invoquer utilement l'exemple du Japon victorieux de la Russie, il n'y a pas non plus à raisonner comme ceux qui rappellent que l'Annam a, par deux fois, été gouverné par la Chine et que les Chinois ont été chassés deux fois : « Pourquoi, dès lors, disent-ils, ne pourrions-nous pas, aujourd'hui, conquérir notre indépendance ? » L'ex-kinh-luoc répond, avec infiniment de raison : « Le gouvernement chinois, s'il était géographiquement séparé de nous, en était séparé, en fait, par des communications très gênantes... il en résulte qu'autrefois la Chine éprouva de grandes difficultés pour gouverner notre pays, à cause des raisons que je viens d'indiquer. »

En ce qui concerne notre situation par rapport à la France, encore que la distance qui nous sépare d'elle soit considérable, avec un coup de télégraphe des soldats de l'Inde ou de l'Afrique peuvent, en quinze jours, être rendus chez nous.

Les moyens d'action de la France vont, d'autre part, en se perfectionnant de jour en jour. C'est ainsi, qu'en dix ans, des bateaux à vapeur, elle est passée aux sous-marins ; des chemins de fer, qui vont sur terre, aux dirigeables qui volent dans les airs ; de la télégraphie ordinaire, à la télégraphie sans fil ; les arts industriels ne cessant de se perfectionner.

Est-ce dès lors, avec les anciens moyens dont nous disposons, que nous allons entrer en lutte contre les moyens d'action nouveaux de la France ? Comment arriver au but ? Mais, en outre, la guerre, aujourd'hui, ne repose pas seulement sur la valeur de ceux qui la font. Il s'y ajoute une question d'argent. Considérons ce qui s'est passé, il y a dix ans, dans le Sud-Africain, qui résista à l'Angleterre pendant deux ans. Cette dernière puissance y dépensa plus de 300 millions et quoiqu'il voulût continuer la lutte à merci, le Transval n'en dut pas moins supporter le protectorat. Voici six ans, d'autre part, que le Japon a fait la guerre à la Russie ? Or, chaque jour, ses troupes entraînaient pour lui, qui est pauvre, une dépense d'un million, malgré l'économie qu'il apportait dans la gestion de ses finances. Dans la suite, par pénurie d'argent, encore qu'il eût été vainqueur, il n'en dut pas moins supporter le traité de paix, sans pouvoir exiger, de la Russie, le paiement d'une indemnité de guerre. Dès lors, si nous reportons nos regards sur notre pays, qui est pauvre, comment pourrait-il, s'il veut se mettre en état de résistance avec la France, qui est riche ?

Cela fait voir que toute cette agitation intérieure ne peut mener à rien de bon.

Quant à chercher un appui contre les Français dans les peuples asiatiques voisins, c'est une idée que le kinh-luoc condamne de la manière la plus intéressante dans les termes que voici :

Les agitateurs du dehors assurent que la France, dont les habitants sont d'une race différente de la nôtre, ne prendra jamais la défense de nos intérêts ; que, dès lors, c'est à ceux qui sont de même race que nous et qui ont les mêmes caractères d'écritures que nous, qu'il nous convient d'avoir recours, pour nous aider à conquérir notre indépendance.

Ceux qui raisonnent ainsi ignorent que les causes qui, aujourd'hui, déterminent un pays à se créer un domaine colonial différent de celle d'autrefois. C'est ainsi que la

Chine, dans les temps passés, ne s'était emparée de notre pays, de la Corée et de la Birmanie, que pour faire de nous des Etats tributaires et pour s'en prévaloir.

Aujourd'hui, au contraire, on ne procède plus ainsi. L'idée qui prédomine, à notre époque, dans ce domaine, se rapporte à une question de déversement, dans un autre pays, d'un surcroît de population chez soi, comme aussi à une question d'écoulement, dans un autre pays, d'un surcroît de produits chez soi. Mais dès lors, plus un pays sera rapproché de nous, et plus vite ses habitants nous envahiront, plus vite afflueront, chez nous, ses marchandises d'exportation; plus aussi notre population en supportera de dommages. C'est ce qui s'est produit avec la Chine, dont les habitants ne sont venus s'installer, parmi les nôtres, que comme des oiseaux de passage, sans s'incorporer jamais à notre pays, dont ils ont drainé chez eux tous les biens.

Regardons en outre au Japon, protecteur de la Corée, dans ces cinq ou six dernières années; regardons aux malheurs que les habitants de ce pays protégé ont à supporter et demandons-nous, maintenant, si nous avons quelque intérêt ou non, à tourner notre espoir du côté de ceux qui sont de même race et qui ont les mêmes caractères d'écriture que nous.

Je ne vais pas plus loin, car j'ai la certitude que la France, pays riche et puissant, qui a déjà englouti des sommes considérables dans cette colonie, quoi qu'il pût arriver, n'aurait pas le dessous.

D'autre part, encore, à l'heure actuelle, les grandes puissances, dans le monde, ont conclu entre elles des alliances; tel le traité déjà ancien, entre la France et la Russie; tel celui, plus récent, entre la France et l'Angleterre, amené par la considération, du côté de la France, de son protectorat d'Extrême-Orient.

Si donc nous tenons compte, d'un côté de la richesse et de la puissance de la France, d'un autre des alliances qu'elle a contractées au dehors, j'estime que nos agitations extérieures, pour les raisons que je viens d'indiquer, ne serviraient à rien.

Et maintenant, demandons-nous si nous sommes susceptibles ou non d'être un jour indépendants.

Oui, répond l'ex-kinh-luoc. Si l'Annam a perdu autrefois à plusieurs reprises l'occasion de devenir, grâce à l'aide de conseillers français, « un peuple indépendant sans différence avec le Siam », il peut, en s'instruisant à l'école de la France, se préparer un avenir que Hoang Cao Khaï indique en ces termes :

Je veux dire que, désormais, les gens de notre pays doivent s'appuyer sur la France pour modifier le plan de leurs études. S'il en est ainsi, dans la suite, grâce aux progrès que nous aurons faits, il est certain que la France sera la première à nous octroyer notre indépendance intérieure, en ne gardant pour elle que le droit de nous représenter dans nos relations extérieures avec les autres pays. Nous serons dans la même situation que le Canada et l'Australie.

Ce qu'il nous faut savoir, en outre, c'est que cette indépendance ne pourra nous être octroyée que parce que nous dépendons de la France.

Si nous dépendions d'une autre puissance, cela n'en finirait plus. Il y a à cela deux raisons. La première tient à ce que, dans le désir actuel des nations de se constituer un domaine colonial, le principal mobile auquel elles obéissent réside dans leur besoin de déverser, dans leurs colonies, le trop-plein de leur population. Or, sur ce point, la France diffère beaucoup des autres pays. Si on considère l'Angleterre ou l'Allemagne, ou telle autre puissance, on voit que beaucoup, parmi leurs émigrants, sont pauvres

et qu'en s'expatriant, ils le font sans esprit de retour dans la mère-patrie. En France, au contraire, pays riche, la population a, de tout temps, joui de l'aisance. En outre, depuis Napoléon I^{er} qui avait décidé, dans son code, le partage égal des biens dans les familles, les garçons et les filles venant par parts égales au partage, tout le monde a son lot de biens et de bonheur.

La seconde raison que vise Hoang Cao Khaï est moins claire : il semble indiquer que la France, ne voulant pas avoir à faire de nouveaux sacrifices en Indo-Chine, agira de son mieux pour se concilier les indigènes.

La deuxième raison est que les pays qui nous entourent sont puissants ou sur le point de le devenir. Dès lors, pour garder ses frontières d'Indo-Chine, il faut à la France beaucoup de troupes, il lui faut beaucoup d'argent. A compter les sommes qu'elle a dépensées dans ce pays, depuis le jour où elle y est venue, on voit qu'elles s'élèvent à 700 millions, tandis qu'elle n'en a pas encore retiré un grand profit.

Il apparaît encore que, même si le gouvernement de la France voulait transporter ici beaucoup de troupes et dépenser beaucoup d'argent, il se pourrait que le peuple français n'y donnât pas son consentement.

C'est ainsi qu'en ces dernières années le ministère a déclaré que la France devait pratiquer, avec notre peuple, une politique d'association, en s'efforçant de renforcer de part et d'autre nos sentiments de mutuelle affection, dans le but de nous faire concourir, ce faisant, à la conservation de notre propre pays.

A examiner les raisons qui précèdent, on voit que le fait d'avoir trouvé le protectorat de la France sur notre route constitue, pour nous, quelque chose de vraiment heureux.

Et de ces constatations, Hoang Cao Khaï arrive, pour la pratique, à la conclusion que voici :

Comment nous y prendre, dès lors, pour atteindre à l'indépendance? Comment nous comporter?

Je dis : à vouloir notre indépendance, il nous faut nous instruire, et pour nous instruire il nous faut le faire en prenant la France pour éducatrice. Mais ce but n'est pas de ceux qu'il faut vouloir atteindre avec précipitation. Bâtit-on une maison? Il faut, auparavant, en bien asseoir les fondations. Plante-t-on un arbre? Il faut, auparavant, mettre la semence en terre, dans des conditions favorables.

Or, l'instruction est le fondement même de ces fondations, c'est la semence du progrès. Avec des fondations solides, il sera possible de faire grand; avec une bonne semence, l'arbre poussera et prendra du développement.

Mais quand notre instruction aura ainsi fait des progrès, il est certain que cet état de choses suscitera des rivalités entre les représentants des deux races. Quoi qu'il arrive, cependant, ces rivalités n'emprunteront que des procédés pacifiques. Pour nos compatriotes, ceux qui sont bien doués seront, quand ils auront étudié, quand ils auront passé des examens spéciaux, utilisés par le gouvernement, pour faire ses travaux. Il s'établira de cette façon beaucoup d'émulation dans les administrations publiques. Ceux des nôtres doués d'une intelligence moyenne apprendront tel ou tel métier, ce qui nous procurera une main-d'œuvre à bon marché. Les Français seront obligés de louer les services des Annamites, ce qui créera l'émulation dans les corps de métiers. Les Français seront à la tête des entreprises; mais, dans les administrations publiques, comme dans les corps de métiers, on usera des bras de nos compatriotes. Les Français, toutefois, seront toujours

la minorité, alors que, toujours, nous l'emporterons par le nombre.

Une rivalité de ce genre n'entraînera ni perte d'hommes ni perte de sang et, tout naturellement, les droits qui nous reviennent nous seront octroyés.

Si c'est cette voie que les gens de notre pays suivent, au plus vite dans cinquante, au plus tard dans cent ans d'ici, nos compatriotes seront comme les Français, c'est-à-dire qu'ils ne formeront plus avec eux qu'une race éclairée.

Le gouvernement de gens encore arriérés par des gens intelligents est chose facile; mais quand des gens éclairés ont à en gouverner d'autres, éclairés comme eux, c'est chose difficile. Soyons dès lors assurés qu'à ce moment, c'est d'elle-même que la France nous remettra le pouvoir de nous administrer en toute indépendance, tandis que c'est sur elle que nous nous appuierons, pour nous représenter au dehors.

* * *

Tels sont les passages essentiels du livre de Hoang Cao Khai. Il est certain qu'il ne plaira pas à tout le monde. Ces Français d'Indo-Chine qu'irrite l'expression d'une opinion indigène, quelle qu'elle soit, n'auront aucune sympathie pour celle-là. On ne manquera pas de trouver une très forte saveur nationaliste aux pages de l'ex-kinh-luoc; c'est ainsi qu'en passant il ne manque pas de citer, sans doute pour les désigner à une admiration patriotique qu'il ne se permettrait pas d'appeler explicitement, tous les mandarins qui sont morts sur le champ de bataille ou se sont suicidés au lendemain de leur défaite par les troupes françaises. Il est certain que l'inspiration que révèle le livre n'est pas celle d'un loyalisme sentimental envers la France, mais celle d'un calcul froid et raisonné des chances que peut avoir devant elle la nation annamite. Mais si Hoang Cao Khai avait obéi à un autre esprit, il ne pourrait qu'être suspect d'insincérité aux Français eux-mêmes. Il ne s'agit pas de juger les choses d'Indo-Chine avec un sentimentalisme à la Jenny l'Ouvrière et de demander aux Annamites autre chose que ce qu'ils peuvent nous donner. Un seul fait importe, c'est de savoir si leur intérêt est tel qu'il puisse et doive les rapprocher de nous. C'est déjà quelque chose et c'est même tout ce que nous pouvons demander, que les plus intelligents d'entre eux en arrivent à s'apercevoir que leur pays n'a de chances d'avenir que dans une longue association avec la France. Une bonne volonté réciproque et les sentiments qui s'ensuivent pourront, si notre politique a du tact et sait en imposer à ses exécutants, sortir peu à peu de cette constatation de ce qui est l'intérêt bien entendu du peuple d'Annam.

Cette manière de procéder à l'inventaire des chances de l'Annam ne plaira d'ailleurs pas plus à certains indigènes qu'à plusieurs des Français d'Indo-Chine. Le livre du kinh-luoc ne convertira pas du jour au lendemain les partisans de cette résistance à la France que l'écrivain déconseille à ses compatriotes. Ses intentions et inspirations seront même, sans doute, suspectes à certains d'entre eux. Aussi de tels ouvrages ne doivent-ils pas nous illusionner sur la sécurité que nous

pouvons trouver à bref délai en Indo-Chine, et il est à regretter, pour le succès pratique de ses enseignements à ses compatriotes, qu'un des arguments que le kinh-luoc ait cru pouvoir invoquer, du moins en passant, est que la France hésiterait à faire des efforts sérieux pour réprimer une insurrection en Indo-Chine. A la moindre occasion, il ne faudrait pas hésiter à donner un vigoureux démenti par les faits à cette opinion, qui est peut-être trop répandue dans les milieux indigènes, et bien montrer que, dans l'intérêt des Annamites eux mêmes, nous ne nous laisserons pas mener tambour battant dans la voie qu'indique Hoang Cao Khai, imitant d'ailleurs un certain nombre de Français qui l'avaient recommandée avant lui.

Mais quant à marcher dans cette voie, nous estimons qu'il n'y a pas à hésiter, car on ne voit pas qu'on puisse sainement en déclarer une autre meilleure: Que demande, en somme, le kinh-luoc? Que, par l'éducation, une préparation graduée couvrant un nombre raisonnable d'années, l'Annam arrive à son autonomie intérieure tout en restant lié à la France pour ses relations avec l'extérieur. Si une telle idée ralliait sincèrement les dirigeants annamites, on ne voit pas ce que pourraient objecter ceux d'entre nous qui ont un peu d'avenir dans l'esprit. Pour quiconque réfléchit à l'équilibre de notre puissance nationale, il est clair que, dans l'Extrême-Orient qui se fait, notre domination ne trouvera de sécurité qu'en s'appuyant réellement sur les peuples qu'elle couvre. Or il se trouve que ces peuples ont un intérêt évident à s'appuyer sur nous dans une partie politique où l'enjeu est beaucoup plus sérieux pour eux que pour nous-mêmes, puisqu'il ne peut s'agir pour la France que d'une dépendance lointaine, tandis que les Annamites livrés à leurs voisins seraient condamnés à mourir comme nation. Il y a là les éléments de la solidarité que Hoang Cao Khai essaie de démontrer à ses compatriotes et dont la reconnaissance doit être une garantie pour les deux peuples en présence sur la terre d'Annam.

Il était intéressant que, du côté de nos protégés, on reconnût la possibilité, la nécessité même de la politique indigène qui, aux yeux de tous ceux qui ont le souci de l'avenir de la France en tant que nation dans l'Extrême-Orient, doit désormais être adoptée et prise comme moteur principal de toute notre action en Indo-Chine. Le livre de Hoang Cao Khai est la contre-partie indigène des idées qui se font jour chez nous, la réponse annamite à l'opinion qui se forme de plus en plus en France en ce qui concerne les conditions de l'avenir de notre œuvre en Indo-Chine.

R. C.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

L'INDO-CHINE

ET

LA DISCUSSION DU BUDGET DES COLONIES

On a quelque peu parlé de l'Indo-Chine lors de la discussion du budget des Colonies à la Chambre, dans la deuxième séance du 21 février, la première séance du 22 et, un peu moins longuement, dans la première séance du 23. Nous croyons pouvoir renvoyer au *Journal officiel* ceux de nos adhérents qui voudraient prendre connaissance de ces débats. Ils n'ont pas, en effet, présenté grand intérêt, à la fois sans doute parce que la Chambre, à une heure si tardive et déjà si proche des élections, ne voulait pas faire attendre beaucoup encore le vote du budget de 1910, et parce que l'immense majorité des députés ne se livrent évidemment pas à la préparation nécessaire pour soumettre les questions coloniales à un examen sérieux. La lecture des derniers débats avait même quelque chose de décourageant. Il est si clair que tout cela n'est que vaines formules, accomplissement de rites qui n'auront guère d'influence sur la réalité des faits, lesquels continueront à évoluer à la merci du Dieu Hasard aggravé par les mille entreprises des appétits particuliers! Le manque absolu de substance et d'application positive des délibérations parlementaires en matière coloniale devient de plus en plus dangereux à mesure que les problèmes qui se posent dans nos colonies deviennent eux-mêmes plus complexes et qu'il faudrait défendre notre domaine d'outre-mer contre de plus nombreux intérêts particuliers en insurrection contre l'intérêt général.

Il va sans dire que l'on ne pouvait attendre cette défense de M. François Deloncle dont l'interminable discours a, si l'on peut dire, rempli de son vide toute la deuxième séance du 21 février. Le député de Cochinchine représentant une circonscription où il y a eu 1.489 votants en 1902 et 1.858 en 1906, et qui a été élu lors de ces deux élections générales par 836 et 1.016 voix est, comme ces chiffres suffiraient à le montrer, le plus parfait « arrondissementier » de la Chambre. Si l'on ajoute que la très grande majorité de ses électeurs est composée de fonctionnaires ou de personnes qui dépendent indirectement du budget, on comprendra à quel point il se distingue par cette qualité à défaut d'une autre. Aussi tout son discours n'a-t-il eu d'autre but que de plaire à toutes les catégories, sans en oublier aucune, de ce petit corps d'électeurs. Ce n'a été qu'une interminable flagornerie électorale, d'autant plus minutieuse et zélée que les élections sont proches et qu'il était opportun de répondre au rapport de M. Messimy qui a provoqué quelque émotion dans certains milieux français d'Indo-Chine. Si le rapporteur général a un peu trop généralisé dans ses critiques, le député de Cochinchine a été bien

plus compréhensif dans son absolutisme : il a copieusement inondé d'eau bénite tous les Français et assimilés de la colonie.

Le discours du 21 février n'est donc un document colonial que dans le plus pauvre sens du mot. Ceux de nos adhérents qui se délectent ironiquement à lire des palinodies chercheront celle-là dans l'*Officiel*.

Le 22, M. de Villebois-Mareuil a, sans beaucoup serrer le sujet, plaisanté le discours du député de Cochinchine. En passant il a cité un fait assez curieux, relevé dans le *Journal officiel* : « Par décision du ministre des Colonies en date du 14 décembre 1909, M. Bernay, administrateur des services civils de l'Indo-Chine, est chargé d'une mission pour étudier les moyens d'améliorer les conditions de vie (logement, alimentation, hygiène) des fonctionnaires coloniaux en congé en France. » C'est le seul document qui ait été produit sur l'Indo-Chine dans la dernière discussion du budget des Colonies.

M. Butin a fait ensuite un discours un peu confus dont la partie la plus claire, sinon la plus conforme aux faits, a été une défense résolue des compagnies à monopole. M. Butin se plaint de ce que l'on rende « la Compagnie générale du Tonkin et du Nord-Annam responsable à tort des persécutions de la régie ». La régie pourrait bien répondre par le *sic vos non vobis*. Qu'on n'essaie donc pas d'intervertir les rôles de Bertrand et de Raton! Le moindre rapport de douanier indo-chinois suffirait à rétablir les faits. A la défense des monopoles M. Butin a ajouté dans son discours une attaque extraordinairement passionnée contre M. Klobukowski. Il a donné la publicité de la tribune aux plus extravagants racontars de journaux contre le gouverneur général. Comme le ministre protestait contre des « fables ridicules et inexactes », M. Butin s'est écrié : « Mais pourquoi ces choses peuvent-elles se raconter et s'imprimer dans les journaux? », et M. Etienne a donné la philosophie de cette affaire en répondant tout simplement : « Pour attaquer le gouverneur général! »

Tout cela était tellement « en l'air », que M. Klobukowski, qui assistait à la séance à titre de commissaire du gouvernement, n'a pas eu à intervenir. M. Messimy n'a pas non plus eu à répondre à M. Deloncle : il s'est borné à lui dire : « Le rôle d'un rapporteur n'est pas de tresser des couronnes, de parler constamment de nos « braves » fonctionnaires, de nos « dévoués » agents... mais bien de mettre en lumière les fautes commises et les points sur lesquels il y a des réformes à apporter. »

Le 23, M. J. Chailley, parlant des colonies en général, a émis quelques observations justifiées sur l'Indo-Chine. Comme il faisait remarquer, entre autres choses, que l'on n'a encore rien entrepris pour tenter d'une manière rationnelle des irrigations aux colonies, il a eu le colloque suivant avec M. François Deloncle qui, comme par hasard, voulait trouver que tout était pour le mieux dans la meilleure des Cochinchines.

M. FRANÇOIS DELONCLE. — En ce qui concerne la Cochinchine, le plan étudié par M. Pouyane est complet.

M. JOSEPH CHAILLEY. — C'est une erreur, Monsieur Deloncle.

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Je vous demande pardon.

M. DUPOURQUÉ. — Vous n'avez rien fait.

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Comment cela? On n'a rien fait au Tonkin, mais en Cochinchine nous faisons le plus possible; malheureusement, nous ne disposons pas de l'argent nécessaire.

M. JOSEPH CHAILLEY. — Mon cher collègue, laissez moi vous dire que, toutes les fois que qui que ce soit d'entre nous s'aventure sur ce terrain réservé qui s'appelle la Cochinchine, immédiatement vous opposez des dénégations faciles. Je ne peux pas donner ici la preuve de ce que j'avance; mais j'affirme — et je ne demande pas mieux qu'un jour cette question soit ici débattue à fond — que nulle part, dans aucune de nos colonies, la politique d'irrigation n'a été bien étudiée. Dans cette Cochinchine dont vous parlez, on n'a pas fait, notamment, les travaux nécessaires de nivellement et, à l'heure actuelle, certains des canaux qu'on creuse sont plutôt une cause de gêne, voire de ruine, que d'enrichissement.

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Le plan existe, il est complet, mais on manque d'argent pour l'exécuter.

M. JOSEPH CHAILLEY. — Il manque autre chose. De l'argent, nous en trouverions toujours.

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Hélas, non!

M. JOSEPH CHAILLEY. — C'est l'expérience qui fait défaut.

D'après les renseignements que nous avons reçus de Cochinchine, dans ce court débat, c'est M. Chailley et M. Dupourqué qui avaient raison. Mais il ne faudrait pas toujours parler « irrigations » : en Cochinchine et, dans plus d'un cas, même au Tonkin ce sont des drainages dont on aurait besoin. C'est même parce que certains travaux au lieu de drainer semblent devoir inonder, parce qu'avant de les entreprendre on n'avait pas relevé le nivellement général du pays, que M. Chailley a pu dire : « A l'heure actuelle, certains des canaux que l'on creuse sont plutôt une cause de gêne, voire de ruine, que d'enrichissement. » M. Chailley n'a pas, d'ailleurs, formulé de critiques que sur ce point; il s'est plaint, à juste titre, de ce que l'on ait en Indo-Chine, non pas une, mais plusieurs politiques indigènes, autant que de gouverneurs. Tout, dans cette colonie en particulier, doit pourtant être subordonné à cette politique.

Dans toute cette discussion du budget des colonies, le gouvernement n'a pas été appelé à faire une déclaration un peu étendue sur l'Indo-Chine; à vrai dire, si les critiques formulées ne l'y ont pas obligé, il n'aurait pas été mauvais qu'il le fit. Mais le ministre des Colonies s'est borné, le 22 février, à prononcer quelques paroles. Voici ce qu'il a dit sur la question de l'heure actuelle, celle des monopoles :

A côté de la sécurité matérielle, il y a lieu de se préoccuper de l'état moral de la colonie, spécialement au point de vue indigène, de son état politique et économique. La question, comme l'ont constaté MM. François Deloncle et de Villebois-Mareuil, se lie étroitement à celle des réformes fiscales et administratives en cours, ainsi qu'à la question des améliorations d'ordre matériel que réclame la colonie.

Si, comme M. Botin l'a constaté avec eux, un certain malaise s'est produit chez les indigènes, il est venu d'une

organisation fiscale dont le temps a fait apparaître les abus, et à laquelle, avec l'approbation du gouvernement, M. le gouverneur général Klobukowski s'est efforcé de mettre un terme. C'est la grosse question des monopoles de l'alcool et du sel. La suppression de ces monopoles avait été préparée, d'accord avec mon prédécesseur. Elle a été réalisée, dans la mesure où elle pouvait l'être actuellement, par M. Klobukowski, avec mon approbation.

Le monopole de la vente de l'alcool et du sel devant cesser le 1^{er} janvier 1911 dans le Nord-Annam et le Tonkin, il y a lieu de s'occuper à la fois du régime transitoire à établir entre la cessation du monopole de la fabrication, expirant le 10 avril 1913, et l'établissement du régime définitif qui devra être substitué au système actuel. La question est à l'étude, et l'examen le plus actif permettra de la résoudre prochainement, au mieux des intérêts fiscaux de la colonie, comme des intérêts indigènes.

Il est à souhaiter, en effet, que le régime futur, soit prochainement annoncé. En présence de la campagne que continuent les partisans des compagnies à monopoles — M. François Deloncle n'a pas manqué le 21 février d'émettre plus ou moins ouvertement quelques sophismes en leur faveur — en présence aussi des nécessités de la politique indigène, et de l'incertitude que l'on s'efforce de certain côté de faire durer, sans doute dans l'espoir que le vent changera, il est nécessaire d'arrêter et de proclamer des décisions dont on ne s'écartera plus. Mais comme M. Trouillot a proclamé la nécessité de la politique indigène et aussi la confiance du gouvernement dans M. Klobukowski, contre qui se concentrent toutes les attaques des défenseurs des monopoles, on peut espérer que la réserve du ministre des Colonies n'est pas l'effet d'une irrésolution où il serait encore sur ce point capital.

LA PRESSE CHINOISE

Les assemblées provinciales et la demande de convocation anticipée du Parlement.

Quelle est la force réelle du mouvement de transformation qui se fait sentir actuellement en Chine comme dans toute l'Asie ?

A cette question, les Européens résidant en Extrême-Orient font les réponses les plus diverses. Pour les uns, le Chinois est radicalement impuissant à accomplir les réformes dont il parle; pour les autres, le mouvement actuel, sans avoir la rapidité de celui qui transforma le Japon, est fort sérieux.

Cette divergence d'opinions se retrouve aussi bien quant aux détails particuliers du mouvement actuel qu'au sujet de son ensemble, et c'est ainsi que les visées constitutionnelles des Chinois, ainsi que les conseils provinciaux qui ont été convoqués le 14 octobre 1909, provoquent également des avis contradictoires.

Il est sur ces points un élément d'information précieux : la presse chinoise. Sans doute, la presse n'a pas en Chine une diffusion comparable, même de loin, à celle de la presse occiden-

tale, mais elle existe; les journaux augmentent chaque jour en nombre et les feuilles en langue parlée vont se multipliant. Pour mieux exercer leur influence, les grands journaux écrits en style ont maintenant des suppléments en langue parlée, destinés au peuple qui ne sait que le minimum des caractères d'écriture. Ces feuilles sont rédigées par des lettrés, subventionnées par des commerçants ou de grands personnages; elles peuvent donc nous fournir d'utiles indications sur l'état d'esprit de la classe influente d'aujourd'hui.

A la fin de 1908, le commandant d'Ollone nous adressa une quarantaine de journaux différents de la même époque; il y en avait de Pékin et de Changhaï, de Tien-tsin et de Hang-tchéou, de Mandchourie et de Hankéou, du Chan-si, etc. Avec ceux que nous recevons d'habitude, il y avait là des matériaux documentaires suffisants pour pouvoir connaître l'état de l'opinion, du moins de celle qui s'exprime dans les journaux.

A la fin de 1908, toute cette presse s'occupait déjà de la préparation des élections aux conseils provinciaux. Ce sont les renseignements que nous y avons puisés que nous publions aujourd'hui. Nous en ajoutons d'autres, recueillis en des feuilles de date plus récente, et nous laissons aux lecteurs le soin de les apprécier et d'en tirer les conclusions qu'ils leur paraîtront comporter.

* * *

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses traductions d'ouvrages européens ont fait pénétrer en Chine les idées occidentales. Les étudiants chinois venus dans nos pays remportent avec eux tout un stock de vues nouvelles sur la forme politique des sociétés. Ils apprécient la liberté dont ils jouissent en Europe ou en Amérique, et, de retour en Chine, souffrent de la tutelle sous laquelle ils retombent. Leur gouvernement leur apparaît comme despotique. D'autre part, le pouvoir lui-même, se comparant à celui des puissances d'Occident, constate sa faiblesse, et il semble croire qu'une des causes les plus sérieuses de la force de l'Europe réside dans les systèmes de gouvernement qui y fonctionnent.

Aussi accueillit-on avec une faveur marquée la traduction par M. Yen, qui avait fait de bonnes études en Angleterre, de *l'Esprit des lois*, de Montesquieu.

Le principe de la séparation des pouvoirs devint une espèce de dogme indiscuté (1).

Cette séparation des pouvoirs est, cela va de soi, très étudiée par nos constructeurs de constitution. Dans son numéro du 21 septembre 1908, un des plus grands journaux de la Chine, le *Chennpao*, lui consacre son article de tête. Les idées exprimées dans ce travail donnent bien la note que l'on retrouve partout. C'est la pure doctrine bien connue.

La puissance politique d'un Etat, dit le rédacteur

(1) On comprendra que nous ne puissions multiplier outre mesure les citations, mais ces affirmations, comme toutes celles que l'on trouvera au cours de cet article se réfèrent à tout ce que nous avons lu dans les journaux et dans les livres, depuis longtemps.

M. Tchang Kiatchem, réside soit dans la personne du prince, soit dans une assemblée délibérante, soit dans un corps de magistrats et elle se trouve également dans l'ensemble des lois des Etats constitutionnels modernes.

Si l'on observe le principe supérieur des lois constitutionnelles, on constate qu'il consiste en ce que l'on appelle la séparation des trois pouvoirs. Certainement, l'autorité ne peut appartenir exclusivement au prince; elle ne peut pas non plus appartenir à une assemblée délibérante, bien moins encore peut-elle appartenir à un corps de magistrats; lorsqu'il en est ainsi, le droit de la nation en éprouve un très grave dommage...

Jadis, dans les divers pays d'Europe et d'Amérique, les abus du pouvoir absolu du prince étaient cent fois plus grands qu'ils ne le furent dans notre Chine; un Français, Mongtéseukiou, publia un livre intitulé *l'Esprit des lois*, pour avertir les hommes de son temps que les mœurs politiques de l'Europe et de l'Amérique n'étaient pas orientées du bon côté. Il en résulta que quant à la France, à l'Amérique, à la Belgique (*sic*) et à tous les peuples de l'Orient et de l'Occident, il n'y en eut pas qui n'estimassent que la séparation des pouvoirs est la base de toute rénovation politique. Ceci entraîna naturellement l'abolition du pouvoir absolu, qui disparut, tel l'eau qui s'écoule vers les lieux bas sans que personne puisse l'en empêcher, telles les feuilles mortes balayées par le vent d'automne; et cela sans retour; nous voyons par là combien était grande la puissance de ce mouvement.

L'article, qui n'est pas terminé dans ce numéro, se continue sur le même ton, et il explique avec une remarquable précision l'étendue des droits d'un cabinet de ministres en présence d'un parlement élu.

Quant aux principes, quant à l'esprit qui anime le rédacteur, il va de soi que c'est celui d'une admiration sans bornes pour la sagacité de Montesquieu et pour son système de la séparation des pouvoirs.

Les études philosophiques des Chinois lettrés les ont d'ailleurs assez bien préparés à accepter les doctrines de notre XVIII^e siècle. Toute la philosophie classique chinoise moderne, en effet, qui coexiste avec la religion officielle de l'Etat et ses rites antiques, admet la bonté naturelle de l'homme comme un dogme. Sans doute, la doctrine de la bonté de la nature, qui a été formulée avec netteté par Mongtzeu, dès avant notre ère, est assez différente de celle de Rousseau; mais rien n'est facile aux esprits subtils comme de faire une accommodation quand il en est besoin; et d'ailleurs, depuis Mongtzeu, les esprits ne sont pas demeurés immobiles. Les doctrines de Rousseau sont donc tombées en un terrain approprié à recevoir leur semence.

La croyance à l'égalité des hommes, qui fait le fond des idées politiques de l'Occident contemporain et que Rousseau propagea avec tant de force, peut, en effet, s'accommoder très bien avec les conceptions philosophiques des Chinois lettrés formés par la philosophie classique.

Celle-ci s'est développée avec les siècles sur le vieux fonds religieux; tandis que subsistaient toujours les rites antiques, tandis que les pratiques culturelles demeuraient ce qu'elles étaient dans les vieux âges, l'esprit philosophique donnait aux livres sacrés des explications nouvelles

et subtiles, qui vidaient les doctrines de leur contenu religieux, et ainsi toute la partie instruite de la société chinoise, tout en conservant, d'une part, un formalisme rituel religieux qui symbolisait les vieilles croyances à l'autorité absolue du père et à l'inégalité pratique des individus dans la famille et dans l'Etat, était pénétrée par des idées qui la conduisaient tout droit à la conception de l'égalité des hommes.

En effet, la conception ontologique fondamentale de la philosophie chinoise moderne est l'unité de substance de la matière universelle : tous les êtres sont formés de la même matière en évolution, les différences individuelles ne proviennent que du plus ou moins de pureté des éléments matériels qui composent accidentellement l'individu ; mais le principe formel de tous les êtres et de chaque être est le même pour tous, il est une sorte d'émanation de l'âme universelle du monde. Ces conceptions panthéistes aboutissent pratiquement aux mêmes résultats logiques que la philosophie spiritualiste occidentale. Tous les êtres provenant d'une même source sont les membres d'un même corps. Cette idée est sassée et ressassée à satiété dans tous les traités de morale et sert aux panthéistes aussi bien qu'aux matérialistes chinois à asseoir les fondements rationnels de la morale pratique.

Jusqu'ici on ne s'était pas avisé d'en tirer la notion d'égalité qu'elle contient à l'état latent aussi. Or, ceci est maintenant un fait accompli, ainsi qu'il paraît dans toutes les productions intellectuelles du temps présent. Les œuvres de nos encyclopédistes et le spectacle de la vie politique et sociale de l'Occident ont produit ce phénomène de fécondation.

Quand des idées semblables, toujours grosses de conséquences pratiques dans la vie sociale et politique, pénètrent chez un peuple, elles rencontrent, ainsi que le prouve l'histoire, l'hostilité des classes auxquelles les changements qu'elles entraînent fatalement vont porter atteinte. Le souverain lui-même et la classe aristocratique entrent ordinairement en lutte contre elles. Or, en Chine le phénomène est différent : le pouvoir suprême favorise actuellement, non pas la diffusion de ces idées, mais le développement de leurs conséquences pratiques, pour une raison spéciale. D'autre part, l'aristocratie n'existe pas. Dans ces conditions, l'évolution des idées politiques ne rencontre aucun des obstacles qu'elle est d'ordinaire obligée de surmonter et qu'elle ne domine la plupart du temps que par une révolution violente et sanglante.

Voilà pourquoi la transformation politique de la Chine s'est accomplie, jusqu'ici du moins, avec une tranquillité bien faite pour donner le change à ceux qui, instruits par notre histoire, n'attendent de grands changements de ce genre que d'une révolution bouleversant soudainement la société tout entière.

* * *

L'élection des conseils provinciaux, avait été

considérée par le pouvoir et les dirigeants de la réforme comme le premier pas fait dans la voie démocratique. L'édit du 22 juillet 1908, l'annonça solennellement à tout le peuple. Les nouvelles assemblées ne devaient pas être seulement des corps consacrés exclusivement à la gestion des affaires provinciales ; si tel était bien, en effet, leur objet, dans la pensée du pouvoir elles avaient aussi pour but de former l'élite des provinces à la vie politique.

La cour aime à penser, disait l'empereur en cet édit, que le peuple fera usage des droits civiques que nous lui conférerons, ainsi que de sa connaissance des choses politiques, pour manifester un grand souci de l'intérêt public.

C'est pour cette raison que nous voulons que, d'abord, dans chaque province, des conseils délibératifs servent à exercer des capacités politiques.

Il est conforme à la raison que tous nos sujets, lettrés et plèbe, prennent leur part des labeurs du moment et déploient leurs sentiments de fidélité et d'amour.

Qu'ils exposent complètement les progrès qu'ils estiment nécessaires, les abus qu'ils pensent devoir être supprimés dans les localités de leurs provinces...

Le même édit ajoute :

Les conseils provinciaux constituent un degré préparatoire à l'accession du Sénat ; ils seront la base du futur Parlement, aussitôt que celui-ci fonctionnera. Leur constitution est d'une extrême importance.

Voulant procéder avec méthode, le pouvoir ne pouvait mieux commencer qu'en habituant les futurs citoyens à la pratique de la vie politique et du système représentatif dans les diverses régions qu'ils habitent et dont les intérêts leurs sont mieux connus que ceux de l'Etat tout entier.

Un mois plus tard, le 26 août, un autre édit, plus important encore, paraissait pour annoncer solennellement l'octroi de la Constitution. Il posait les grands principes qui doivent, dans l'avenir, régir la vie politique chinoise et faire de l'empire une monarchie constitutionnelle.

Dans le projet établi par les princes précités, dit l'empereur, tout ce qui concerne les lois constitutionnelles et le choix des membres du Parlement a été examiné d'une façon approfondie, article par article ; la séparation des pouvoirs y est exposée à l'évidence ; de plus les princes ont choisi les meilleures parmi les règles des pays étrangers et ils demandent qu'on s'y conforme, sans toutefois s'écarter de la religion chinoise.

Précédemment, nous avons, à plusieurs reprises, expliqué clairement, en des édits, notre volonté, à savoir que le pouvoir dirigeant suprême doit appartenir à la cour, tandis que le droit du peuple consiste à délibérer sur les affaires publiques.

Lorsqu'à l'avenir on rédigera les lois constitutionnelles et les règles concernant le choix des membres du Parlement, on devra considérer ces deux points, les prendre comme norme de direction et, par là, la séparation des pouvoirs étant complètement et fermement observée, il ne sera pas possible qu'il y ait le moindre empiètement.

C'est dans le même esprit que les Chinois qui s'occupent de politique considèrent la préparation des élections aux conseils provinciaux ; c'est, pour eux, le commencement d'un régime nou-

veau tenant compte de droits dont la conscience vient de se préciser dans les intelligences. La notion des droits de l'homme, du droit individuel imprescriptible, inaliénable, ce dogme fondamental de la politique occidentale a, en effet, pénétré en Chine et conquis les lettrés les plus agissants; au ton de la presse, on pourrait même croire qu'il les a tous conquis; seuls quelques représentants du pouvoir, quelques grands fonctionnaires, en effet, osent encore s'avouer hostiles aux nouveautés.

Le *Cheupao*, le *Temps* de Changhaï, du 5 septembre 1908, consacre ses principaux articles à ces conseils provinciaux en préparation. Il publie même une correspondance dans laquelle un de ses amis à Pékin stimule l'activité démocratique de ses concitoyens de la province du Kiang-sou, il leur cite en exemple le zèle que déploient pour la préparation de ces conseils les autres provinces, et il montre combien il est nécessaire de travailler ainsi à poser le premier échelon qui doit permettre d'arriver à la future assemblée nationale, à ces grandes assises du peuple qui, à l'en croire, sont dans les vœux de tous; ne dit-il pas, en effet :

Depuis quelques mois les hommes zélés de l'empire déploient une très grande activité et se donnent beaucoup de mal pour faire connaître partout ce qu'est une assemblée nationale; aussi, depuis les plus grands personnages jusqu'aux plus humbles servantes, il n'est personne qui ne connaisse les avantages d'une assemblée nationale.

Tout en faisant la part de l'exagération voulue qui se trouve dans ces lignes, celles-ci sont bonnes à noter comme indication de cet état d'esprit que l'on retrouve partout.

L'article du même numéro qui traite de l'enquête électorale préalable aux élections des conseils provinciaux commence ainsi :

Le peuple chinois, depuis la décadence de la dynastie des Tchéou, c'est-à-dire depuis deux ou trois mille ans (1) compte un nombre immense d'hommes qui n'ont pu s'occuper eux-mêmes de leurs propres affaires soit pour promouvoir le progrès ou pour extirper les abus. C'étaient des fonctionnaires qui avaient la charge d'administrer, dans chaque district; ces administrateurs prenaient pour autrui les dispositions qui leur convenaient et leur élection n'était qu'un vain simulacre; dans la suite du temps, les actes bons ou mauvais de ces administrateurs indiscutés furent considérés comme placés en dehors de tout contrôle; en outre, ces administrateurs ne pouvaient agir que dans une étroite circonscription: district, canton ou commune; les choses dont ils s'occupaient étaient étroitement délimitées et ils n'avaient ordinairement pas le droit de traiter des questions se référant aux graves abus, ni aux grands intérêts. Lorsqu'il arrivait que les mandarins et les chefs de localités n'administraient pas bien, le peuple n'avait d'autre ressource que de dévorer en silence son ressentiment et de se taire.

Quant aux propres sentiments des dirigeants, ceux-ci, il est vrai, ne tenaient pas à nuire gratuitement au peuple, mais, bien que le peuple désirât faire connaître ses vues, comme il n'en avait pas le moyen, les magistrats ne pouvaient être instruits des sentiments de la foule, par suite

(1) Cette chronologie si large est de l'auteur chinois, les Tchéou régnèrent de 1122 à 249 avant J.-C.

un fossé se trouvait creusé entre les supérieurs et les inférieurs. Mais, maintenant, on a pu étudier l'administration des pays étrangers, et l'on commence à revenir aux propres idées qui avaient cours sous les saints rois des trois premières dynasties; tous les magistrats qui ont la charge de la chose publique doivent instituer des comités de contrôle, dans ces comités on nomme des conseillers, les travaux les plus importants de ceux-ci se divisent en deux points.

L'auteur poursuit l'exposé de ces deux points, à savoir les attributions réglementaires des conseils élus, leurs pouvoirs financiers et l'utilité d'en voir conférer l'usage à des mandataires du peuple, exposé fait avec une netteté parfaite et un ordre logique impeccable qui témoigne des progrès des lettrés dans l'art de traiter une question depuis qu'on a abandonné le vieux système du *pakou venntchang* ou composition antithétique à huit membres de phrases, vain exercice d'acrobatie littéraire dont la réussite faisait autrefois se pâmer les lettrés.

Notre rédacteur termine son article, qui d'ailleurs sera repris dans un numéro suivant par ces lignes de conclusion :

Les conseils délibérants provinciaux possédant ces deux grands avantages, il appartient nécessairement aux conseillers d'assumer la charge des affaires publiques. Certes, ces conseillers, ne sont (pour notre province) que 121 personnes; mais, le droit électoral qui les fait ce qu'ils sont réside en définitive en nous, peuple; cette situation est bien différente de celle qui existait autrefois, alors que les administrateurs notables n'émanaient point de la volonté populaire. Aussi, tous ceux que nous trouvons dignes de notre confiance peuvent-ils jouir du droit d'être conseiller; il n'est même pas nécessaire qu'ils soient issus du corps des mandarins, des anciens administrateurs ou des notables; quiconque, bien que n'ayant jamais été désigné pour aucune fonction, a mérité notre confiance peut exercer notre droit à notre place, et c'est ainsi que les hommes qui réuniront le plus de suffrages rempliront les fonctions de conseillers provinciaux.

Ceux-ci, qui élus par nous, peuple, vont dépenser librement leurs forces pour nous, peuple, n'ont rien de commun avec les anciens administrateurs notables consacrés par le pouvoir et, qui avaient toujours les regards fixés sur les magistrats.

Le droit civique est pour nous, peuple, le plus respectable, le plus noble qui soit, c'est un droit individuel que nous apportons en naissant pour nous en servir et qui, en aucun cas et sous aucun prétexte, ne saurait jamais être abandonné.

On reconnaît là la doctrine de nos encyclopédistes qui a maintenant la curieuse fortune de se voir adoptée par les disciples de Confucius.

* * *

En vue des élections à ces conseils, l'initiative même du pouvoir fit créer des comités dans les provinces. On trouve des nouvelles de ces comités dans la plupart des feuilles. Les autorités provinciales, et particulièrement un contrôleur général (*Kientou*) spécialement nommé à cet effet, devaient s'occuper de désigner, dans toutes les préfectures et sous-préfectures, des étudiants en droit ayant achevé leurs études ou, à leur défaut,

quelque lettré versé dans la connaissance des lois, pour former un comité et en prendre la présidence. Ces comités qui devaient être le plus nombreux possible et exister même dans les bourgs et les villages, à la campagne, avaient pour but d'habituer le peuple à la discussion des intérêts publics. On y convoque les lettrés, les notables; dans les villes, les membres des corporations commerçantes. Les journaux publient les statuts votés de ces petits groupements, statuts qui ne le cèdent pas à ceux des groupes semblables d'Occident, où les pouvoirs administratifs du bureau, les dépenses, le mode des discussions, tout est réglementé soigneusement. Certains de ces comités exigent des cotisations assez élevées : une somme équivalente à 25 francs de droit d'entrée, et 2 francs par lune, de cotisation.

Ces groupements sont différents de ceux créés spécialement par l'autorité pour établir la première liste électorale. Ce sont plutôt de petits clubs que des comités proprement électoraux.

La province du Chansi paraît s'être particulièrement signalée par l'organisation de ses comités et les dispositions qu'elle a prises en vue des élections, car les journaux des autres provinces en parlent avec complaisance et la citent comme modèle d'activité intelligente.

Sa presse n'est pourtant pas riche et ne peut pas rivaliser avec celle des villes maritimes où se fait sentir l'influence européenne. Le journal de sa capitale ne paraît que trois fois par semaine, sur huit pages avec supplément; nous y trouvons l'instruction sur la manière de dresser la liste électorale, avec un modèle même de cette liste.

En raison de l'intérêt de ce document nous en traduirons de larges extraits.

L'instruction se divise en quatre titres : l'esprit général de l'enquête, le mode de recensement des électeurs, les conditions d'éligibilité, la manière de dresser la liste; le tout exposé par articles.

Dans l'article premier le gouverneur s'exprime ainsi :

L'enquête actuelle sur le nombre des électeurs résulte des instructions reçues de l'administration supérieure, elle est conforme aux dispositions originaires arrêtées par la commission préparatoire de la Constitution et par le Sénat provisoire ainsi qu'aux termes des règlements électoraux.

ART. 2. — Le nombre total des personnes soumises au présent recensement électoral sera réparti par préfecture de second ordre, de troisième ordre et par sous-préfecture; celles-ci devront nommer un certain nombre de conseillers; dès que les conseillers auront été élus par qui il appartiendra, ils auront le droit de représenter la province tout entière et d'exposer à l'autorité supérieure ce qu'ils estiment profitable à son administration ou les abus à supprimer.

On remarquera que le nombre précis des conseillers n'est pas égal à celui des circonscriptions administratives; pour le Kiang-sou où il y a, ainsi que nous l'avons vu, 121 conseillers, il n'y a que 71 circonscriptions de préfecture des catégories ci-dessus.

D'autre part, le droit des conseillers consistera à *exposer* à l'autorité supérieure leurs revendications, en ce qui concerne la province. C'est là une formule adoptée par le pouvoir qui ne peut ni ne veut reconnaître un droit souverain à ces assemblées locales. On a déjà pu voir l'interprétation que les journalistes chinois donnent à cette formule.

Nous avons lu en des journaux d'Occident que les nouvelles assemblées consistaient des parlements locaux ayant un pouvoir législatif. C'est là une de ces erreurs comme on en rencontre à chaque pas lorsqu'il s'agit de la Chine; elle provient vraisemblablement de mauvaises traductions faites par des indigènes qui, ne connaissant pas suffisamment notre langue, ne peuvent faire la distinction voulue entre le pouvoir législatif et le pouvoir réglementaire des magistrats élus.

Bien loin de s'engager dans une voie de décentralisation, le gouvernement chinois s'efforce au contraire, dans tous les domaines de l'administration, de diminuer de plus en plus l'ancienne autonomie des provinces, et il le fait parce qu'il sait bien que c'est là le moyen de donner plus de force à l'empire. Il n'a donc pas voulu créer des parlements provinciaux, ni s'engager dans la voie d'un fédéralisme qui a, il est vrai, été envisagé dès le début des réformes. Cette idée est complètement abandonnée et l'on s'efforce de faire de la Chine un grand empire unitaire.

Pour dresser les listes électorales, le contrôleur général des élections de la sous-préfecture doit, en vertu de l'article 5, diviser le territoire en sections, en tenant compte des commodités géographiques, et dans chaque section il envoie un agent pour faire les recherches nécessaires. Celui-ci, s'il s'agit d'une ville murée, charge le recteur de l'instruction publique de convoquer les chefs des corporations commerçantes, les autres notables; dans les campagnes il charge les maires chefs de communes ou agglomérations qu'on peut assimiler à nos communes, qui rassemblent les renseignements nécessaires à la confection de la liste et les communiquent au fonctionnaire délégué par le contrôleur pour les recueillir et dresser la liste.

Qui doit-on comprendre dans cette liste ?

L'article 7, nous l'expose avec précision :

Ceux à qui il appartiendra de dresser les listes se conformeront à l'article 3 du chapitre deuxième du règlement approuvé par la Commission préparatoire de la Constitution et par le Sénat provisoire.

Tous les mâles qui sont domiciliés légalement dans la province, âgés de plus de 25 ans et qui se trouvent dans une des conditions de capacité exposées ci-après, auront le droit d'élire les conseillers provinciaux; à savoir :

1° Tous ceux qui, dans la province, remplissent des fonctions de direction dans l'enseignement, ainsi que ceux qui auront, pendant plus de trois ans, rendu des services signalés à la chose publique;

2° Ceux qui auront, dans les écoles chinoises ou étrangères, obtenu un diplôme de fin d'études supérieures ou équivalent à celui de fin d'études secondaires;

3° Ceux qui auront été promus à un grade supérieur à celui de bachelier primé;

4° Les fonctionnaires civils au-dessus du 7° degré, les militaires au-dessus du 5° degré, soit en fonctions, soit hors cadres, qui n'auront précédemment été l'objet d'aucune destitution;

5° Ceux qui, dans la province, possèdent un capital professionnel ou des immeubles, pour une valeur supérieure à cinq mille *yuens*.

En outre, aux termes de l'article 4, ceux qui, n'étant pas domiciliés légalement dans la province et âgés de 25 ans accomplis, résident temporairement dans la province depuis plus de dix ans et y possèdent un capital professionnel ou des immeubles, pour une valeur de plus de dix mille *yuens*, pourront également jouir du droit d'élire des conseillers provinciaux.

Seuls, les gens du peuple, qui se trouvent dans l'une des conditions de capacité exposées ci-dessus, posséderont le droit d'être électeur et seront seuls portés sur les listes.

Ainsi, le nouveau corps électoral est le produit d'un système censitaire avec adjonction des capacités, étant entendu que le cens obligé est calculé en capital et ne représente pas une somme d'imposition annuelle.

Le calcul du cens est basé sur la nouvelle unité monétaire, le *yen* du Nord, qui représente les 72 centièmes du taël *kouping* ou du Trésor public et dont le poids en argent équivaut à peu près à celui de notre pièce de 5 francs (1).

Il importe aussi de remarquer que le nouveau régime électoral n'est qu'un régime d'attente et d'expérience, car la véritable représentation nationale, celle par laquelle on cherchera vraisemblablement à appliquer dans toute leur rigueur les grands principes, ne doit exister que dans huit ans, lorsqu'on créera la Chambre des députés promise.

L'article 8 détermine les cas d'indignité qui privent du droit d'être électeur. Ne peuvent posséder ce droit :

- 1° Les anarchistes qui se seront soustraits à leurs obligations militaires;
- 2° Les repris de justice;
- 3° Les gens sans aveu;
- 4° Les faillis non réhabilités;
- 5° Les fumeurs d'opium;
- 6° Les gens atteints de maladie mentale;
- 7° Les personnes de mauvaise vie et mœurs;
- 8° Les illettrés.

Ces dispositions, inspirées visiblement des législations occidentales sur la matière, n'ont de particulièrement intéressant que la privation du droit civique des fumeurs d'opium et des illettrés; c'est là une disposition dont nul ne contestera la sagesse.

D'autre part, le même article, expose cinq cas d'incompatibilité absolue. Ne peuvent être ni électeurs, ni éligibles :

- 1° Les fonctionnaires provinciaux et leurs employés;
- 2° Les hommes de l'armée active et ceux de la réserve lorsqu'ils se trouvent sous les drapeaux;
- 3° Les fonctionnaires de la police;

(1) 26 gr. 8804 d'argent, le taël *kouping* ou du Trésor étant 37 gr. 32.

4° Les bonzes, les *taocheu*, ainsi que les ministres des autres religions tels que : les prêtres catholiques, les pasteurs protestants, les *aheng musulmans*;

5° Les élèves de toutes les écoles.

Il va de soi, qu'en ce qui concerne les agents d'autorité, cette incompatibilité n'existe que pendant la durée de leurs fonctions; on a voulu évidemment protéger la liberté morale de l'électeur, en ne l'exposant pas à se trouver en conflit avec ses chefs et aussi éviter les abus d'oppression.

Quant aux étudiants dont le mauvais esprit est assez répandu, le pouvoir a sagement considéré que leur formation intellectuelle était incomplète; il paraît avoir été heureux de disposer de ce prétexte pour les écarter.

A signaler, comme un cas curieux, l'inéligibilité des instituteurs primaires à raison de leurs fonctions.

De même, ne sont pas éligibles, ne sont même pas électeurs ceux que l'autorité a désignés pour la confection de la liste électorale. La préoccupation d'assurer la sincérité des listes en écartant tout ce qui pourrait, par cause d'intérêt personnel, en fausser la sincérité est évidente.

La loi est remarquablement large lorsqu'elle confère le droit de représenter les électeurs. Elle n'a fixé aucune autre condition que l'âge et on le fait remarquer expressément.

ART. 9. — Pour tous ceux qui ont la capacité d'être élus, on se conformera à l'article 5 du règlement fixé par les autorités susdites, à savoir que tout mâle, âgé de plus de 30 ans et domicilié légalement dans la province ou y résidant depuis plus de dix ans pourra être élu conseiller provincial.

Aux termes du présent article, la capacité d'être éligible est nettement fixée; ainsi qu'on l'a déjà vu, dans les articles 6, 7 et 8, il n'y a d'autre limite à cette capacité que l'âge, sans aucune sorte d'empêchement.

Ainsi donc, point de condition de cens, point de condition de capacité: tout Chinois âgé de plus de 30 ans peut être élu, et tel qui ne pourrait pas être électeur lui-même pourra représenter les électeurs au Conseil provincial. Ceci marque bien l'influence considérable exercée par nos idées occidentales sur l'esprit des personnages qui élaborent la société politique nouvelle.

A la suite des instructions si précises ainsi données et qui comportent douze articles, figure un modèle de la liste. Ce modèle est conforme à tous les documents de la même espèce, réservant des colonnes pour les noms, l'âge, le domicile légal, domicile réel, la profession, etc. Deux cases sont particulièrement consacrées à la désignation des biens; dans la première doivent figurer les biens mobiliers; s'il s'agit d'une profession commerciale, dit une note, on marquera les bénéfiques; s'il s'agit de sommes prêtées, les intérêts seront totalisés avec le capital; quant aux immeubles, on n'indiquera que leur valeur.

En somme les dispositions prises pour les premières élections, la façon d'établir les listes ont été inspirées des procédés occidentaux.

Les conseils provinciaux, nommés d'après cette législation nouvelle, se sont réunis le 14 octobre 1909; des réjouissances ont signalé la tenue de leurs premières assemblées, des gouverneurs de province ont inauguré les séances par des discours.

Mais l'esprit des nouveaux élus s'est manifesté dès les premiers jours comme assez indépendant. Refus d'impôt, demande de réformes, revendications diverses sans grand souci de l'autorité du prince, proposition d'une fédération des conseils qui eût mené à la constitution d'un Parlement avant l'époque fixée par l'édit de 1908, tels furent leurs actes dans les quelques jours de leurs sessions. Des renseignements ont été donnés à ce sujet dans les précédents numéros du Bulletin.

Aussi le pouvoir, depuis quelques mois, semble-t-il considérablement refroidi à l'égard de son essai de représentation du peuple.

Des vice-rois comme Toan Fang, ont été jusqu'à solliciter du gouvernement des décrets pour interdire aux journalistes de faire partie des conseils provinciaux (1) parce que ceux-ci critiquent trop vivement les actes administratifs. Jusqu'ici la Cour n'a pas osé faire droit à sa demande, mais la presse d'aujourd'hui manifeste les mêmes sentiments qu'hier à l'égard des fameuses réformes politiques. La résistance du gouvernement semble même l'exciter, bien qu'elle ne soit pas libre, à défendre avec plus de ténacité les idées nouvelles. Les mêmes articles sur la Constitution circulent et sont reproduits dans les diverses feuilles qui se font les unes aux autres volontiers de larges emprunts, et c'est avec une même sympathie qu'elles rendent compte de l'envoi à Pékin d'une députation des membres des conseils pour demander au régent la prompte convocation de l'assemblée nationale qui doit instituer d'une façon définitive les deux Chambres du futur Parlement.

Déjà, depuis quelque temps, des dépêches parvenaient à la Cour des diverses provinces pour demander à celle-ci d'abréger le délai de huit années, au bout desquelles la Constitution en préparation doit recevoir son plein exercice.

D'Amérique, Ou Ting Fang lui-même envoyait un rapport à son gouvernement pour le pousser dans cette voie.

Les divers conseils provinciaux avaient estimé qu'on ne pouvait pas attendre si longtemps pour créer le Parlement; de tout ceci, il résulta l'envoi à Pékin d'une délégation des provinces chargée de réclamer du pouvoir la grande assemblée du peuple pour un délai très rapproché; on voulait voir convoquer l'assemblée nationale pour 1911.

L'arrivée de ces délégués, en janvier 1910, fit sensation dans le monde chinois de la capitale; ils furent reçus solennellement par les lettrés réformistes. Trois journaux, le *Journal de Pékin*, le *Journal de l'Empire*, le *Journal de la Chine*, organisèrent à leur intention un grand banquet.

(1) Janvier 1910.

Le discours de bienvenue qu'on leur adressa mérite d'être retenu.

Nous avons, Messieurs, l'honneur de vous recevoir aujourd'hui, nous en éprouvons tous personnellement une très vive joie que nous avons peine à exprimer.

Vous êtes, Messieurs, venus en qualité de délégués des vingt-deux provinces, et cette réunion d'aujourd'hui ne rassemble pas seulement dans une même salle la nation tout entière, elle est aussi la rencontre du passé et de l'avenir. Quelle joie pour nous qu'il en soit ainsi! Nous vous l'exprimons tous ensemble!

Messieurs, vous sollicitez la convocation de l'assemblée nationale; tous nos compatriotes la réclament; tous, les uns, les autres, nous y consacrons nos efforts; nous en discutons mutuellement par la parole, par le pinceau; ensemble nous combinons toutes sortes de projets pour travailler ainsi au progrès.

Aussi la réunion d'aujourd'hui est-elle incomparablement plus importante, qu'une réunion de bienvenue ordinaire. Vraiment, nous pouvons dire que c'est là la réunion collective des efforts de tout le pays.

Toutefois, certains disent que le but que vous visez est bien difficile à atteindre. que le gouvernement n'aime guère à entendre des paroles comme celles que vous lui apportez. C'est là, sans doute, préjuger, avec des intentions malignes, de la pensée du pouvoir. Cette opinion n'a peut-être pas de fondement; mais, s'il s'agissait de discours susceptibles de plaire au gouvernement, de choses faciles à réaliser, sans doute, il y aurait longtemps qu'on les lui aurait fait connaître pour qu'il les mit en pratique.

Qu'attendons-nous, Messieurs, de votre mission?

La mission que vous accomplissez actuellement peut être ou non couronnée de succès, qu'importe? ne nous préoccupons pas de cela! Accomplissons jusqu'au bout notre devoir avec zèle, cela suffit!

Certains disent encore, Messieurs, que votre venue à Pékin n'aura qu'un effet actuel, que ce sera un effort sans lendemain, ou bien que, s'il n'en est pas ainsi, vous serez vous-même les victimes de votre dévouement et vous n'aurez pas le droit de vous en plaindre.

Vos compatriotes n'ont pas de telles idées; ils ont pour vous, Messieurs, une bien plus haute estime.

En toute chose, il faut d'abord prendre position; or, Messieurs, vous avez été élus par vingt-deux provinces, votre position est extrêmement importante; de cet acte, dès maintenant posé, il résultera certainement le progrès de la nation, la création même de sa prospérité.

Toutefois, demander n'est qu'une partie de votre tâche; obtenir l'agrément du pouvoir en est une autre.

Dans les cas où ces deux faces de votre action ne pourraient pas se concilier, tenez-vous, Messieurs, fermement sur la position que vous occupez, augmentez-en la solidité, augmentez-en l'étendue.

Si vous devez demeurer dans la position de solliciteurs que vous avez aujourd'hui, plus tard, revenez à la charge, et vous ne pouvez pas ne pas être écoutés.

C'est la l'enseignement que vous donne l'histoire de tous les peuples, jusqu'au temps présent; en disant ceci, vous le savez, nous ne vous abusons pas, Messieurs, par de vaines paroles. Aussi, Messieurs, vous êtes tous encouragés par tout le peuple, hommes comme femmes, à marcher à fond et à ne vous laisser arrêter ni par des considérations personnelles, ni par des considérations d'intérêt public mal entendu.

En somme, votre venue ici, Messieurs, n'est pas celle de quelques dizaines de personnes, c'est l'âme même de plus de 400 millions de nos frères qui est au milieu de nous.

Tous ensemble, nous vous rendons hommage, nous vous exprimons nos sentiments d'attachement, cela revient à dire que nous respectons, que nous aimons ce qui nous

est le plus cher : les 400 millions de nos frères, nés de la même mère.

Si jamais, dans les temps futurs, la Chine venait à disparaître, votre mission d'aujourd'hui laisserait néanmoins des traces à perpétuité, c'est elle qui fera que dans l'histoire il y aura toujours une Chine ; l'histoire ne pourra pas passer sous silence la demande que vous venez formuler.

Oui, votre démarche retentira dans l'avenir ; plus tard, quand l'histoire parlera des gloires du pays, elle dira : « En telle année, tel mois, tel jour, le peuple d'un Etat de plus de 400 millions d'hommes de vingt-deux provinces a élu un tel et un tel pour aller à la capitale réclamer la prompte convocation de l'assemblée nationale. » De plus, nos concitoyens des générations futures ne cesseront de dire : « Ce que notre pays possède aujourd'hui, sans les efforts de nos aïeux du peuple disparu, nous ne l'aurions pas. »

Nous espérons donc, Messieurs, que le moment viendra où tous vos efforts seront couronnés de succès ; alors, Messieurs vous aurez comblé les désirs de tous vos compatriotes. Nous levons nos coupes en vous souhaitant de longues années de vie et nous prions pour la durée sans fin du peuple des vingt-deux provinces.

Vivat, vivat pour l'avenir de la Chine (1) !

D'après les termes mêmes de ce discours, les journalistes qui accueillaient les délégués ne se faisaient pas grande illusion sur le résultat de la démarche et ils semblaient considérer cette délégation surtout comme un moyen de remuer l'opinion. A Tien-tsin, la Société générale d'études démocratiques du Tcheli tint une réunion de plus de 200 personnes, notables, commerçants, étudiants, journalistes ; elle décida de faire une active propagande et d'appuyer de son crédit la mission des délégués, envoya une adresse aux ambassadeurs du peuple.

A Pékin ceux-ci allèrent se présenter chez les conseillers de l'Empire. Le président, le prince King, leur donna de bonnes paroles, leur affirmant les sentiments bienveillants de la Cour pour une représentation du peuple et pour une convocation anticipée de l'assemblée nationale. Certains autres conseillers, moins diplomates, firent des objections ; Natong, le Mandchou, était de ceux-là ; mais, en somme, tous les conseillers se montraient, au moins en paroles, assez bien disposés pour les délégués.

Mais lorsque ceux-ci s'adressèrent aux membres du censorat, ils commencèrent à s'apercevoir qu'un vent d'hostilité soufflait en haut lieu. Les censeurs refusèrent de les recevoir, prétextant qu'ils n'en avaient point le droit, que leur tâche consistait seulement à transmettre la pétition au régent. De là, des articles hostiles contre l'institution même du censorat qui a fait son temps, d'après des journaux de différents points de l'empire.

Enfin, la réponse du gouvernement aux délégués vint refroidir leur enthousiasme. La Cour et le grand Conseil jugèrent qu'il fallait la faire devant tout le peuple, aussi lui donnèrent-ils la forme d'un édit solennel qui parut à la date du 20 de la 12^e lune, soit le 30 janvier dernier.

En voici la traduction :

(1) Nous avons fait cette traduction en serrant le texte au plus près, afin qu'on puisse se rendre compte de l'éloquence chinoise.

Le Conseil de l'Empire ayant été entendu, la Chancellerie a reçu l'ampliation de l'édit suivant.

Le Censorat nous a transmis une pétition présentée par Souenn Hong Y et d'autres conseillers provinciaux, pour solliciter de nous une prompte convocation de l'Assemblée nationale.

Ayant lu ce document et constaté les sentiments patriotiques qui y sont exprimés, la Cour en a éprouvé une grande joie ; et nous avons porté nos regards sur la lourde charge que nous ont confiée nos ancêtres en ce qui concerne la préparation du régime constitutionnel.

Lors de notre avènement, nous avons proclamé au dedans et au dehors que, comme devant, la huitième année de notre règne restait le terme fixé pour l'achèvement de la préparation de ce régime ; nous avons déjà fixé clairement sur ce point le pays et notre décision répond d'une part aux sentiments intimes de nos saints ancêtres, qui nous demandent de bien gouverner, et d'autre part à l'espoir de la multitude à laquelle nous sommes si étroitement attaché.

Nous nous inclinons uniquement devant les édits promulgués antérieurement par la Pieuse, Vénérable, Glorieuse impératrice douairière et par le Brillant empereur, le Vertueux ancêtre (1). Il est absolument certain que leur propre sentiment y demeure déposé ; ce sentiment est qu'il faut un délai de préparation de neuf années et que c'est l'empereur de Chine qui a le droit d'établir la législation constitutionnelle. Ces édits disent, en effet, que le droit éminent est détenu par la Cour, tandis que les affaires administratives du peuple sont soumises à la discussion de la collectivité tout entière.

C'est là ce que tous les sujets de notre empire ont tous lu et entendu.

Actuellement, la Cour consacre nuit et jour ses efforts à rechercher avec empressement une organisation supérieure ; elle a déjà multiplié les édits pour que tous les bureaux en exercice à la capitale et dans les provinces prennent progressivement, dans les délais fixés, les mesures nécessaires, car elle a le profond désir de voir le Parlement institué de bonne heure pour qu'il y ait plus de solidité dans les fondements de l'Etat.

Mais les projets étudiés par nos conseillers d'Etat n'étant pas encore terminés, les progrès de l'esprit public ne se dessinant pas encore, si, d'un moment à l'autre, nous convoquions hâtivement le Parlement, il en résulterait peut-être de nombreux ennuis pour la paix publique et il pourrait arriver que les progrès antérieurs de la législation constitutionnelle en fussent compromis ; ainsi, contre notre volonté, nous n'aurions pas le moyen de consoler les âmes de nos ancêtres qui sont dans le ciel. Si on essayait alors d'interroger les pétitionnaires, que répondraient ceux-ci à la multitude des 400 millions d'âmes de notre peuple ?

Nous le proclamons sincèrement devant tous et sans aucun artifice, les lois constitutionnelles dans leur ensemble, qui doivent établir le Parlement, qui comportent des projets minutieusement étudiés, doivent se réaliser avec ordre. Quiconque veut accomplir une longue course marche d'abord lentement ; quiconque projette de grandes choses ne cherche pas à obtenir un résultat immédiat.

Actuellement, les conseils provinciaux qui sont déjà nommés, ainsi que le Sénat qui, l'an prochain, traitera des moyens par lesquels seront posées les bases du Parlement, sont établis dans cet esprit.

Nous désirons uniquement que nos sujets, magistrats et peuple, remplissent leurs fonctions avec zèle, qu'ils

(1) Les souverains défunts reçoivent, à leur entrée dans l'empyrée, des qualificatifs qui deviennent les noms sous lesquels on les appellera désormais dans l'histoire.

agissent progressivement, et qu'ils se gardent d'une vaine précipitation qui détruirait les résultats réels obtenus.

Nous proclamons donc expressément et clairement par le présent que nous attendrons la fin de la préparation de neuf années et la généralisation de l'éducation populaire du pays entier, et que, quand ce moment sera arrivé, il est absolument certain que nous fixerons la date où nous appellerons les membres du Parlement à déployer toutes les forces de leur esprit pour faire des projets de loi; qu'en outre, nous accueillerons leurs idées les plus logiques et les plus soigneusement mûries.

Que l'on fasse connaître partout le présent édit.

Respect à ceci.

Nul ne contestera la sagesse des raisons qui sont données aux impatients dans ce document intéressant. Pour qu'elles aient plus de force, le souverain — en l'espèce le régent et ses conseillers — ont employé l'argument des grandes circonstances, qui fait de l'édit du 30 janvier une proclamation particulièrement solennelle: l'argument d'ordre religieux. Il est, en effet, obligatoire pour tout fidèle de la religion des ancêtres d'exécuter à la lettre les dernières volontés de ses parents défunts, à qui il offre les périodiques sacrifices. C'est pourquoi cet argument est mis en avant d'une façon toute particulière.

Les réformistes ardents s'en contenteront-ils et attendront-ils paisiblement l'expiration du délai fixé?

Il serait peut-être téméraire de rien dire à cet égard (1).

FERNAND FARJENEL.

LE PÈLERINAGE DU KHÉDIVE

Des cinq grandes prescriptions de l'Islam — prière, jeûne, dîme, guerre sainte, pèlerinage — cette dernière pratique est sans contredit la plus importante de toutes, ne serait-ce qu'à cause du prestige qu'elle confère à celui qui a pu l'accomplir. L'histoire est d'ailleurs là pour nous dire que les Musulmans sont dans la tradition en donnant une grande valeur à ce fait. Dès les premières années de sa prédication, Mahomet se préoccupa de visiter avec des rites spéciaux le temple saint de la Kaaba, qui, même avant l'Islam, était un lieu de pèlerinage. Au risque de voir sombrer sa doctrine, Mahomet signa, en l'an VI de l'Hégire (628 de notre ère) un traité avec les Mecquois, qui lui permit de visiter le temple sacré dans le courant de l'année suivante. On comprendra de suite le prix que Ma-

homet attachait à cette victoire diplomatique, puisque dans ce traité, très humiliant pour lui, il faisait abandon d'une série d'autres prétentions et se voyait refuser officiellement par ses ennemis la qualité d'envoyé de Dieu, qu'il fallut rayer du traité. En 628-629, le Prophète accomplit donc les rites du pèlerinage, qui, cette première fois, furent assez simples: il se borna à faire sept fois le tour de la Kaaba, quatre fois en marchant, trois fois en courant, baisa la fameuse *Pierre noire* et égorga des victimes. Une année avant sa mort (631), Mahomet, malade, donna la direction du pèlerinage à celui qui devait être dans la suite le premier khalife, Abou Bekr. Cette nomination d'un directeur de pèlerinage fut suivie plus tard par tous les souverains musulmans et, à partir de ce moment, il y eut chaque année un fonctionnaire spécial qu'on nomma émir El Hadj. Parfois le khalife se dérangeait en personne et se mettait à la tête de la caravane et il gagnait par cela beaucoup de prestige: nous en voyons la preuve dans ce fait que des traités spéciaux ont été écrits à ce sujet, et nous possédons encore un manuscrit d'un historien d'Egypte du xv^e siècle qui donne la liste des khalifes qui ont fait le pèlerinage. La plupart du temps, ce fut un prince de la famille régnante qui présida à ces fonctions et ce n'est guère que depuis la domination ottomane que l'émir El Hadj est un simple fonctionnaire. En tout cas, jusqu'à cette époque, les annalistes musulmans nous ont fidèlement transmis les noms des directeurs de pèlerinages, qui furent toujours d'ailleurs, à d'autres titres, des personnages historiques.

Parmi les musulmans du monde entier, le *hadji*, celui qui a fait ce pèlerinage, est entouré d'une grande vénération. Dans les pays soumis à des souverains musulmans et proches de la Mecque, le fait se renouvelle souvent et les *hadjis* ne sont pas considérés extérieurement d'une autre façon que les autres hommes. Mais la chose est beaucoup plus saillante dans les contrées éloignées du Hedjaz et dans les pays où la religion dominante est autre que l'islamisme. Dans le Yunnan, par exemple, le pèlerinage est pratiqué par un assez grand nombre d'individus: leur qualité de *hadji* est respectée et leur confère une grande autorité. Dans l'Inde britannique, le nombre des pèlerins avait pris ces dernières années une telle proportion que le gouvernement a décidé d'établir un contrôle pour empêcher les pèlerins pauvres de se rendre à la Mecque: une autorisation ne leur sera accordée qu'autant que la demande justifiera des moyens nécessaires au voyage. En Malaisie, le mois des pèlerinages est marqué le 10 par une fête de commémoration, où ceux qui ont été à la Mecque célèbrent l'anniversaire de leur pieux voyage. Ce jour-là, le *hadji* revêt le somptueux costume et le turban de l'Arabe et chôme. A Java, le nombre des pèlerins à la Mecque est considérable; il a été de 7.000 en 1907. A leur retour, les *hadjis* sont pour ainsi dire tous entretenus par la générosité des fidèles: plusieurs sont attachés aux mosquées. Il existe

(1) Depuis que nous avons remis à l'impression le manuscrit de cet article, les délégués à Pékin ont reçu des ordres impératifs de leurs provinces respectives, leur enjoignant de rester à la capitale aux frais de leurs mandants. Ils ont répondu par une lettre circulaire disant qu'ils étaient prêts à mourir plutôt que de céder et qu'ils s'ouvriraient s'il le fallait les veines pour écrire avec leur sang la nouvelle pétition qu'ils doivent présenter le 1^{er} jour de la 3^e lune. Ils ont décidé la création d'un Bulletin spécialement consacré à la question qui les occupe, toutes les provinces en feront les frais; M. Mong a été nommé directeur. D'autre part, on sent un fléchissement dans la volonté des grands personnages et le conseiller d'Empire Natong lui-même inclinerait à la conciliation. Les choses en sont là.

même des coutumes fort curieuses : les hadjis ont entrepris l'exploitation de la dévotion. Quand approche l'époque du pèlerinage, ils se répandent dans les campagnes pour prêcher l'obligation d'aller à la Mecque; ceux qui ne sont pas assez riches doivent se cotiser pour déléguer un des leurs. Chez les Tourkhmènes, le départ d'un pèlerin est fêté par tout le village : il en est de même lors du retour du nouveau hadji. Dans certaines contrées de la Russie, on a pu enregistrer la fondation de sociétés d'assistance aux pèlerins, qui donneront des secours pécuniaires aux nécessiteux, interviendront pour faciliter les formalités administratives et assurer le voyage dans les meilleures conditions, passeront des traités avec les compagnies de navigation et de chemin de fer, organiseront des services médicaux. Somme toute, les gouvernements européens qui ont la surveillance des pèlerinages se voient forcés de mettre un frein au zèle de leurs ressortissants musulmans — qui tous désirent ardemment faire le pèlerinage, bien que ce ne soit pas obligatoire, au point de vue strictement religieux — pour que le pieux voyage ne soit entrepris que par ceux qui en ont la santé et les moyens pécuniaires.

On conçoit aisément qu'étant donné le nombre considérable des pèlerins, ces derniers ne voyagent pas isolément et aient organisé des caravanes. Il y a peu de temps encore, la caravane de Constantinople passait par Damas et le désert, escortée par des tribus spécialement chargées de ce soin. Les caravanes de Perse passaient par le Nedjd et étaient en butte sur tout leur parcours aux vexations des sectaires ouahhabites. Une autre caravane venait de l'Oman et du Hadramaout. Enfin, une dernière caravane, la plus nombreuse, se formait à Djedda, réunissant les pèlerins de Mascate, de Bombay, de l'Inde, de l'Afghanistan, de l'Indo-Chine, de la Malaisie et de tous les pays musulmans de l'Afrique : Sénégal, Maroc, Algérie, Egypte, Soudan, Nubie, Darfour. Toutes ces vieilles traditions ont presque disparu maintenant et sont destinées à ne plus subsister à cause de l'extension qu'ont prise les voies ferrées. Le chemin de fer du Hedjaz est appelé notamment à rendre dans ce but les plus grands services : il a d'ailleurs été construit à cette intention.

* *

Depuis longtemps, nous venons de le dire, la direction du pèlerinage était confiée à un pacha quelconque et, pour le gouvernement ottoman, c'était devenu un fait purement administratif. On comprend aussitôt l'impression profonde causée par la nouvelle, lancée durant l'été dernier, du prochain pèlerinage du khédivé. L'événement était inattendu, car depuis longtemps les souverains musulmans nous avaient habitués à les considérer comme sortant peu de leur pays : nous ne voulons pas parler ici des sultans de Constantinople, qui ne quittaient plus guère leur capitale, on pourrait même dire leur palais. La presse s'empara vite du fait, et pendant quelques mois

ce fut un concert ininterrompu de louanges à l'égard du khédivé.

C'est en Egypte qu'on tisse le voile noir et vert qui est destiné à recouvrir extérieurement le temple sacré, et une somme assez forte est affectée à la confection de ce tapis, qui occupe des ouvriers spéciaux pendant une année entière. Une dizaine de jours avant le départ du Caire de la caravane égyptienne, on promène dans les rues de la capitale de l'Egypte ce tapis, dont les vingt et quelques morceaux sont portés à dos d'homme sur des brancards. Toutes les confréries religieuses précèdent ce cortège, munies de leurs insignes et de leurs étendards. Il semble que, cette année, les fêtes furent beaucoup plus brillantes que les années précédentes et que l'enthousiasme religieux fut beaucoup plus vif. C'était vraiment féérique de voir passer de longues files d'hommes vêtus de longues robes de différentes couleurs, psalmodiant sur un ton plutôt monotone les différentes litanies de leur ordre. Le cortège s'avance très lentement, pouvant à peine percer la foule immense qui est venue voir, et qui se précipite littéralement sur le tapis sacré pour le baiser. La troupe et les musiques militaires prennent part à cette fête et font entendre à cette occasion les airs les moins religieux et les plus occidentaux.

Le khédivé quitta le Caire le 12 décembre et débarqua dans le port de Djedda deux jours après, ayant effectué le voyage sur mer à bord d'un de ses yachts, *El-Mahrousa*. L'arrivée du khédivé sur le sol du Hedjaz fut très fêtée, comme il convenait : depuis le règne du grand Méhémet Ali, le khédivé régnant est le seul qui ait accompli le pèlerinage. Après en avoir suivi scrupuleusement tous les rites et avoir présidé à l'installation du voile sacré sur le temple, Abbas Hilmi se dirigea sur Médine afin de rendre visite au tombeau du Prophète. L'arrivée du khédivé coïncida avec de grandes pluies, et ce fait fut considéré comme une bénédiction du ciel, le Hedjaz était en effet depuis assez longtemps dans une grande disette d'eau et des prières pour la pluie étaient récitées dans toutes les mosquées. Mais ces pluies ne cessèrent pas immédiatement et les inondations commencèrent, causant des dégâts dans la ville même de la Mecque. Les eaux firent irruption dans le temple et détruisirent la voie ferrée du Hedjaz sur plusieurs points. Le khédivé fut obligé d'attendre les réparations ; puis ce furent les nécessités de la quarantaine qui obligèrent Abbas Hilmi à séjourner quelque temps près de Tabouk. Enfin, le chemin de fer du Hedjaz ramena le khédivé, qui, s'embarquant à nouveau sur son yacht, aborda à Alexandrie, le 24 janvier. La municipalité de cette ville avait pavoisé et illuminé les rues, ainsi que d'ailleurs le Caire, où le khédivé fit son entrée le lendemain, acclamé par une foule enthousiaste et sympathique.

* *

Nous avons parlé à différentes reprises des motifs qui avaient pu pousser le khédivé à accomplir le pèlerinage et nous n'avons pas l'intention

de nous y arrêter longuement aujourd'hui, nous bornant simplement à préciser certains points qui n'avaient été qu'effleurés.

Le bruit le plus grave qui a couru sans qu'on sache à qui en attribuer la paternité, c'est que le khédivé avait l'intention de restaurer au profit de sa maison un khalifat arabe. Nous avons vu comment la presse musulmane accueillit cette version : avant d'essayer de prouver qu'une telle prétention était impossible matériellement, elle voulut s'évertuer à démontrer qu'il en était de même moralement. Pour les musulmans, le pèlerinage du khédivé ne pouvait être et ne sera toujours qu'un événement purement religieux sans aucune autre idée préconçue. Abdul Hamid aurait empêché Abbas Hilmi de se rendre dans les villes saintes et ce dernier profita de l'avènement de Mohammed V et de l'inauguration d'un régime de liberté pour accomplir ses devoirs religieux. « La cause de cette visite khédiviale dans les villes saintes est très simple, écrit au *Times* son correspondant, musulman de la suite du khédivé, qui a publié ses articles en arabe dans le *Moayyad*, du Caire. Le khédivé a accompli le pèlerinage par affection pour sa mère qui, depuis trois ans, était désireuse de lui voir remplir cette prescription. » On se rappelle également qu'il avait été question un instant de la rencontre possible du khédivé avec les chefs de principautés de la péninsule, notamment l'émir des Ouahhabites, celui du Nedjd, le cheïkh de Koueït et l'imam Yahya Ibn Hamid Eddin. Cette nouvelle fut immédiatement démentie, mais point n'était besoin de le faire, car son invraisemblance était par trop évidente. Que les princes mentionnés plus haut se rencontrassent à la Mecque, c'eût été un événement curieux à signaler, mais qu'ils se réunissent en une sorte de congrès pour y discuter des destinées du monde musulman, c'eût été un fait bien étrange. Mais tous ces bruits avaient énervé considérablement le gouvernement ottoman, qui devint très méfiant et organisa une surveillance des plus grandes jusque sur la suite même du khédivé. Le pauvre correspondant du *Times* nous narre comment sa mission lui fut rendue difficile, parce que les Turcs pensaient que peut-être le pèlerinage du khédivé avait une signification politique. Ses télégrammes mêmes à son journal furent examinés. Il paraissait impossible aux Jeunes-Turcs que le khédivé fît ce pèlerinage aux lieux saints de l'Islam, accompagné de sa garde particulière et de ses aides de camp, sans avoir quelques visées politiques. Et ils avaient accueilli les bruits de l'espoir qu'aurait eu le khédivé de fonder un khalifat arabe : et ces bruits parurent tout naturels aux Jeunes-Turcs, Abbas Hilmi choisissant le moment où Constantinople n'était pas très tranquille et où l'Arabie était en quasi-révolution. Le pèlerinage semblait tout à fait propice pour que le khédivé se fit rapidement connaître à la fois de tous les chefs des tribus bédouines, susceptibles de lui prêter un appui matériel, et du chérif de la Mecque, dont l'influence morale lui aurait été tout acquise.

Il est bien difficile de se prononcer entre les deux idées extrêmes. Nous pouvons admettre avec beaucoup de peine que le khédivé n'ait subi l'influence que des idées religieuses : sans avoir eu des intentions politiques très précises, il n'est pas impossible que le khédivé ait songé à se grandir vis-à-vis des musulmans qui, tous, lui reprochaient de n'avoir pas résisté suffisamment à l'influence anglaise. A ce point de vue il a pleinement réussi et les musulmans du Caire notamment furent très enthousiastes ; tout d'abord il y eut un plus grand nombre de pèlerins qui voulurent faire les processions sacrées autour du temple saint de la Kaaba en même temps que Son Altesse khédiviale. Nous n'avons à signaler qu'une seule note discordante au milieu de toutes ces sympathies, c'est un mot que l'on a pu entendre au Caire, sans que d'ailleurs il fût possible d'en contrôler l'authenticité, à coup sûr le mot d'un fanatique : « Le khédivé vient de perdre en quelques minutes tout le bénéfice de son pèlerinage, par le fait qu'il vient de monter dans la même voiture qu'un chrétien. » Ce chrétien était Boutros pacha Ghali, le premier ministre : quelques jours après Boutros pacha était assassiné. Il n'y a aucune liaison entre la parole que nous venons de rapporter et l'assassinat ; mais si le mot est faux, il mériterait d'être vrai, car il rend compte d'une façon excellente de la mentalité de certains musulmans. Par ce fait donc que le khédivé est maintenant un Hadji, il a de toute manière un atout de plus dans son jeu, soit contre l'occupation anglaise dans son propre pays, soit avec la diplomatie britannique si la *question arabe* venait à se poser réellement.

*
* *

Une des conséquences immédiates du pèlerinage du khédivé, ce sera vraisemblablement l'amélioration des moyens de transport que les pèlerins doivent prendre pour aller d'Égypte dans le Hedjaz.

A propos de cette construction de chemin de fer, il n'est pas sans intérêt de publier cette note qui parut dans le *Liwa* du 30 janvier dernier : « Son Altesse le khédivé, dans son voyage au Hedjaz a recueilli deux bénéfices distincts : l'un, purement religieux, la visite de la maison de Dieu et du tombeau du Prophète ; l'autre bénéfice est uniquement matériel. Voyant que la route de la Mecque à Djedda était pleine de dangers, il a eu l'intention de fonder une société par actions qui entreprendrait la construction d'une voie ferrée ; le khédivé aurait promis de verser pour sa part 10.000 livres. » Nous nous empressons d'ailleurs d'ajouter que dans la suite rien n'est venu confirmer cette nouvelle bizarre.

*
* *

Depuis l'accomplissement du pèlerinage par le khédivé un incident très grave s'est produit en l'assassinat de son premier ministre : la caravane du Hedjaz rentra au Caire quelques jours après

l'événement, mais les esprits étaient orientés ailleurs. Pour ceux des musulmans, dont la tournure d'esprit religieux tient du fanatisme, ces deux faits sont connexes et servent à la glorification de l'Islam : d'autres, mieux intentionnés, regretteront le lâche attentat qui vient de mettre l'Égypte en deuil, mais seront reconnaissants à leur souverain d'avoir donné un grand exemple de piété en allant, comme tout bon musulman doit le faire, accomplir les rites du pèlerinage dans le berceau de l'Islam.

LES CAUSES

DE

L'INSURRECTION DU YÉMEN

Dès que le caractère de gravité de l'insurrection yéménite se fut prononcé, la presse européenne n'hésita pas à déclarer que la direction spirituelle des musulmans se trouvait en jeu. Elle se faisait inconsciemment l'écho des nouvelles tendancieuses lancées par une certaine partie de la presse du Caire, attribuant au Mahdi Mohammed ben Idris et à l'Imam Yahia ben Hamid-Eddin l'intention d'enlever au sultan osmanli la dignité et la légitimité khalifales : réponse des croyants au régime constitutionnel, appliqué par une assemblée non exclusivement musulmane, qui assimilait les raïas aux mahométans.

Selon ces journaux égyptiens, nombre de hautes personnalités arabes, parmi lesquelles l'émir des ouahhabites Ibn-Feïsal, le prince de Koueït Mobarak-es-Sabah, le cheikh de Mohammerah et le sultan de Mascate, unis dans une commune haine contre les Turcs et qu'allait entraîner dans une guerre sainte contre Stamboul leur égale admiration pour les révoltés, devaient se rencontrer à La Mecque, à l'époque du pèlerinage avec les deux agitateurs de l'Assir et du Yémen pour discuter en un congrès, sous la présidence du chérif Hussein-Ibn-Ali, la question du khalifat. L'Imam et le Mahdi auraient été l'âme de ce complot qui ne tendait à rien moins qu'à restaurer le khalifat arabe. Ce n'étaient là que des chimères dont les Jeunes-Turcs n'auraient pas dû s'émouvoir et que la presse européenne eut tort de prendre pour des réalités.

Le seul fait capable de donner un cachet de véracité à ces assertions, comme la première condition de réussite du projet arabe, eût été, semble-t-il, l'extension de la révolte. Or, la situation actuelle de l'Arabie témoigne que les troubles n'ont aucune répercussion au delà de l'Assir et du Yémen. Le Hedjaz, tout à côté des régions insurgées, n'est agité que superficiellement. Soumis en grande partie au régime théocratique, sa participation à la lutte aurait peu de raisons d'être. Les différentes peuplades de l'Oman, du Hadramaout, du Nedjed et de l'Haça ne paraissent pas également vouloir suivre le mouvement

insurrectionnel du Sud-Ouest de la péninsule arabique. Du reste, ce n'est que dans ce Sud-Ouest, d'une manière fort précaire il est vrai, que s'exerce l'autorité du sultan. Les Arabes du Nord, du Centre, de l'Est ne pourraient donc pas s'insurger contre les Turcs, puisque les Turcs font défaut. Se joindraient-ils aux Yéménites pour les aider à conquérir leur liberté? Ils n'en accusent toujours aucune velléité. Se gouvernant eux-mêmes, ou plutôt, dirigés par des cheikhs ou des personnages religieux tous indépendants de Constantinople, ne subissant aucun des éléments d'une domination étrangère, quel pourrait être leur intérêt de faire leurs les griefs des Yéménites?

Admettons un instant que la question du khalifat soit, au Yémen, à l'ordre du jour. Comment peut-on concevoir que ces souverains ou principicules consentent à abdiquer aux mains d'un chef unique, d'un khalife arabe et leur indépendance politique et territoriale, et le libre pouvoir spirituel que chacun d'eux s'est donné?

Faisons abstraction de cette mosaïque de petits sultanats totalement autonomes, supposons que l'autorité de la Porte existe en droit et en fait sur toute la péninsule arabique : les tribus qui trouveraient que le khalifat actuel ne répond plus à leur conception du pouvoir spirituel de l'Islam ne pourraient jamais se mettre d'accord sur le choix d'un successeur du Prophète appelé à supplanter le khalife osmanli.

Dans ce pays aride qu'est l'Arabie, brûlé par les vents du désert, se heurtent en un perpétuel combat toutes les jalousies qu'engendrent les rares productions du sol et les quelques sentiers fréquentés. La propriété exclusive, sur le chemin des caravanes, de telle route commerciale; le bénéfice, dans telle région déterminée, d'une source, ou le produit d'une terre un tant soit peu moins stérile que les autres, sont l'occasion de luttes acharnées, d'inimitiés jamais éteintes. Ce que chaque tribu nomade croit être son intérêt vital est par conséquent un obstacle irréductible à une entente quelconque.

Si l'on ajoute le manque d'unité de foi à ces dissensions de tribus, bien plus chimérique apparaîtra une confédération de ces peuplades en vue de la restauration du khalifat arabe.

La cause principale de l'inexistence de l'autorité osmanlie sur les diverses parties de la péninsule arabique est cette multiplication de sectes qui en fait un tout disparate. Chaque chef de secte dissidente s'est vu obligé d'acquiescer, et de conserver par la suite, l'autonomie et même l'indépendance pour la réunion des fidèles sur lesquels il exerçait son pouvoir spirituel. Il en fut ainsi, par exemple, du schisme ouahabite, de l'imamat ibadite de Mascate. Aujourd'hui l'imam Yahia ne fait qu'aspirer à la même liberté pour les zeïdis dont il est le patron.

Ces diverses sectes hérésiarques s'opposent nettement aux sunnites et réciproquement. Orthodoxes et hétérodoxes forment en Arabie deux groupements irréconciliables. Et si dans le

premier nous rencontrons de nombreuses divergences de croyances, dans le second se révèlent deux tendances contraires : les uns tiennent pour légitime le khalife osmanli, les autres le traitent d'usurpateur. C'est de cette anarchie religieuse qu'on voudrait voir surgir le khalifat arabe ?

Et enfin, chez les prétendus promoteurs de cette rénovation de l'islam, faudrait-il au moins constater une concordance de vues : tandis que l'imam Yahia refuse de se plier à la suprématie confessionnelle de Stamboul et rejette toute apparence de domination turque, même nominale, le Mahdi ne cherche à obtenir que l'autonomie administrative pour l'Assir et les provinces septentrionales du Yémen et reconnaît l'autorité spirituelle du Sultan.

D'ailleurs qu'un prince mahométan réussisse à se faire donner le titre de protecteur des deux villes saintes La Mecque et Médine et celui de commandeur des croyants, il ne faudrait pas s'abuser sur la considération qu'il en retirerait. Le khalifat n'a plus, à l'heure présente, qu'une valeur théorique puisque nombre de souverains musulmans se reconnaissent des attributs spirituels. Ce faisant, ils n'en rendent pas moins hommage au Sultan qui est pour eux, non pas le khalife, mais le chef d'une armée permanente et nombreuse, dont la force leur paraît être le plus ferme soutien de la cause musulmane, en face des convoitises de l'Europe. Il serait même permis de dire que, pour les Arabes, il n'y a plus de khalifat, au sens réel du mot, mais des peuples islamiques, la plupart indépendants les uns des autres, et dont l'un, par le prestige que lui ont apporté les succès de ses armées sur des nations chrétiennes, est en quelque sorte le centre de ralliement vers lequel convergent les regards de tous les sectateurs du Coran, abstraction faite des divergences religieuses ou des aspirations politiques particulières que rien ne saurait harmoniser. L'imam Yahia lui-même, malgré sa violente antipathie pour l'osmanli, son hostilité contre l'action gouvernementale du Sultan au Yémen, arriverait à l'indépendance non seulement de fait, mais nominale, qu'il considérerait la Turquie comme la seule à même, parmi toutes les fractions de l'islam, de défendre l'étendard du prophète contre l'Europe.

Aucun peuple musulman, plus que la Turquie, laquelle a renoncé à imposer sa volonté sur la majeure partie de l'Arabie, n'aurait également la force nécessaire pour briser les oppositions qu'il rencontrerait s'il voulait faire de la péninsule un khalifat auquel viendraient s'agréger les populations mahométanes de Syrie, de Mésopotamie et même d'Égypte. Rien ne saurait prévaloir contre ce fait.

Tous les khalifats, vraiment dignes de ce nom, sont nés de la conquête. Sans remonter à l'époque de l'expansion arabe, il suffit de rappeler que le khalifat fatimite du Caire, entre autres, ne fut que le produit de la puissance militaire d'une tribu de Kairoan. Quel prince musulman pourrait dire, comme son fondateur Moez Ledinillah,

en montrant son cimenterre : voici mes ancêtres ; et en jetant de l'or à ses soldats : voici mes enfants !

On sait alors que le pèlerinage du khédive à La Mecque ne fut qu'un simple phénomène de conscience, doublé peut-être d'un légitime désir de popularité sans conséquences fâcheuses pour Stamboul, il apparut aux jeunes-turcs comme le reflet de sa secrète ambition de briguer le khalifat et le khalimat, « aidé qu'il était par l'insurrection du Yémen ». Projet irréalisable, comme nous venons de le voir, de par l'état politique, social et religieux de l'Arabie et de par les bien faibles ressources militaires et financières dont pourrait disposer le khédive, il le serait encore si l'on n'envisageait comme obstacles que le gouvernement britannique et l'opinion arabe. D'autre part, l'occupation de ses États par les troupes britanniques n'est pas pour le rehausser dans l'esprit des masses fanatiques. Serait-ce une bonne note pour un prétendant à la succession du Prophète qu'une longue soumission à une puissance chrétienne ?

De cet ensemble de faits matériellement tangibles, comme de ces considérations sur les conditions dans lesquelles se meut l'islamisme, il ressort que la question du khalifat, dont on se plaît à faire un épouvantail menaçant aux yeux des Osmanlis, est et ne peut être qu'inexistante. Force nous est donc de rechercher d'autres causes à l'insurrection yéménite.

*
* *

L'antagonisme ethnique entre Turcs et Arabes — d'où découle un contraste absolu entre les deux mentalités — et le souvenir chez les populations conquises d'un passé brillant dont s'enorgueillit leur fierté native expliquent dans une certaine mesure déjà l'instabilité politique du Yémen.

Les méfaits de l'administration ottomane n'ont fait que l'augmenter. Confiées à des cheikhs arabes ou à des fonctionnaires osmanlis, les diverses circonscriptions de la province étaient devenues, sous le règne d'Abdul Hamid, de véritables tenures féodales que le gouvernement central retirait au bénéficiaire dès que celui-ci manquait aux devoirs contractés par lui quand il recevait l'investiture de sa charge. Le bénéficiaire devait, en effet, faire parvenir à chacun de ses protecteurs à Constantinople de grosses redevances pécuniaires qui constituaient les obligations matérielles, les « services » dus par le gouverneur ou le cheikh à son « seigneur » de Stamboul. Chacun régnait en maître sur son territoire. Les populations n'avaient aucune garantie contre les exactions de leurs administrateurs puisque la loi n'existait pas. Elle était toute dans les caprices de ces petits despotes. Pour satisfaire l'avidité de leurs puissants amis et bienfaiteurs de Constantinople, ils se livraient au pillage officiel, grevant les tribus d'impôts, confisquant les terres et les bêtes de somme. Le gouvernement central réprimait les soulèvements qu'engen-

draient ces procédés oppressifs au moyen de troupes expédiées de Damas et de gratifications alléchantes, prises sur la cassette sultaniennne, qui compensaient un instant de ses pertes la tribu plus particulièrement pressurée, ou qui servaient à jeter une tribu sur une autre, entretenant ainsi la discorde entre peuplades différentes, ce qui permettait aux Osmanlis de n'avoir jamais qu'une ou deux révoltes à combattre. Souvent les despotes du Yémen reprenaient sur ces subsides une part des sommes qu'ils adressaient à l'entourage de l'homme d'Yldiz-Kiosk. Ce désordre et cette corruption administratives ne sont pas exagérées. Le tort des Jeunes-Turcs fut, dès le lendemain de leur arrivée au pouvoir, de négliger l'Arabie méridionale dans leurs préoccupations. Ils se contentèrent de ne plus pratiquer au Yémen la politique de division et d'achat. Les exactions des cheikhs redoublèrent.

En août 1909, les tribus des Beni-Geïss et des Beni-Sâlil se révoltèrent contre leur gouverneur, le cheikh Abdallah pacha El Boani, et arrêtèrent les communications entre Sanâ et Hodeïdah. Au même moment, les pourparlers engagés entre la mission de l'imam Yahia à Constantinople et les ministres osmanlis furent brisés. A la suite de cette mission l'agitateur zéidiste ne réclama plus l'autonomie, mais l'indépendance; et il résolut de la prendre par la force.

A sa voix, se soulevèrent toutes les tribus zéidistes formant un total de près de 300.000 âmes avec 30.000 hommes armés. Cette deuxième révolte sur les bras, les Jeunes-Turcs en eurent une troisième.

Se proposant d'établir une voie ferrée entre Sanâ et Hodeïdah, ils chargèrent des ingénieurs Européens de procéder au levé topographique de la route entre Badjil et Menakha. Le transport des marchandises par caravanes étant leur unique moyen d'existence, les tribus des El-Kokra et des El-Mejarda s'insurgèrent. Ce ne fut pas tout.

Mettant en pratique leurs principes, les nouveaux hommes d'Etat osmanlis se mettaient en devoir d'accomplir l'unité ottomane, accordaient le droit de cité à tous les peuples de l'empire, opposés les uns aux autres par la race, la langue, la religion, l'histoire, la pensée, le sentiment et les aspirations. Cette politique de concentration nationale fut mal vue par Mohammed ben Idriss, le mahdi, qui se donna dès lors pour mission de rappeler aux Turcs que de telles réformes blessaient le sentiment religieux des vrais croyants, et qu'elles allaient mettre l'avenir de l'islam en danger. Il ne parlait pas du khalifat; mais il émettait la crainte que le démembrement de l'empire ne résultât de la souveraineté donnée à tous les peuples soumis à la Turquie, et que par conséquent les Arabes ne fussent privés de leur protecteur, l'Osmanli, vis-à-vis de l'ambition grandissante de l'Europe. A la centralisation des libéraux, il répondit par une demande d'autonomie pour l'Assir et les provinces septentrionales du Yémen.

Ses objections et ses revendications n'ayant pas

été prises en considération, il se lança ouvertement dans la lutte : 25.000 guerriers des Beni-Thakif et des Beni-Kahtan se groupèrent sous son étendard.

Comme on le voit, ces révoltes ont leurs causes, soit dans le passé, soit dans le présent, les unes dans l'impéritie et la corruption tyrannique du régime hamidien, les autres dans des projets d'ordre économique et dans l'« ottomanisme » actuel, quand ce n'est pas dans un état de choses inhérent aux deux régimes, comme l'antagonisme ethnique entre Turcs et Arabes, et le mouvement zéidiste dirigé par l'imam Yahia.

Enfin, les attermolements de la politique jeune-turque accentuèrent le degré de gravité de l'insurrection. Les rebelles purent s'organiser à leur aise, se ravitailler, du moins certains d'entre eux, tels que les Beni-Geïss et les Beni-Sâlil, par l'intermédiaire des Zaranik, hardis pirates et habiles contrebandiers du Sud de la province. Cependant deux missions étaient envoyées au mahdi, la première composée d'oulémas arabes et formée à Constantinople, la seconde d'oulémas turcs et d'officiers, Saïd pacha, commandant des troupes ottomanes, à leur tête. L'une en revint avec une lettre destinée au grand-vizir, pleine d'équivoques, l'autre avec les revendications et les conseils de Ben Idriss aux libéraux, formulés déjà au début de l'insurrection. Saïd pacha, partisan de la conciliation, se vit donner l'ordre par le cabinet de Stamboul d'envahir l'Assir sans tarder. Le vali, Tashin pacha, avait fait agir auprès du gouvernement central pour le décider à suivre une politique énergique. Etonné de ne pas voir la manière forte porter immédiatement ses fruits, le gouvernement remplaça Tashin pacha par Izzet pacha, auquel il donna le titre de maréchal et le commandement en chef des forces turques au Yémen. Saïd pacha devenait son second. Il fut recommandé d'employer tour à tour la manière forte et la douceur selon les circonstances et selon l'adversaire.

Quels en ont été les résultats? On ne sait encore. On parle de pacification. On avait déjà cru que l'heure de la paix avait sonné pendant le jeûne du Ramadan et le pèlerinage à La Mecque. S'il y a apaisement, sera-t-il durable?

Grandes sont les difficultés rencontrées par les Turcs dans leur expédition. Sous un ciel de feu, pourvues d'un service d'intendance qui n'en est pas un, décimées par les fièvres et les privations, les troupes ottomanes, isolées dans un pays dont elles ont une ignorance complète, où n'existe aucun moyen pratique de transport, doivent recruter, au milieu d'une population hostile, des centaines de chameaux dont la charge ne peut être exagérée en raison de la longueur de la campagne à fournir, et soutenir, contre des ennemis invisibles, aussi aptes à bien porter les coups qu'à masquer leur fuite, une guerre de guérillas à laquelle excellent les Arabes.

* * *

Derrière le mahdi se cache en outre la cabale

des Vieux-Turcs. L'ancien favori du sultan déchu, Izzet pacha, qui n'a aucune parenté avec le nouveau vali du Yémen, aide de son argent et de son influence l'agitateur de l'Assir, lequel reflète les idées du régime aboli. La révolte sert, en effet, les espoirs de la réaction qui voit en elle le moyen de reprendre la place dont elle a été chassée. Attisant d'un côté la haine qu'a pu faire naître chez plusieurs tribus la nouvelle politique ottomane, elle agite de l'autre le spectre du khalifat pour lancer les Jeunes-Turcs, à corps perdu, dans une campagne dont l'issue lui paraît devoir être le tombeau des théories constitutionnelles.

Les insurgés victorieux, la Jeune-Turquie épuisée par l'effort donné, ce sont les partisans de l'ancien régime rappelés par la force des choses à la conduite des destinées de l'Empire ottoman.

En Asie mineure l'hostilité latente est partout contre une constitution que les masses fanatiques jugent incompatible dans son étendue avec les exigences de leur conscience. Le succès des Yéménites pourrait être l'étincelle qui communiquerait le feu à la Turquie d'Asie. Impuissants devant une telle levée de boucliers, les libéraux ne pourraient que se démettre au profit de leurs prédécesseurs.

La question du Yémen, bien que née sous le despotisme hamidien, est donc par ses conséquences possibles une question jeune-turque.

Aussi la Jeune-Turquie doit-elle diriger des troupes de renforts vers les régions insurgées, si les 40.000 hommes qu'elle oppose aux rebelles sont insuffisants. Les révoltes réprimées, elle n'aura qu'à faire table rase de l'administration hamidienne au Yémen, introduire la justice et l'honnêteté dans l'application de ses nouveaux règlements, et tempérer les effets d'un antagonisme ethnique par un système fiscal nettement établi, qui ne dépende plus des fantaisies et de la cupidité des représentants de l'autorité osmanlie.

GASTON ROUET.

LA DÉFENSE DE LA FRONTIÈRE DU TONKIN

Nous recevons la lettre suivante sur la question de la défense des frontières du Tonkin, dont les éléments ont été si fâcheusement altérés par la suppression des postes de la haute région pour faire soi-disant face au front de mer, erreur que nous a fait payer si cher l'invasion des réformistes chinois en 1908 :

En 1907, vous avez bien voulu publier une étude que je vous avais envoyée sur la défense du Tonkin. Dans cette étude, je déplorais l'aveuglement de nos gouvernements qui détruisaient l'admirable système de postes, sauvegarde de nos frontières terrestres ; cet aveuglement a persisté, on a continué à supprimer les territoires militaires, en passant le quatrième (Lao-kay) à l'autorité civile. De plus, en 1908, on a réduit le corps d'occupation en supprimant sept bataillons de tirailleurs et quatre bataillons d'Européens. En ce qui concerne les tirailleurs, cette suppression a porté principalement sur les garnisons de la haute et de la moyenne région ; cette dernière a été pour ainsi dire dégarnie de troupes.

Il est absolument extraordinaire qu'on ne se rende pas

compte que la tranquillité d'un pays, bordé par des provinces troublées, séjour de convicts, dépend absolument du système défensif de la frontière, et que, si ce système assure la paix, par contre la guerre renaîtra si on le supprime. L'adage : *Si vis pacem, para bellum* est aussi vrai aux colonies que dans la métropole.

Les événements n'ont pas tardé à justifier les prévisions pessimistes que je formulais en 1907. Les malfaiteurs chinois, qu'on les appelle réformistes, soldats rebelles ou contrebandiers, semblent avoir voulu nous donner une leçon de choses. La partie de la frontière devenue territoire civil est constamment traversée par des fauteurs de troubles depuis 1908, et voici le chiffre de nos pertes depuis cette époque ; ces chiffres parlent tout seuls :

	Tués (1)	Blessés (2)	Totaux
Officiers	6	3	9
Sous-officiers européens	3	3	6
Caporaux et soldats européens	4	6	10
Caporaux et soldats indigènes	42	47	89
Total	55	59	114

Voilà le bilan de deux années, alors que, de 1897 à 1907, il n'y a pas eu mort d'homme.

C'est l'idée *a priori* de détruire l'organisation militaire de la haute région et, en particulier, de supprimer les territoires militaires, qui a été cause de tout ce mal.

Je me hâte d'ajouter que je ne veux pas incriminer les résidents civils qui ont succédé aux administrateurs militaires ; ces derniers avaient de nombreux collaborateurs, car les officiers, qui actuellement sont en France ou dans les villes du delta, étaient chefs de secteurs, et je ne veux pas insister sur leur dévouement à la cause publique, leur bienveillance pour la population montagnarde, qui, se ralliant à nos postes, alors nombreux, secondait si bien les garnisons dans la police de la frontière.

Mais, comme toujours, on s'est payé de mots ; l'établissement du régime civil semble impliquer sécurité absolue, de sorte qu'on a enlevé aux administrateurs succédant aux militaires la plupart des postes qu'avaient ceux-ci, alors que la situation restait la même.

Il s'ensuit que l'extension du régime civil a produit ce résultat inattendu, — réouverture de l'ère des colonnes militaires, avec tous les inconvénients qui en résultent pour la population : réquisitions de porteurs, pillages de villages par les malfaiteurs chinois, insécurité régnant de nouveau sur les hautes régions.

Et, de plus, l'action militaire ne peut plus s'exercer comme autrefois ; il manque l'unité de commandement, la connaissance du pays par les officiers et les troupes, le manque de ravitaillements qu'on trouvait autrefois tout organisés dans les postes.

Bien que la question pécuniaire passe au deuxième plan, il faut cependant dire que les colonnes coûtent fort cher et, chose souverainement injuste, on fait payer leurs dépenses au budget local, comme si le Tonkin pouvait être rendu responsable de la faute qu'on a commise en désorganisant la défense des frontières et en diminuant ses garnisons !

En principe, la métropole paie les dépenses de protection des colonies ; l'Indo-Chine, seule de toutes les colonies, paie une forte subvention pour ces dépenses (13 ou 14 millions) ; la métropole encaisse cette subvention, tou-

(1) Dont 2 capitaines ; parmi les tués 1 soldat appartient à l'armée métropolitaine (Légion) ; le reste à l'armée coloniale.

(2) Dont 2 capitaines, 3 sous-officiers et 1 soldat appartenant à l'armée métropolitaine (Légion) ; le reste à l'armée coloniale.

Des blessés, non compris parmi les tués, sont morts ultérieurement des suites de leurs blessures, entre autres un sergent de la Légion.

jours la même malgré la diminution des effectifs, et impose de plus au Tonkin de payer les frais occasionnés par cette diminution (1).

Le manque d'unité dans le commandement et de connaissance du pays par les troupes a rendu la guerre beaucoup plus meurtrière en même temps que plus longue.

Examinons, en effet, les chiffres donnés plus haut, et faisons une comparaison avec une autre guerre coloniale, celle que nous avons dû faire à l'Est et à l'Ouest du Maroc, par exemple :

Effectif global approximatif des troupes.

Maroc : 70.000 hommes.

Tonkin : 3.050 hommes.

	Maroc	Tonkin (2)
Nombre de tués.....	96	55
Nombre de tués pour 1.000 hommes...	1,38	18,3
Nombre de blessés.....	341	59
Nombre de blessés pour 1 000 hommes.	4,87	19,5
Nombre global des pertes pour 1.000 hommes.....	7,1	37,5
Comparaison du nombre des tués à celui des blessés pour 1.000 hommes.	28,12	93,24

Ces chiffres disent éloquemment combien sont meurtrières les guerres au Tonkin, combien sont dangereux les adversaires que nous combattons.

En 1901, des réformistes chinois, au nombre de 500, franchissent la frontière du deuxième territoire; en trois ou quatre semaines, ils sont rejetés au delà de la frontière, avec des pertes insignifiantes de notre côté.

En juillet 1908, 400 réformistes chinois passent la frontière près de Lao-kay; ils ne sont réduits qu'en février 1909, à 50 kilomètres de Hanoi, dans le Tam-dao, après avoir erré pendant huit mois dans les bassins du Fleuve Rouge, de la Rivière Claire et du Song-Cau... Quant à ceux venant des provinces de Lang-son et de Moncay, le mal est endémique, comme il l'était autrefois dans la haute région, avant son organisation militaire.

Il ne peut y avoir unité de commandement. Un résident qui demeure au centre de sa province ne peut adresser à temps les réquisitions au chef de la troupe, donner les ordres aux gardes civils ou partisans qui dépendent de lui, fournir des renseignements aux militaires. La situation se complique encore lorsque les bandes passent de province à province. En 1908, les résidents de Lao-kay, de Yen-bay, de Tuyén-quang adressaient des réquisitions au commandant de la colonne ou, directement, aux détachements de ses troupes; l'anarchie ne cessa un moment que lorsque les réformistes entrèrent dans le quatrième territoire militaire, où le commandant du territoire eut le commandement; il faut ajouter que les réformistes s'empressèrent de quitter ce territoire, car les partisans bien organisés prêtèrent de suite un concours efficace aux troupes.

Les conclusions que tout esprit non prévenu doit tirer de ces considérations sont celles-ci :

Tant que les provinces du Yunnan et les deux Kouang ne seront pas organisées d'une façon sérieuse, il importe, dans l'intérêt des finances du protectorat :

Que la défense terrestre de la frontière tonkinoise soit organisée comme elle l'a été pendant les dix années où la sécurité sur cette frontière a été absolue, c'est-à-dire :

(1) Cette suppression a occasionné de grosses pertes au commerce local, par suite de la grande diminution des consommateurs; il en est résulté également une crise pour les propriétaires, de nombreux logements étant restés vides. On connaît les doléances qui s'élèvent en France lorsqu'on supprime ou qu'on diminue une garnison, celles des négociants et propriétaires français du Tonkin, non représentés au Parlement, n'ont pas eu d'écho en France.

(2) Sans comprendre les gardes indigènes et partisans.

Que la ligne des postes soit réoccupée;

Que la direction politique et militaire soit donnée aux chefs militaires, seuls responsables de la sécurité;

Que les troupes du Tonkin soient en nombre suffisant pour assurer cette défense, aussi bien que la tranquillité intérieure du pays.

Et à propos de ce dernier objet, remarquons simplement que la diminution des effectifs a été suivie non seulement des violations de frontière, mais encore des troubles intérieurs que tout le monde connaît et que nous nous contentons de signaler ici (1).

Disons de plus que la question d'humanité est en jeu. Il est inhumain, en effet, de placer des troupes dans des conditions telles que, en raison de leur petit nombre, de la confusion des pouvoirs, de leur ignorance du théâtre de la guerre, du peu d'aide que peuvent leur donner les populations soustraites à leur influence, elles soient exposées à des pertes aussi cruelles, dix-huit fois plus fortes en ce qui concerne le nombre des tués, cinq fois plus fortes en ce qui concerne le chiffre total des mises hors de combat, que celles qu'elles auraient éprouvées dans une guerre conduite suivant les règles habituelles, c'est-à-dire par un chef ayant tous les pouvoirs, comme au Maroc.

UN VIEIL OFFICIER.

Les Mémoires de Kouropatkine

Dans ses *Mémoires de la Guerre russo japonaise*, dont la *Revue bleue* a donné récemment une traduction, le général Kouropatkine fait un parallèle entre les armées russe et japonaise, et énumère avec une impitoyable franchise les causes qui ont amené les désastres de la première. Ce travail est intéressant à analyser pour deux raisons. A vrai dire, les grandes lignes du tableau que trace Kouropatkine nous étaient connues depuis longtemps déjà, mais certains traits particuliers sont pour nous une révélation, et méritent, comme nous le verrons, de provoquer en France les plus sérieuses réflexions. De plus l'auteur, par les jugements qu'il porte sur son armée et sur quelques-uns des grands événements de la guerre, nous donne de son propre caractère des indications précieuses. Or il n'y a pas qu'un intérêt rétrospectif à bien connaître Kouropatkine. Si l'on a cru que la carrière de cet officier général, en tant que commandant en chef d'armées russes, était à tout jamais terminée le jour où il a été relevé de sa charge suprême et placé sous les ordres du général Liniévitch, il semble qu'on ait commis une erreur. Des personnes bien informées affirment en effet que, si demain son pays était impliqué dans un conflit européen, Kouropatkine se verrait attribuer de *très hautes fonctions*. Sa personnalité ne saurait donc être indifférente aux alliés de la Russie.

Suivre pas à pas l'auteur serait une mauvaise

(1) Il est bien entendu que, dans le chiffre des pertes donné plus haut, il n'est fait état que de celles qui se sont produites dans les rencontres avec les Chinois, sans s'occuper de celles qui ont été subies par les colonnes envoyées contre les bandes annamites du Dé Tham ou autres.

façon de présenter son œuvre à des lecteurs français. Les écrivains slaves, même les plus réputés, ne s'astreignent pas en général à cette rigueur de composition qui nous paraît indispensable à nous autres Latins pour obtenir le *lucidus ordo*. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de trouver dans un même chapitre de Kouropatkine des observations d'ordre moral et technique, des questions de principe et de personnes, des considérations stratégiques et tactiques. Nous allons essayer ici d'une classification qui satisfasse mieux le goût français.

* *

Si l'appréciation exacte des forces matérielles et morales de l'adversaire est une condition nécessaire pour bien mener une campagne, on peut dire que cet élément de succès faisait aussi totalement défaut aux Russes en 1904 qu'à nous-mêmes en 1870. Mais à en croire Kouropatkine l'état-major russe n'aurait pas tant péché par ignorance que par faux jugement. Il y avait à Pétersbourg un bureau chargé de suivre les progrès de la puissance militaire du Japon, seulement le choix de l'officier qui en eut la direction fut malheureux. On savait bien que la réorganisation de l'armée, ordonnée par le mikado en 1896, était achevée dès 1903. On avait constaté d'année en année l'inflation du budget de la guerre japonais. On connaissait l'effectif global qui pouvait être mobilisé, et on n'ignorait pas que, grâce au système territorial, cette mobilisation serait rapide. Enfin on avait supputé le tonnage de tous les bâtiments de transport susceptibles d'être mis à la disposition du gouvernement et qui permettaient d'embarquer simultanément six divisions pour une traversée de 48 heures. On savait tout cela, mais on affectait de croire que cette organisation sur le papier n'était qu'un trompe-l'œil, on disait volontiers une *singerie* des procédés européens. On méconnaissait notamment la valeur des contingents de réserve, parce qu'on méconnaissait l'esprit martial qui circulait dans tous les rangs de la société japonaise, l'élan qui emportait toute la nation, et sans lequel il ne saurait y avoir, en effet, de troupes de réserve solides. « La conduite de leurs réservistes sur le champ de bataille, dit Kouropatkine, fut une surprise pour nous. » Surprise d'autant plus douloureuse que les réservistes russes donnèrent de terribles mécomptes, ainsi que nous le verrons plus loin.

Quant à l'opinion qu'on avait de la tactique japonaise, Kouropatkine a la cruauté de rappeler les points qui semblaient *acquis* à l'état-major russe : « Les Japonais ont une tendance à préférer les positions défensives; ils n'ont pas de but déterminé dans l'attaque; ils ne connaissent que les attaques de front et n'utilisent pas les mouvements tournants; ils négligent la fortification de campagne; évitent les opérations de nuit; ne maintiennent pas le contact entre les divisions... » Voilà ce qu'on pensait à Pétersbourg d'une armée qui n'a cessé d'attaquer de-

puis le commencement jusqu'à la fin de la campagne; qui a pratiqué constamment l'enveloppement tactique à la façon des Allemands; qui a remué plus de terre sur le champ de bataille que ne l'ont jamais fait des troupes européennes; qui a livré d'innombrables combats de nuit, et enfin a poussé si loin la pratique des procédés de liaison entre les grosses unités, que sous ce dernier rapport les Japonais font aujourd'hui école en Europe!

Kouropatkine lui-même ne partageait pas les illusions de ses compatriotes. Le court séjour qu'il fit au Japon après la guerre de 1900 ne lui permit pas d'étudier à fond l'armée, mais le peu qu'il en vit lui laissa une impression profonde et voisine de la surprise. Outre le ministre de la Guerre, général Téranchi, qu'il avait connu en 1896 aux manœuvres françaises, il rencontra les généraux Oyama, Kodama, Nodzu, l'amiral Kamimura, le marquis Ito. « Malgré la triste barrière élevée par la guerre entre les deux nations, dit-il, je continue à vouer une réelle affection à mes relations de Tokio. » Dans le rapport qu'il établit à la suite de cette visite, il affirmait que l'armée japonaise égalait n'importe quelle armée européenne. Mais c'est de l'armée russe que le futur généralissime avait une idée trop haute, puisqu'à la suite de cette appréciation flatteuse des Japonais il se livrait à la bizarre arithmétique suivante : « Tandis qu'un de nos bataillons pourrait tenir tête à deux des leurs sur la défensive, il nous faudrait être deux fois plus forts qu'eux dans l'attaque. » Et lorsqu'au mois de mai 1904, après le combat du Yalou, un ancien attaché militaire russe à Tokio, qui a joué le même rôle ingrat que le colonel Stoffel en 1869, lui prédisait la chute de Port-Arthur, Kouropatkine avoue qu'il réprimanda vertement ce prophète de malheur.

Ainsi donc, au début de la guerre, l'état-major russe ne professe que le mépris de l'adversaire. et Kouropatkine, sans tomber dans ce dangereux travers, s'abuse sur la valeur réelle de l'outil qu'il va manier lui-même, et dont six années de ministère auraient pu lui révéler les faiblesses.

* *

Examinons maintenant les conceptions stratégiques de Kouropatkine.

« Le premier rôle dans la guerre, dit-il, eût dû être tenu par notre flotte. Comme le Japon était avant tout une puissance navale, nous aurions dû tenter sur mer nos principales opérations. Si nous avions détruit la flotte ennemie, il n'y aurait pas eu de combat en territoire chinois. »

Cela est de toute évidence. Le triomphe de la flotte russe aurait rendu superflues les opérations sur terre. Reste à savoir s'il y avait la plus petite chance pour que cette flotte vint à bout des escadres de Togo. Kouropatkine plaide les circonstances atténuantes de ses désastres : le guet-apens du mois de février 1904 à Port-Arthur, mettant trois grosses unités hors de combat avant la déclaration de guerre: le plus grand nombre

des bâtiments réunis à Port-Arthur, qui ne possédait ni docks ni ateliers, et dont le bassin intérieur n'était pas protégé; le reste dispersé à Vladivostok et à Chemulpo, alors que Vladivostok eût été une excellente base d'opérations pour toute la flotte; l'infatuation de l'amiral Alexéïeff déclarant qu'une défaite russe sur mer était impossible; enfin la mort de l'amiral Makharoff. On voit que l'amiral Kouropatkine appartient à cette catégorie d'observateurs qui prétendent expliquer les catastrophes militaires par des hasards malheureux et ramènent les grands faits de l'histoire à de petites causes et à de menues contingences. C'est l'école qui veut que la chute de l'empire français soit due à une indisposition de Napoléon sur le champ de bataille de Waterloo... Il semble pourtant que jamais flotte n'ait été mieux battue sur son mérite que la flotte russe dans la dernière guerre. Assurément, il est commode de rejeter la faute sur quelques amiraux. Mais comment expliquer l'insignifiance des pertes japonaises dans toutes les rencontres navales, si les officiers subalternes et les équipages russes avaient été à la hauteur de leur tâche? Comment même expliquer la perforation rapide de tous les cuirassés de construction russe à la fin de la bataille de Tsoushima, alors que les bâtiments construits en France et en Amérique, tels que le *Cesarevitch* et le *Retvisan*, avaient bien résisté aux obus japonais, si cette construction russe n'avait pas été absolument défectueuse?

Emporté par son désir d'innocenter l'armée de terre au détriment de l'armée de mer, Kouropatkine va jusqu'à incriminer l'infortuné amiral Rojestvenski: « Loin de nous assister, dit-il, Rojestvenski nous fit un tort énorme. Ce fut la défaite de son escadre à Tsoushima qui amena les négociations de paix, alors que notre armée s'élevait à un million d'hommes. » On sait ce qu'il faut penser de cette dernière assertion. Si l'on se reporte aux chroniques que nous avons consacrées ici même à la guerre russo-japonaise (1), on constatera que l'effort fait par l'état major russe pour reconstituer l'armée après la bataille de Moukden avait été assez faible, que Liniévitch comptait au maximum 300.000 combattants et qu'en somme il ne fallait voir dans le périple de Rojestvenski qu'une tentative désespérée pour réduire l'armée japonaise en coupant ses communications, par cela même qu'on jugeait impossible d'en venir à bout de haute lutte. N'en déplaise à Kouropatkine, du commencement à la fin de la campagne, c'a été la même faute commise de la part des Russes, d'assigner à leur flotte un rôle tout à fait disproportionné. Et si nous insistons sur ce point, c'est qu'aujourd'hui encore, à propos de la réfection de leurs forces, il faut craindre de les voir s'engager dans la même voie funeste.

Il n'est bruit, en effet, que de reconstitution de la marine russe, de discussions entre la Douma et le gouvernement du tsar à propos des dépenses navales. On peut se demander si ce n'est pas par

une imitation inconsidérée de l'étranger que la Russie veut être à toute force une puissance maritime. Voilà un empire massif, fait d'un seul bloc continental, qui ne possède pas de colonies, dont la marine marchande est insignifiante, et qui par surcroît n'a d'autre débouché maritime que cette mer close de la Baltique, avec Libau comme unique port libre de glaces en toute saison. Et cet empire tient à construire des *Dreadnoughts*! Puissent nos amis les Russes se convaincre que les revanches qu'ils ont à prendre, tant à l'Orient qu'à l'Occident de leurs frontières, se prendront sur terre ou ne se prendront pas du tout, et que c'est seulement quand ils auront mis leurs forces de terre sur le pied le plus formidable qu'ils pourront ensuite se donner le luxe d'une flotte de premier ordre, parce que cette dernière ne leur sera de quelque utilité qu'à une échéance fort éloignée, et pas avant que de grandes guerres continentales aient décidé de l'avenir de l'empire!

*
*
*

Pour en revenir à la guerre russo-japonaise, il semble que le plan mi-politique et mi-militaire tracé par l'état-major russe en 1901, et relaté par Kouropatkine, ait été assez raisonnable. Il avait au moins le mérite de ne pas donner d'idées fausses sur le rôle de la flotte: « Prenant avantage de sa position militaire, car il sera plus prêt que nous à la guerre, le Japon aura pour objectif la Corée et procédera à l'occupation de ce pays. Deux hypothèses sont ensuite possibles: ou bien le Japon ne prendra pas l'offensive contre nous. Dans ce cas, nous serons obligés, vu le nombre considérable de renforts qu'il nous faudrait pour entamer les hostilités, de passer condamnation sur cette invasion de la Corée, à condition que le Japon s'y confine et ne menace pas la Mandchourie. Ou bien il prendra l'offensive en Mandchourie, contre Port-Arthur, et dans le district de l'Oussouri. Alors nous serions obligés de combattre, et de ne pas cesser la guerre avant la destruction complète de l'ennemi. Il sera nécessaire d'assumer un rôle défensif. La supériorité de la flotte japonaise épargnera sans doute à nos escadres des opérations actives. La défense de nos propres possessions sera confiée aux forces des districts du Kouang-toung et de l'Oussouri, qui prendront pour bases d'opérations les forteresses de Port-Arthur et de Vladivostok. Le reste des troupes sera concentré dans la région Moukden-Liaoyang-Hsinyen. Et si dès le début de la campagne il devient évident que les Japonais dirigent leurs efforts contre la Mandchourie, les contingents concentrés primitivement dans le Sud de l'Oussouri (c'est-à-dire le 1^{er} corps sibérien) y seraient transférés. »

On remarquera la sagesse de ce plan qui abandonne la Corée aux Japonais, et son extrême prudence au point de vue militaire, puisqu'il se borne à organiser la défensive stratégique. Il n'est pas interdit de croire qu'il est l'œuvre même de Kouropatkine, ministre de la Guerre en 1901.

(1) Voir *Bulletin de l'Asie* d'avril et de juin 1905.

C'est en somme celui qui a été suivi en Extrême-Orient, et on ne s'en est écarté que pour l'emploi de la flotte, peut-être par un effet des rodomontades de l'amiral Alexéïeff.

Mais le document de 1904 n'était qu'un plan de *concentration préalable*, et il est singulier que dans les Mémoires de Kouropatkine on ne trouve pas trace du moindre plan d'*opérations*, c'est-à-dire du plan que doit établir tout chef d'armée quand le développement de la situation lui a permis de fixer ses résolutions. Un plan initial d'*opérations* ne peut prévoir au delà de la première bataille, mais il doit prévoir jusque-là. Faut-il en conclure que le généralissime russe ne s'est jamais arrêté à aucune conception d'ensemble et qu'il a constamment subi la volonté de l'adversaire? Ce serait peut-être un jugement téméraire. En tout cas il semble, à la lecture de son ouvrage, qu'il ait été perpétuellement hypnotisé par le souci de conserver ses lignes de communication. Kouropatkine aura été le chef qui regarde toujours en arrière, et jamais en avant. Cette préoccupation perce dans tous les chapitres de ses Mémoires. Ce sont à chaque instant des rapports au tsar sur l'état de la voie ferrée, et la nécessité impérieuse de la doubler, comme si cette colossale entreprise avait eu chance d'être menée à bien au cours d'une campagne! « Nous n'osions pas, dit-il, nous éloigner du chemin de fer (1), de peur d'être laissés sans secours... Nos communications à travers la Mandchourie pouvaient à tout moment être coupées par les Chinois. Tandis que celles des Japonais étaient assurées, nous avions au contraire : 1° à protéger les renforts qui nous arrivaient; 2° à essayer de délivrer Port-Arthur; 3° à maintenir l'ordre à l'arrière-garde et à surveiller le chemin de fer; 4° à nourrir l'armée; 5° à défendre le district de l'Oussouri. Si les Japonais s'étaient emparés de nos communications, il en serait résulté une catastrophe sans précédent dans l'histoire militaire. »

Que la crainte de voir endommager cet unique cordon ombilical, d'une longueur démesurée, qui assurait la subsistance de l'armée russe, ait assiégé Kouropatkine, cela est tout naturel, mais l'énumération qui précède prouve qu'il n'avait guère d'autre idée en tête, et voilà qui passe la mesure. En dehors de sa voie ferrée et de son arrière-garde, Kouropatkine ne voit que la délivrance de Port-Arthur (asservissant ainsi son armée à la forteresse par une fâcheuse intervention des rôles) et la protection du district de l'Oussouri, c'est-à-dire un objectif géographique. Quant à la nécessité de *manœuvrer* la masse principale des forces japonaises et d'en arriver à l'étreinte suprême, c'est une conception qu'il n'a pas, ou à laquelle il répugne. Cette étreinte, il l'a subie à Liao-yang et à Moukden, mais ses préférences secrètes étaient pour un recul dans la région de Kharbine. C'eût été en effet le plus sage parti à

prendre, l'expérience ayant prouvé que la concentration russe avait été trop lente pour s'exécuter convenablement dans la région trop avancée de Moukden-Liao-yang. Mais étant données les illusions qu'on nourrissait à Pétersbourg, il aurait fallu beaucoup d'énergie au généralissime pour faire prévaloir cette solution. Kouropatkine se laissa au contraire imposer trois offensives vouées à l'insuccès, celles de Wafang-ou, du Cha-ho et de Sandepou.

Il reconnaît explicitement dans ses Mémoires que la première fut ordonnée par Alexéïeff : « Au mois de mai, lorsque la 3^e division de Sibérie arriva à Liao-yang, le vice-roi, craignant pour Port-Arthur, m'enjoignit de me porter vers le Yalou contre l'armée de Kuroki, ou vers le Sud pour délivrer Port-Arthur. L'énergie avec laquelle le général Stakelberg poussa de l'avant amena un engagement sérieux dans lequel il fut défait. » On se rappelle (1) que ce mouvement de Stakelberg fut d'autant plus désastreux que Kouropatkine, voyant son lieutenant en passe d'être écrasé à Wafang-ou, n'avait pu se résoudre à rester immobile à Liao-yang et avait déplacé vers le Sud le centre de gravité de son armée, dégarni Moukden et réalisé en quelques jours le parfait dispositif en cordon, avec cette circonstance aggravante que le cordon établi de la sorte n'était que le prolongement de sa ligne de communication.

Quant à l'offensive d'octobre 1904, il est bien difficile de croire, quoique Kouropatkine ne le dise pas en propres termes, qu'elle n'ait pas été commandée par le « Conseil aulique » de Pétersbourg. On sait que c'est au commencement de ce mois d'octobre que des troubles graves se sont produits en Pologne; pour compenser leur mauvais effet, on voulait une victoire. Aussi, un mois après la bataille de Liao-yang, Kouropatkine lançait l'ordre du jour sensationnel qui débutait ainsi : « L'heure après laquelle toute l'armée russe soupire a enfin sonné. Le moment est venu de prendre l'offensive et d'imposer notre volonté aux Japonais. Car la force de l'armée de Mandchourie est maintenant assez imposante pour passer à l'attaque. » Kouropatkine écrit aujourd'hui : « La marche en avant du mois d'octobre 1904 eut lieu avec une armée incomplète. Certains régiments ne possédaient que la moitié de leur effectif, d'autres ne l'atteignaient même pas... » Est-il exagéré de conclure de la comparaison de ces deux textes que le premier a été *dicté* de Pétersbourg, et que c'est à Pétersbourg qu'il faut imputer cette sanglante et inutile bataille du Cha-ho, type de la bataille de soldats, sans direction supérieure, aussi bien du côté japonais que du côté russe, et qui coûta 20.000 hommes aux Japonais et 35.000 aux Russes, sans autre résultat que de faire progresser d'une quinzaine de kilomètres les lignes japonaises dans la direction de Moukden?

Enfin, on n'a pas oublié que la troisième offen-

(1) Nous disions dans le *Bulletin de l'Asie* de juillet 1904 : « Il est possible que le service des parcs et convois ne soit pas organisé, et que de ce fait une grosse colonne russe soit incapable de s'écarter de la voie ferrée... »

(1) Voir le *Bulletin* du 7 juillet 1904.

sive, celle du général Gripenberg, sur Sandepou, eut lieu le 25 janvier 1905, et que la grande émeute de Pétersbourg est du 22. Le rapprochement des deux dates est assez significatif, étant donné qu'il est impossible de trouver à cette offensive une raison militaire. Mais le gouvernement russe se refusait à admettre ce principe que, si en temps de paix l'armée doit être l'instrument docile de la diplomatie, en temps de guerre les rôles sont inversés et que la politique est alors subordonnée aux événements militaires, bien loin qu'elle doive chercher à les provoquer. Mettre en mouvement la valeur de huit ou neuf divisions par un froid terrible, susceptible de changer en catastrophe une victoire, par suite de la nécessité du bivouac, est une opération qui ne peut se légitimer que par la ferme volonté de pousser à fond, coûte que coûte. Et l'on sait pourtant qu'à la première résistance sérieuse éprouvée par Gripenberg, Kouropatkine refusa d'engager ses réserves et abandonna, après une lutte stérile de quatre jours, la petite zone conquise sur l'ennemi.

Devant les exigences d'autorités incompetentes et irresponsables, une pareille passivité du général en chef serait inexcusable si elle avait un motif bas, tel que celui de ne pas déplaire en haut lieu et de conserver à tout prix son commandement. Tel n'est pas le cas de Kouropatkine, dont le noble caractère n'a jamais été mis en doute. Par la faute de son gouvernement, le même cas de conscience s'est posé pour lui que pour bien d'autres généraux dans les guerres passées : ou obéir à contre-cœur sans avoir dans la manœuvre imposée la foi nécessaire pour réussir, ou refuser l'exécution, et alors s'exposer au reproche d'indiscipline, et risquer par surcroît de voir son armée tomber sous l'autorité d'un chef encore plus incapable que soi-même de la conduire à la victoire. Kouropatkine, comme Mac-Mahon à Sedan, comme Baratieri à Adoua, a cru que l'intérêt de la patrie lui commandait un pénible sacrifice de sa propre personnalité, et il a obéi. Rojestvenski, quelques mois plus tard, allait en faire autant... Tous les chefs qui ont agi de même ont été tout droit à la catastrophe. Il semble donc prouvé par l'histoire militaire qu'un généralissime ne doit pas avoir de la discipline la même conception qu'un caporal, et que vouloir imposer à l'un et à l'autre la même docilité est une manifestation du plus détestable esprit démagogique. Assurément, la manière forte de notre grand maréchal Pélissier, coupant le fil qui lui transmettait des instructions extravagantes, n'est pas à la portée de tout le monde ; elle implique une trempe de caractère peu commune. Mais un chef, à qui un gouvernement criminel impose à distance des solutions inacceptables, a toujours le droit de demander à être relevé de ses fonctions, quitte à servir sous un autre, ayant la foi.

* * *

S'il est difficile de s'associer sans réserve aux vues stratégiques de Kouropatkine, on ne saurait,

en revanche, contredire rien de ce qu'il avance concernant la composition de l'armée de Mandchourie, sa mobilisation, son instruction, et la valeur morale de ses hommes de troupe et de ses officiers. Sur ce dernier chapitre, nous nous faisons en France beaucoup d'illusions.

On sait qu'en 1904 (1) toute l'organisation militaire de la Russie était faite en vue d'une guerre européenne ou d'une expédition au Caucase ou au Turkestan. A l'exception des deux corps d'armée du Caucase, les 52 divisions d'infanterie étaient en effet stationnées à l'Ouest d'une ligne passant par Pétersbourg, Moscou et l'extrémité orientale de la mer d'Azov, et la densité des garnisons était d'autant plus grande qu'on s'approchait davantage des frontières de Prusse et d'Autriche-Hongrie. On ne trouvait à l'Est de cette ligne que des brigades de réserve. On conçoit donc combien le système devenait défectueux quand il s'agissait de faire demi-tour pour répondre à une agression japonaise. L'état-major russe ayant posé en principe que les frontières de l'empire ne devaient être dégarnies ni en Occident, ni au Caucase, ni dans l'Asie centrale, le jour où il fallut renforcer les corps sibériens, presque exclusivement composés de réservistes, on n'emprunta aux corps d'armée européens que le 10^e, le 17^e et le 1^{er}, les moins complets : on fut même obligé de leur donner de l'artillerie prélevée sur les corps de la frontière. Quant à la cavalerie, elle fut constituée par les cosaques de 3^e catégorie de Transbaïkalie et de Sibérie : « Des vieillards montés sur de tout petits chevaux, dit Kouropatkine, ressemblant plus à de l'infanterie montée qu'à de la cavalerie régulière. »

En ce qui regarde la mobilisation, Kouropatkine avait demandé, dans un rapport daté de mars 1904, qu'elle se fit en une fois, et aussitôt après les vacances de Pâques. Il fallait en effet du temps pour reprendre en main les contingents de réserve, organiser les transports et les hôpitaux. Malheureusement le ministre de la Guerre d'alors, général Sakharoff, jugea impossible de satisfaire à cette requête, pour des raisons qui ne semblent d'ailleurs pas très fortes. « Si les réservistes étaient mobilisés en avril, ils devraient attendre trois mois avant d'être transportés, ce qui les arracherait prématurément aux travaux des champs et occasionnerait au département de la Guerre une dépense superflue. Au reste il suffira de deux ou trois semaines pour exercer les réservistes... » En réalité, il y eut trois mobilisations successives. A peine incorporés et équipés, sans avoir eu le temps de faire connaissance avec leurs officiers (les réservistes de 2^e catégorie, dit Kouropatkine, ne savaient seulement pas se servir de leurs fusils), les hommes étaient entassés dans des wagons pendant quarante jours, et laissés sans surveillance. Au bout du voyage, beaucoup de commandants de compagnie avouaient qu'ils ne distinguaient pas encore leur unité.

Ces réservistes étaient, paraît-il, animés du plus

(1) Voir le Bulletin d'octobre 1904.

détestable esprit, et c'est ici que nos surprises commencent. Nous nous représentons généralement le soldat russe comme assez inférieur au point de vue de la préparation à la guerre moderne, mais d'une discipline et d'un dévouement à toute épreuve. Or voici ce que dit Kouropatkine : « Au début de la guerre le moral des réservistes fut franchement mauvais. Beaucoup avaient pris part aux troubles agraires. *Les proclamations séditieuses qu'on leur avait abondamment distribuées, et où on leur conseillait de tuer leurs officiers et de mettre bas les armes au lieu de combattre,* avaient ruiné chez eux tout esprit militaire. Tous les bons principes, la croyance en Dieu, la dévotion au tsar, l'amour de la patrie, avaient été profondément ébranlés par l'action révolutionnaire. Il ne faut donc pas s'étonner si les réservistes de Poltava, par exemple, ne s'entendirent pas, et même en vinrent aux coups avec leurs camarades de l'armée active. Ceux-ci reprochaient aux réservistes de désertier au moment de la lutte, à quoi les réservistes répondaient : Vous êtes soldats, c'est votre affaire, nous ne sommes que des paysans. Et de fait ils fondaient dès l'ouverture du feu. Dans certains régiments le nombre des déserteurs s'élevait à plusieurs centaines. Dans l'un d'eux on vit 1.000 hommes quitter les rangs au premier coup de fusil (1).

Puissent ces affligeants aveux être pour nous autres Français un enseignement ! Combien chez nous d'optimistes ne s'endorment-ils pas en répétant que l'abominable campagne antimilitariste a avorté dans nos régiments, parce qu'ils ne veulent observer que la vie courante de garnison ! On est bien obligé de reconnaître que ça et là quelques réservistes font la mauvaise tête, mais on s'en console en pensant — qu'en temps de guerre ce ne serait pas la même chose, et on argue, pour légitimer une coupable insouciance, de la belle conduite de nos troupes au Maroc. Comme si un petit corps expéditionnaire, recruté par voie d'engagements volontaires, avait une ressemblance quelconque avec ces masses énormes issues d'une mobilisation générale, et où les noyaux actifs seront noyés dans les contingents de réserve ! Certes nous sommes loin de prétendre que s'il nous fallait faire la guerre demain, nous aurions avec nos forces de seconde ligne les mêmes déboires que les Russes, mais il y a pour nous dans ce qui s'est passé chez nos alliés un sérieux avertissement.

Il serait pourtant injuste de rejeter sur la seule propagande révolutionnaire la responsabilité de

l'indiscipline des troupes russes ; elle tient pour une grande part à l'infériorité du corps d'officiers, au double point de vue moral et professionnel. La peinture qu'en fait Kouropatkine est douloureuse. Voici d'abord ce qu'il dit des chefs :

« Dès le mois de juin je signalai au ministre de la Guerre, comme incapables de commander, deux généraux de corps d'armée. Mais on ne prit point note de ma réclamation, et je reçus même de Pétersbourg l'avis que je sollicitais trop souvent des déplacements. Je n'obtins pas sans peine l'éloignement d'un général de division qui était sujet à des attaques de nerf pendant le combat. Certains régiments étaient commandés pendant six mois, un an, par des chefs temporaires. La longue absence de leurs chefs réels me contraignit à plusieurs reprises à demander qu'un délai maximum d'absence fût fixé, passé lequel ceux qui n'auraient pas rejoint seraient rayés des cadres. Cette proposition fut adoptée, et plusieurs officiers généraux et autres qui avaient pris temporairement le commandement d'une brigade ou d'un régiment furent confirmés dans leur charge. Mais peu après la démobilisation commença, et un ordre venu de Pétersbourg la leur retira. Les *morts ressuscités* regagnaient l'armée et venaient se remettre à la tête des troupes qu'ils avaient abandonnées si longtemps... »

Kouropatkine est particulièrement dur pour le général Gripenberg dont l'indiscipline n'aurait eu d'égale que l'incapacité. « Le général Gripenberg, peu de jours avant une bataille, résolut de refaire l'éducation de ses hommes. Par ses proclamations du 4 janvier 1905, réunies en brochure et distribuées dans l'armée, il consterna et amusa à la fois tout le monde. Voici sa recette pour détruire une division japonaise avec deux bataillons russes : Déployez vis-à-vis de la division japonaise deux bataillons. Qu'ils ouvrent un feu rapide. Les Japonais seront décimés, et la victoire sera nôtre... Seulement lorsque, peu après, le général Gripenberg s'avança au devant des positions d'Heï-koutai, il ne sut pas tirer parti de ses propres prescriptions. N'ayant que deux divisions à combattre, il ne put s'emparer de Sandepou, jeta la confusion dans ses troupes, laissa à l'ennemi le temps de recevoir des renforts... et se retira à Pétersbourg » (1).

Quant aux officiers subalternes, la guerre en fit une consommation effrayante. « Les officiers blessés, soignés sur le théâtre de la guerre, rejoignaient une fois guéris leurs régiments, mais beaucoup de ceux qu'on renvoya en Russie n'en revinrent pas ou n'en revinrent que pour enlever, à la fin de la campagne, leur commandement à ceux qui avaient porté tout le poids de la guerre en leur absence. C'étaient encore des *morts ressuscités*. » Pour satisfaire aux nombreuses demandes de Kouropatkine, il fallut faire appel aux

(1) Kouropatkine, au cours des opérations actives, fut tellement frappé de l'affaiblissement de la discipline, qu'il avoue regretter d'avoir fait abolir en 1904 les châtimens corporels. « En temps de guerre, dit-il, on eût dû les rétablir, car les officiers n'avaient pas de moyen de répression intermédiaire entre la peine capitale et des punitions anodines. L'action des cours martiales était nulle, leur procédure lente et compliquée. Les officiers, n'ayant plus le droit d'ordonner la fustigation, ou bien laissaient les coupables impunis ou bien tournaient la loi. » Il semble pourtant que la vieille mentalité slave se soit parfois réveillée, car, avoue plus loin Kouropatkine, « les châtimens corporels subsistèrent dans certains cas, souvent même sur la propre suggestion des hommes, mais les coupables étaient simplement fouettés avec des verges, et non avec des cannes... »

(1) Il est juste de rappeler, à propos de cette bataille de Sandepou, que beaucoup de bons juges, et notamment le colonel allemand Gœdke, qui était présent à l'état-major de Kouropatkine, reprochèrent à ce dernier de ne pas avoir soutenu à temps l'offensive de Gripenberg.

officiers en garnison en Europe, au Caucase ou au Turkestan. Les choix ne furent pas toujours heureux. Beaucoup étaient alcooliques, débauchés et violents. Quant aux officiers de réserve, qui en général n'avaient aucune préparation à la guerre, on fut dans l'obligation d'en casser un grand nombre.

Kouropatkine ne fait pas uniquement mention de ces défaillances. Il signale aussi de nombreux actes d'héroïsme, mais il avoue que pris dans son ensemble le corps d'officiers russes manquait d'instruction professionnelle et s'est trouvé visiblement dérouté en présence des méthodes tactiques des Japonais. Les ravages causés par leur artillerie dans les lignes épaisses de l'infanterie, l'invisibilité de leurs fantassins rampant derrière les arbustes et les moindres plis de terrain, ont été autant de surprises pour les soldats russes, incapables eux-mêmes d'employer de pareils procédés. Qu'on y ajoute la supériorité des Japonais en troupes techniques (un bataillon de sapeurs par division au lieu d'un bataillon par corps d'armée chez les Russes), en matériel télégraphique et téléphonique, en projectiles d'artillerie (les canons russes ne tiraient que des obus à balles, inefficaces contre les obstacles), en pièces de montagne (les Russes n'en possédaient pas au début), en mitrailleuses (les Russes n'en avaient que 8 par division), et l'on aura un tableau à peu près complet des nombreuses causes de faiblesse de l'armée de Mandchourie, établi par son chef lui-même.

*
*
*

Ce tableau est-il poussé au noir, et faut-il considérer l'ouvrage de Kouropatkine comme le plaidoyer *pro domo* d'un général malheureux qui incrimine l'instrument dont il n'a su tirer un bon parti? La franchise avec laquelle Kouropatkine reconnaît lui-même ses torts ne nous permet pas cette opinion, et il n'y a qu'à s'incliner devant l'aveu noble et touchant qu'il fit à l'armée de Mandchourie, dans la dernière proclamation

qu'il lui adressa avant de se séparer d'elle : « Moi le premier, je me reconnais coupable... Je ne pus réussir à remédier pendant la guerre à vos défauts moraux et matériels, ni à utiliser vos belles qualités. » Nous devons donc tenir pour sincère et exacte en ses grandes lignes cette peinture de l'armée russe en 1905. Et alors on conçoit quel énorme labeur s'impose à nos alliés pour la restauration de leurs forces militaires. Nous savons par notre propre expérience de 1870 ce qu'il en coûte de travail intellectuel, de courage, de dépenses matérielles et de temps. Hâtons-nous de dire que les Russes sont en bonne voie, que depuis cinq ans leurs progrès ont été considérables, et que si l'œuvre de régénération est encore forcément incomplète, l'armée russe n'en serait pas moins à l'heure actuelle, et dans une guerre européenne, une adversaire redoutable. Il faut seulement souhaiter qu'on mette à sa tête non plus un excellent chef d'état-major comme Kouropatkine, mais un véritable chef, c'est-à-dire un homme qui joigne à l'intelligence et à la probité du caractère une décision vigoureuse.

Et de notre côté, puissions-nous, nous autres Français, qui avons tant travaillé depuis nos désastres, empêcher par une énergique répression le virus antimilitariste de stériliser trente années d'efforts, et ne jamais oublier ce que Kouropatkine nous dévoile sur les réservistes de Liao-yang et de Moukden!

JEAN DE PLAMONT.

Indo-Chine

Finances indo-chinoises. — La direction générale des finances vient de faire connaître la situation des recettes du budget général effectuées au 31 décembre 1909.

Elle s'établit comme suit :

	Prévisions budgétaires	Recouvrements effectués	Plus-values	Moins-values
	piastres	piastres	piastres	piastres
Douanes.....	7.960.000 00	8.174.773 00	206.773 00	»
Régies.....	20.935.000 00	21.383.355 00	448.355 00	»
Enregistrement..	1.420.000 00	1.515.481 39	95.481 39	»
P. T. T.....	760.000 00	821.038 11	61.038 11	»
Chemins de fer...	1.393.125 00	1.155.716 87	»	237.408 13
Forêts.....	480.000 00	647.655 86	167.655 86	»
	<u>32.956.125 00</u>	<u>33.698.020 23</u>	<u>979.303 36</u>	<u>237.408 13</u>
		En plus.....	741.895 22	

Dans la plus-value de 448.355 piastres enregistrée en 1909 pour les recettes de régie, il est intéressant de noter que l'opium entre à lui seul pour 410.000 piastres.

Quand on établira la situation définitive, il faudra ajouter à l'excédent de 741.895 piastres sur les recettes une économie de 440.000 piastres

provenant de la non-réalisation de la fraction d'emprunt de 22 millions, dont les intérêts avaient été inscrits au budget de 1909, et de la réalisation tardive de l'emprunt de 53 millions, dont les intérêts n'ont été payés que pour un semestre.

Mais par contre il faudra prélever :

1° Une somme de 256.202 francs, soit 100.000

piastres environ, qui représente le décompte des intérêts avancés par la métropole du 1^{er} janvier 1909 au jour de la réalisation de l'emprunt de 53 millions, la Compagnie du Yunnan ayant, avant cette réalisation, encaissé les sommes qui lui étaient dues en vertu de la sentence arbitrale;

2° Une somme d'environ 200.000 piastres représentant les pertes subies par le Trésor indochinois du fait de la différence entre le taux prévisionnel de la piastre pour l'établissement du budget et son taux net;

3° Une somme d'environ 650.000 piastres, montant des dépassements de crédits pour la plupart des services, notamment 350.000 piastres pour les travaux publics et 100.000 piastres sur le chapitre du transport des fonctionnaires.

L'excédent réel ressortira donc à environ 350.000 piastres, et cette somme ne sera pas suffisante pour liquider le solde débiteur du compte des pertes au change subies dans les relations de trésorerie entre la colonie et la métropole (1). Malgré le versement de 4.246.498 piastres déjà opéré de ce chef à la fin de l'année dernière, ce solde débiteur s'élevait à environ 900.000 piastres; il faudra donc faire appel à la caisse de réserve pour le liquider.

Au 1^{er} janvier 1909, la caisse de réserve possédait 6.070.098 piastres, mais par suite de divers prélèvements effectués au cours de l'année, son encaisse s'est trouvée réduite à 4.988.755 piastres et on prévoit qu'il faudra encore prélever 220.000 piastres pour la construction des magasins à sel nécessaires à la région.

En résumé, la situation financière de l'Indochine ne paraît pas devoir s'améliorer très rapidement.

Dans son discours au Conseil supérieur, M. Klobukowski (2) constatait que le budget général manquait quelque peu d'élasticité. Les résultats de 1909 corroborent cette opinion. Les recettes ont atteint un maximum qu'elles dépasseront difficilement et les dépenses paraissent trop souvent être évaluées à l'avance avec une sincérité insuffisante.

M. Picquié au Cambodge. — M. le gouverneur général par intérim Picquié s'est, dans les derniers jours de janvier, rendu au Cambodge où S. M. Sisowath l'a reçu et n'a pas manqué de dire toute sa reconnaissance pour l'œuvre de la France dans son pays. Voici le passage de l'un des discours dans lesquels il a affirmé ces sentiments :

Je remercie le gouvernement français pour tout ce qu'il a fait jusqu'ici pour moi et pour mon peuple.

Le peuple cambodgien se trouvait autrefois dans l'obscurité complète, il n'a jamais été éclairé, mais aujourd'hui, grâce à la bienveillante protection de la France qui lui a ouvert la porte, il est dans la voie du progrès.

Qu'il soit permis au peuple cambodgien d'exprimer sa profonde gratitude à la France pour les nobles efforts qu'elle a faits en vue de son relèvement intellectuel et moral, de son instruction et de son éducation; j'espère que la France continuera à le couvrir toujours de sa puissance.

Je forme des vœux pour la prospérité de la France et du Cambodge.

Les permis d'armes en Cochinchine. —

On sait combien cette question a pris d'importance dans quelques-unes de nos possessions d'outre-mer où la trop grande extension donnée à ces autorisations a créé un état dangereux pour notre autorité. La question se pose en Cochinchine également et voici la circulaire que, en date du 28 décembre 1909, M. le lieutenant-gouverneur Gourbeil a adressée sur ce sujet aux administrateurs chefs de province :

Lors de sa dernière session, le Conseil colonial a émis les vœux suivants :

1° Que le nombre des permis d'armes soit augmenté;

2° Qu'ils soient distribués de telle sorte que, autant que possible, chaque village de la Colonie puisse posséder un titulaire d'une autorisation de port d'armes.

A l'appui de ces desiderata, le Conseil colonial a fait valoir que le développement de la population et l'accroissement de la richesse publique nécessitent une augmentation parallèle des moyens nécessaires à la défense de la sécurité publique. Le nombre maximum des permis d'armes à délivrer dans les provinces ayant été fixé par arrêté de novembre 1904 devrait, par suite, être augmenté.

Depuis le 10 novembre 1904, des arrêtés particuliers sont intervenus, augmentant dans plusieurs provinces le nombre maximum des permis d'armes à délivrer. Il a donc été tenu compte, avant la lettre, des désirs exprimés récemment par le Conseil colonial.

Quoi qu'il en soit, je vous prie de me faire connaître votre avis sur l'opportunité d'une nouvelle augmentation du nombre des permis d'armes et le chiffre auquel pourrait être porté le nombre maximum des permis à délivrer dans la province que vous dirigez.

Dans la fixation de ce chiffre, il y aura lieu de tenir compte des indications contenues dans le second vœu.

Je reconnais avec le Conseil colonial que la présence dans chaque village d'un détenteur de permis d'armes serait précieuse pour la sécurité publique. Toutefois, on ne peut songer pour le moment à une mesure aussi générale.

Dans tous les villages, il n'existe pas en effet d'indigène présentant les garanties nécessaires pour posséder une arme à feu. Il faut craindre que quelques-uns de ces titulaires de permis ne se laissent voler leurs armes par des malfaiteurs qui en feraient mauvais usage. Les avantages d'une telle mesure ne compenseraient donc pas les inconvénients qui en résulteraient.

Cependant, il dépend de vous que le second vœu émis par l'Assemblée locale reçoive en partie satisfaction. En répartissant plus judicieusement les autorisations de port d'armes, de façon que les porteurs de permis soient disséminés sur toute l'étendue du territoire de la province, en veillant à ce que le même village ne possède pas plusieurs détenteurs de permis, le but que se proposait le Conseil colonial sera atteint sans pour cela faire subir une trop grande augmentation au nombre maximum de permis d'armes actuellement prévu.

GOURBEIL.

(1) Voir le Bulletin de décembre 1909, p. 532.

(2) Discours prononcé par M. Klobukowski au Conseil supérieur le 27 novembre 1909, p. 109.

La réorganisation des Chambres d'agriculture de l'Indo-Chine. — Nous avons annoncé que les Chambres d'agriculture avaient été réorganisées. Voici les dispositions principales de l'arrêté qui a opéré cette réorganisation :

ARTICLE PREMIER. — Les Chambres d'agriculture en Indo-Chine sont, auprès du gouvernement local, les organes des intérêts de l'agriculture et de l'élevage, dans leur circonscription.

ART. 2. — Les Chambres d'agriculture sont instituées par arrêté du gouverneur général, pris en Conseil supérieur de l'Indo-Chine, sur la proposition du lieutenant-gouverneur ou du résident supérieur, chef de l'administration locale.

L'arrêté d'institution détermine la circonscription ainsi que le nombre et la nationalité des membres de chaque Chambre. Il fixe également l'endroit où auront lieu les élections.

ART. 3. — Les Chambres d'agriculture ont pour attributions :

1° De donner au gouvernement leur avis sur les questions d'intérêt agricole qui leur sont soumises et notamment sur les changements projetés dans la législation agricole, sur les tarifs douaniers, sur la réglementation de la main-d'œuvre, sur les contrats d'ouvriers et métayers, sur l'établissement et les règlements des Chambres d'agriculture, sur l'exécution des travaux d'irrigation et de routes, sur l'organisation des services publics pouvant intéresser l'agriculture, sur l'établissement des banques locales et de warrants agricoles, sur la sécurité des colons et la protection de la propriété ;

2° De présenter leurs vues et leurs observations sur l'état de l'agriculture, sur les moyens d'en accroître la prospérité et sur les objets à l'occasion desquels elles peuvent être consultées, ainsi qu'il est dit ci-dessus ;

3° D'assurer, sous réserve des autorisations prévues aux articles 4, 5 et 6, l'exécution des travaux et l'administration des services nécessaires aux intérêts dont elles ont la garde.

ART. 4. — Les Chambres d'agriculture peuvent être autorisées à fonder et à administrer des établissements à l'usage de l'agriculture, tels que : caisses de prêts et de secours aux agriculteurs, magasins généraux, salles de ventes publiques de produits agricoles, entrepôts, marchés, expositions de produits de culture, concours agricoles et hippiques, champs d'expérience, écoles d'agriculture, cours pour la propagation des connaissances se rattachant à l'agriculture.

ART. 15. — Le lieutenant-gouverneur et le résident supérieur ont entrée aux Chambres d'agriculture situées dans leur ressort et y ont voix consultative. Ils peuvent s'y faire représenter par le chef des services locaux d'agriculteurs ou par un inspecteur de l'agriculture.

ART. 16. — Les délégués des Chambres d'agriculture et leurs suppléants aux divers conseils locaux sont désignés chaque année, à moins de disposition contraire dans les actes organiques de ces conseils. Ils sont indéfiniment rééligibles.

ART. 21. — Les Chambres d'agriculture peuvent être autorisées, par arrêté du gouverneur général pris en Conseil supérieur de l'Indo-Chine, à contracter des emprunts en vue de subvenir ou de concourir aux dépenses de construction ou de fondation des établissements mentionnés à l'article 4.

Il est fait face au service des emprunts, ainsi qu'aux dépenses d'exploitation et d'entretien des établissements mentionnés à l'article 4, au moyen des recettes fournies par ces établissements et, s'il y a lieu, au moyen des autres ressources énumérées à l'article 20.

ART. 22. — Les emprunts que les Chambres d'agricul-

ture sont admises à contracter, aux termes de l'article qui précède, peuvent être réalisés soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur et transmissibles par endossement, soit directement près de la Caisse des dépôts et consignations. Les contrats d'emprunt doivent toujours stipuler la faculté de remboursement par anticipation.

ART. 23. — Indépendamment du budget ordinaire, les Chambres d'agriculture établissent des budgets spéciaux pour les services qu'elles administrent. Dans les six premiers mois de chaque année, elles adressent le compte rendu des recettes et dépenses de l'année précédente et le projet des recettes et des dépenses de l'année suivante au lieutenant-gouverneur ou au résident supérieur, qui les transmet, avec les pièces de comptabilité, au gouverneur général, à qui il appartient d'approuver les budgets et les comptes.

En dehors des justifications à joindre à l'appui de leurs comptes, les Chambres d'agriculture adressent chaque année au gouverneur général un tableau d'amortissement des emprunts qu'elles ont été autorisées à contracter.

Les Chambres d'agriculture peuvent affecter tout ou partie des excédents de recettes provenant de la gestion de leur service ordinaire à la constitution d'un fonds de réserve, en vue de faire face aux dépenses urgentes et imprévues. Le montant de ce fonds de réserve, qui doit être mentionné, dans les comptes et budgets de ce service, à un article spécial, ne peut, en aucun cas, être supérieur à la moitié de la totalité des ressources annuelles dudit budget.

ART. 24. — Sont électeurs ou éligibles à une Chambre d'agriculture tous les citoyens français âgés de 21 ans, établis dans la circonscription de cette Chambre depuis un an au moins, jouissant de leurs droits civils et politiques, propriétaires de biens ruraux ou se livrant à une exploitation agricole, comme propriétaires ou fermiers, ou en qualité de gérants ou d'employés d'un propriétaire ou fermier.

Toutefois, deux ou plusieurs personnes appartenant, à quelque titre que ce soit, à la même maison ou société ne pourront, en même temps, faire partie de la Chambre.

A la Société d'enseignement mutuel du Tonkin. — Le Comité central d'Hanoï a tenu son assemblée générale annuelle le dimanche 16 janvier, à 2 heures de l'après-midi.

Voici le compte rendu fait par M. Nguyễn Lièn sur la situation générale de l'enseignement mutuel pendant l'exercice de 1909 :

Messieurs,

Je suis heureux de vous rendre compte des résultats satisfaisants que notre société a obtenus au cours de l'exercice 1909.

Le nombre des élèves de notre école de garçons atteint 122, répartis en 4 divisions.

Un cours d'adultes travaillant le soir et l'après-midi a été régulièrement fréquenté par 15 étudiants. Ce cours a fourni à l'Ecole professionnelle 5 élèves sur 7 qui se sont présentés à l'examen d'admission de juin dernier.

Nos recettes réalisées au 31 décembre 1909 se sont élevées à 3.059 p. 80 contre 3.002 p. 24 à la même date de 1908.

La subvention annuelle de 300 piastres accordée à notre société en 1908 par la municipalité d'Hanoï a été réduite de moitié pour 1909. Elle sera encore portée à 100 piastres pour cette année. C'est là un déficit annuel de 200 piastres qu'il faut chercher à compenser dès maintenant.

Les dépenses effectuées au 31 décembre 1909 sont res-

tées dans la limite des crédits; nous espérons même pouvoir, après règlement de tous nos comptes, ne pas dépasser le chiffre des prévisions budgétaires.

Les résultats réalisés à la fin de l'exercice seront de :

Recettes réalisées.....	3.059 p. 60
Dépenses effectuées.....	1.671 p. 04
Reste disponible.....	1.678 p. 56

M. le vice-président Bui Huy Dô vous présentera avec plus de détails le compte rendu de la gestion financière de l'exercice 1909, déjà soumis à l'examen de la commission de vérification.

Notre modeste bibliothèque se compose de 956 volumes en français et 91 volumes de traduction des livres européens en caractères. L'Alliance française nous a récemment fait espérer son généreux concours pour son développement.

Nous venons de transmettre à cette association une liste de livres que nous lui demandons. Cette liste indique, dans la première partie, des livres classiques utiles à l'instruction des enfants, et, dans la seconde partie, des livres de lectures choisies suivant les desiderata de nos lecteurs. J'ose espérer qu'avec l'appui de notre dévoué membre correspondant, M. Salles, auprès du conseil d'administration de l'Alliance française, notre société sera dotée d'une bonne bibliothèque qui sera en état d'instruire et de distraire la classe laborieuse.

Le conseil d'administration a chargé une commission d'élaborer un règlement concernant les prêts des livres et d'établir les inventaires de la bibliothèque. Son président, M. Bui dinh Thun, va nous rendre compte des travaux que la commission a commencés depuis un mois.

Notre société compte actuellement au Tonkin 21 comités et écoles dont M. Tri va nous résumer la situation morale et matérielle.

A cette liste sont à ajouter les groupes d'enseignement mutuel qui ont été fondés dans toutes les parties de l'Indo-Chine.

En Annam, la bannière de l'enseignement mutuel, plantée d'abord dans la capitale de Hué, a fait son apparition successive dans les provinces de Thanh-hoa, Quinhon, Quang-ngai et Faifo et dans la ville de Tourane.

En Cochinchine, 6 groupes d'enseignement mutuel existent à ce jour : Saïgon, Cantho, Mytho, Soctrang, Bac-lieu et Bentrè.

Au Cambodge, un comité a été créé à Pnom-penh depuis 1905, sur l'initiative d'un de nos professeurs, M. Tissot, qui est revenu depuis parmi nous et qui a repris aussitôt son rôle actif au bureau de notre comité de patronage.

Nous adressons nos sentiments de sympathie à toutes ces sociétés similaires qui ont ainsi participé à l'œuvre de progrès de notre Indo-Chine française.

Cette belle et brillante situation a mérité l'approbation du chef de la colonie. Hier, M. le gouverneur général a dit, à l'ouverture de la session du Conseil supérieur, que l'Enseignement mutuel et l'Alliance française collaborent efficacement à l'œuvre d'éducation poursuivie par le protectorat.

Je dois remercier M. le gouverneur général de la preuve de haute bienveillance et d'estime qu'il a présentée en ces termes si élogieux à M. le résident supérieur Simoni, qui nous a aidés efficacement pour la création de nombreuses écoles d'arrondissement de la province d'Haï-duong, lorsqu'il était à la tête de cette grande province.

Nous remercions nos généreux bienfaiteurs, nos collaborateurs, nos instituteurs et en particulier M. Tran Van Thong, directeur des cours, pour le dévouement avec lequel il dirige l'instruction de l'école des garçons, et M. Vu Dinh Ky, qui accomplit les fonctions de trésorier depuis trois ans.

Après avoir exposé la marche de notre association au

cours de cet exercice, je crois devoir vous dire bien haut, au nom de tous les membres de l'Enseignement mutuel, la reconnaissance que nous devons au comité de patronage et à son président, M. le conseiller Baudet, qui nous prodigue sans cesse, avec un dévouement et une bienveillance inlassables, les conseils et les encouragements les plus efficaces.

L'Association polytechnique ne nous a jamais, de son côté, marchandé les témoignages de sa sympathie. Sur la proposition du président de la section polytechnique du Tonkin, l'Association de Paris vient de faire obtenir à un de nos ouvriers de la première heure, M. Dao Van Sn, les palmes académiques, en témoignage des services qu'il n'a cessé de rendre à notre œuvre. Je tiens aussi à en remercier cette association ici, devant votre assemblée.

Nous avons le ferme espoir qu'avec le généreux appui de nos protecteurs et les précieux concours de nous tous, nous arriverons à maintenir notre œuvre dans sa prospérité toujours croissante.

Levant

Les Arabes et les Turcs. — Il ne se passe pas de mois que nous n'ayons à enregistrer des faits nouveaux sur la question des rapports entre les Turcs et les Arabes. Dans notre dernière chronique nous analysions des articles de revues arabes et nous pensions constater que le conflit se précisait. Aujourd'hui nous devons enregistrer deux manifestations bien différentes l'une de l'autre, mais qui nous renseignent suffisamment sur l'état d'esprit des Arabes. Comme nous le faisons espérer, les Turcs sont entrés dans la voie des concessions; il est donc permis de supposer que les Arabes vont continuer leurs assauts et ne pas clore après une petite victoire la série des revendications.

Les Jeunes-Turcs ont voulu faire preuve d'un nationalisme exagéré, ce qui contribua à exaspérer les divers éléments qui habitent l'Empire ottoman. Les premiers mécontents furent d'abord les chrétiens, — Bulgares, Serbes, Grecs, — qui fondèrent des cercles nationaux dont le but était de défendre les privilèges accordés à leurs communautés. Ces groupes tinrent à différentes reprises des congrès, au cours desquels il fut remarqué clairement que l'idée d'autonomie était sérieusement en question. Ce fut à la suite de ces congrès que la Chambre des députés étudia et vota la loi sur les associations, qui interdit tout groupement politique. Le comité *Union et Progrès* fournit à tous ceux qui auraient pu hésiter la manière de tourner la loi : il prit le nom de Société de bienfaisance! Puis, ce furent les Arméniens qui, à tort ou à raison, — il est bien difficile d'établir les responsabilités, — prétendirent que les tribunaux avaient fait preuve de partialité après les massacres d'Adana. Enfin, les Jeunes-Turcs écartèrent systématiquement les deux groupes musulmans sur lesquels Abdul Hamid s'était principalement appuyé : les Arabes et les Albanais. Ces derniers commencent à bouger,

et sont près d'exiger leur indépendance ou le maintien intégral des privilèges dont ils jouissaient sous l'ancien gouvernement.

C'est dans le sein même du Parlement que s'est passé l'un des événements que nous signalions tout à l'heure : les députés arabes ont demandé que les fonctionnaires des provinces arabes, — wali, moutesarrif, kaïmmakam, — soient des Arabes. Le gouvernement accepta en principe cette proposition : d'ailleurs, les derniers fonctionnaires nommés, le vali du Yémen, Kamel bey, le kaïmmakam de Hodeïda, Sadik pacha, sont des Arabes. — D'autre part, un nouveau journal, *El-Arab*, de Constantinople, faisait paraître, dans son deuxième numéro, le 11 février, la note suivante : « Nous apprenons que le gouvernement ottoman a l'intention de prendre la langue arabe comme langue officielle à côté du turc. Et une décision sur ce point sera prise prochainement : la Turquie sera donc le premier pays où deux langues officielles seront concurremment employées. Toute la nation arabe devra se réjouir d'une semblable nouvelle. » Le *Moayyad* ajoute, le 15 février, que les rapports officiels destinés aux provinces paraissaient déjà en turc et en arabe, mais il estime qu'il se passera du temps avant qu'on emploie à la fois l'arabe et le turc, au Parlement et dans les ministères.

Les étudiants arabes ont fondé une association scientifique et littéraire qui paraît bien avoir tous les caractères d'une société politique, étant donné les personnalités qui sont dans le comité de direction. Nous y voyons en effet un député de Hama : Soliman Bostani, vice-président de la Chambre, et Er Rosafi, un poète de Bagdad, qui est connu pour son animosité contre certaines personnes du comité *Union et Progrès* : il vient d'ailleurs de publier une poésie contre le comité. Cette société comprendra tous les étudiants originaires des provinces arabes. Elle a tenu vers la fin de janvier ses premières séances solennelles et différents discours y furent prononcés, il n'y fut pas question de politique.

Signalons, pour terminer, une importante décision adoptée par le ministère de l'Instruction publique : l'enseignement de l'arabe va être donné dans toutes les écoles primaires et supérieures. Une somme affectée au traitement des professeurs est prévue pour le prochain budget.

Le Parlement et le Yémen. — La Chambre a examiné, le 14 février, la motion relative aux réformes concernant le Yémen. Le débat a été extrêmement agité et bruyant. Le ministre de l'Intérieur, Talaat bey, a exposé qu'il a été obligé de retirer le projet d'autonomie du Yémen et de prendre des mesures militaires contre les rebelles, dont la plupart sont maintenant soumis. Le calme pour le moment règne dans le Yémen et le cabinet, qui étudie sérieusement la question, soumettra à la Chambre, dès que l'ordre sera rétabli, les réformes qu'il prépare.

Un député arabe de l'opposition a attaqué le ministère en termes violents. Finalement la

Chambre s'est déclarée satisfaite des explications du ministre.

A la frontière turco-persane. — De loin en loin, des échauffourées ont lieu sur la frontière turco-persane, qui nous rappellent qu'un différend entre la Perse et la Turquie est pendant depuis plusieurs années. En vain la Porte fait-elle publier d'une façon périodique que toute difficulté est terminée et qu'une commission mixte est enfin formée, qui pourra discuter sur les points en question.

Cette fois-ci, d'après des informations de source turque (une dépêche du vali de Basra), ce sont des tribus pillardes persanes qui ont passé la frontière et livré un combat aux troupes turques. Les Persans ont été défaits et obligés de repasser la frontière : il y aurait eu, dit-on, une centaine de morts et un certain nombre de blessés de part et d'autre.

Cette nouvelle paraît difficile à concilier avec celle que publiait la presse arabe peu de jours après : le gouvernement persan avait une fois de plus demandé à la Porte de régler définitivement ces incidents de frontière. Enfin, un communiqué du ministère de l'Intérieur ottoman nous informait qu'une commission allait être formée sous la présidence d'un officier supérieur, elle commencerait ses travaux au printemps prochain. La Porte a demandé de son côté à la Perse de désigner une commission semblable. Le printemps arrive, nous allons voir si la difficulté va enfin avoir une solution.

L'assassinat de Boutros pacha Ghali.

— On était encore mal remis de l'émotion causée par le meurtre de sir Curzon Willie et par celui du prince Ito, quand on apprit la nouvelle de l'assassinat du premier ministre d'Egypte. Les crimes politiques deviennent de plus en plus fréquents : l'Angleterre vient d'en faire la triste expérience dans un espace de temps vraiment restreint. L'acte de l'Hindou, celui du Coréen surtout, avaient pu ne pas paraître très extraordinaires à ceux qui pensaient avoir eu affaire à des barbares que la civilisation européenne avait à peine effleurés. Ce qui pouvait être vrai pour l'assassin du prince Ito cessait d'avoir une application en la personne du meurtrier hindou, Dhingra, qui était étudiant à Londres. Mais, à vrai dire, on s'attendait peu à pareil événement en Egypte, dont les habitants paraissent extérieurement assez calmes.

L'ancien chef du parti nationaliste égyptien, Moustafa Kamel, nous avait bien habitué à des violences de langage ; mais elles voyaient le jour dans ses organes de langue arabe, et la traduction anglaise et française, surveillée, en atténuait singulièrement la portée. On pouvait aussi assister au Caire, d'une façon périodique, à des manifestations bruyantes, que, d'ailleurs, la police dispersait très rapidement. Elles donnaient rarement lieu à de bien grands désordres. Seule, la grève des étudiants d'El-Azhar, la grande uni-

versité musulmane, prit l'année passée un caractère d'une certaine gravité. La mort de Moustafa Kamel privait le parti nationaliste de tout espoir sérieux, momentanément du moins, et ceux qui prirent la direction du mouvement anti-anglais furent bien vite plus violents que ne l'avait été son fondateur. Les journaux défavorables à l'occupation anglaise se développèrent d'une façon assez considérable, si bien que l'autorité britannique se vit obligée de rétablir la loi sur la presse de 1883, qui en restreint singulièrement les libertés. Il était grand temps : peu après le meurtre de sir Curzon Willie, le *Liwa* publiait dans ses colonnes une ode en faveur de l'assassin, ce qui valait à son directeur une condamnation à trois mois de prison. Le parti nationaliste égyptien poursuit une idée qui n'a rien de blâmable : il désire que son pays soit gouverné par des Egyptiens et qu'il ne soit pas soumis à l'influence anglaise. Mais il est bien souvent aveuglé par son enthousiasme même, qui l'empêche de reconnaître ce que l'Europe, et plus spécialement l'Angleterre, ont fait pour l'Egypte. En ce moment précis, les esprits sont très surexcités par la question du canal de Suez, que les nationalistes ne voudraient plus voir aux mains d'une société internationale. Disons en passant que la bataille est menée d'une façon stupide, et souvent par des gens qui ne connaissent pas le premier mot de la question. Pour beaucoup, c'est uniquement une question d'argent ; et l'on peut entendre à ce sujet les discussions les plus bizarres : certains ont même répandu ce bruit qu'on ne pouvait aliéner aucune action du canal de Suez sans l'assentiment du Parlement anglais. D'autres viennent dire que la société actuelle a suffisamment fonctionné et qu'il est temps qu'elle passe la main. Quoi qu'il en soit, la campagne est durement menée, et le *Liwa*, qui paraît sur huit pages, consacre quotidiennement six pages au canal de Suez : de tous les points de l'Egypte, il se fait adresser des télégrammes de protestation, tous plus inattendus les uns que les autres.

Tout ceci avait causé un certain malaise, surtout dans la presse, dont les organes s'attaquaient mutuellement. Les événements de Constantinople avaient aussi beaucoup surexcité les esprits : on réclamait ouvertement la Constitution ; d'autres, plus pratiques, demandaient que le Conseil législatif ait des pouvoirs plus étendus et devienne ainsi une sorte de Parlement. D'autre part, les réactionnaires de Constantinople venaient se réfugier en Egypte, fondaient des journaux dans lesquels ils attaquaient le comité *Union et Progrès*, et tout de suite, la presse du Caire prenait parti dans la bataille. Puis, ce fut la *question arabe*, qui divisa encore davantage les journaux ; le pèlerinage du khédive ne parvint pas à rétablir l'union. C'est dans ce milieu troublé que s'est produit l'assassinat de Boutros pacha.

* * *

Le dimanche 20 février, à deux heures de l'après-midi, la nouvelle se répandait avec une

rapidité dont on a peine à se rendre compte que Boutros pacha avait été assassiné au moment où il sortait du ministère des Affaires étrangères et montait dans sa voiture. Tout le Caire savait la nouvelle avant qu'aucun journal européen eût fait paraître des éditions spéciales : les versions les plus contradictoires étaient en circulation, soit sur la manière dont l'attentat avait eu lieu, soit sur la personnalité de l'assassin. La presse française et anglaise fit lancer des éditions spéciales, où elle relata l'incident sans marchander son indignation : la presse arabe, qui paraît en grande majorité dans l'après-midi, s'abstint prudemment de publier la moindre ligne sur l'assassinat ; le fait est intéressant à constater, car les journaux arabes auraient eu certainement le temps de l'annoncer à leurs lecteurs.

Si l'on en croit les rares spectateurs de l'attentat, l'assassin aurait tiré un coup de revolver sur le premier ministre au moment où il descendait les premières marches du perron du ministère. Boutros pacha s'affaissa et c'est alors que le meurtrier se pencha sur lui et lui tira quatre balles à bout portant. L'assassin a, aussitôt après, essayé de fuir, mais il fut arrêté par les assistants, auxquels il ne cessa d'ailleurs de dire des injures.

Boutros pacha a été immédiatement transporté au ministère, et quatre balles ont pu être extraites de suite ; mais, le lendemain, le premier ministre expirait vers les huit heures du matin.

Boutros pacha était né en 1846, il avait fait ses études dans les écoles de la Mission américaine, et ensuite en Suisse. Il revint en Egypte de bonne heure ; il débuta dans l'administration comme secrétaire interprète du tribunal mixte de Commerce d'Alexandrie. En 1873, il fut sous-secrétaire d'Etat à la Justice, et la direction des services indigènes du département lui fut confiée. En janvier 1893, Boutros pacha devint ministre des Finances et, une année plus tard, il obtenait le portefeuille des Affaires étrangères. En novembre 1908, il fut chargé par le khédive de former un cabinet, dans lequel il garda les Affaires étrangères. Les qualités maîtresses de Boutros pacha étaient la souplesse et la franchise, et une fermeté qu'on est peu habitué à rencontrer chez les Orientaux.

* * *

Quant à l'assassin, Ibrahim el Wardani, c'est un jeune homme de 24 ans, qui tenait au Caire une pharmacie. Il fit ses études primaires en Egypte et alla en Europe les continuer. Il se rendit à Lausanne en 1906 et y passa deux ans, fréquentant l'Université de cette ville. En 1908, il se rendit en Angleterre et obtint du Westminster College un diplôme de pharmacien. D'Angleterre il retourna à Genève, où il prit part au congrès de la *Jeune-Egypte* et revint ensuite au Caire l'année dernière.

Interrogé de suite après l'assassinat, il déclara avec le plus grand calme qu'il avait voulu se venger du président du Conseil parce qu'il avait

fait du mal au pays. Questionné sur ce point, il a cité la convention du Soudan, Denchâwaï, la loi sur la presse et le canal de Suez. Il s'est dit partisan de la propagande par le fait : il était à Londres, lorsque sir William Curzon a été assassiné. Le meurtrier affirma que déjà, précédemment, il avait voulu attenter à la vie du président du Conseil, mais qu'il n'avait pas osé. L'instruction a cru trouver les bases d'une société secrète anarchiste, mais ce fait ne paraît pas encore très bien prouvé; néanmoins quelques arrestations ont été opérées.

Nous ajouterons un simple détail à cet exposé succinct : Boutros pacha Ghali recevait continuellement des lettres anonymes de menace. Il avait l'habitude de les faire lire à ses collègues du ministère, mais s'opposait énergiquement à ce que des mesures de précaution fussent prises pour garantir sa vie.

*
* *

Deux questions se posent maintenant : quelle impression ce crime a-t-il causée en Egypte? quelle est la part de responsabilité du parti nationaliste?

La presse entière, sans distinction aucune de langue ou d'opinion, manifesta sa plus grande indignation. Bornons-nous à donner le texte du journal nationaliste *El Liwa*, sur lequel nous aurons d'ailleurs à revenir tout à l'heure : « La triste nouvelle de la mort du regretté président du Conseil est venue augmenter notre douleur, car nous faisons des souhaits pour que l'issue de ce funeste attentat fut heureuse. Le malheur de la perte de Boutros pacha frappe sans exception tous les amis de l'Egypte, ce pays qui a tant besoin de calme, de tranquillité et de paix, en raison de sa situation exceptionnelle, par suite de son occupation par les étrangers, de l'association de leurs intérêts et des immunités dont ils jouissent. Il n'y a pas de doute que cet assassinat politique ne fera que retarder la marche en avant du pays et nuira considérablement à ses intérêts dans sa marche en avant vers le progrès. » La masse du peuple fut franchement indifférente à l'incident : elle y vit un sujet de conversation et rien de plus. Les Coptes manifestèrent bruyamment dans la rue, firent fermer les théâtres et accusèrent les musulmans d'avoir fait commettre un crime religieux. Quant aux musulmans de la classe instruite, on est forcé de convenir que leur tristesse ne fut qu'apparente. Les uns dirent que Boutros était universellement détesté; d'autres s'indignèrent à la pensée stupide, d'ailleurs, qu'on infligerait peut-être la torture à l'assassin. Pendant quelques jours, les Européens durent s'abstenir de causer de l'attentat avec certains indigènes : on sentait que le sujet était brûlant. Il ne faut pas croire qu'au contact de la civilisation européenne le musulman est devenu beaucoup moins fanatique : la violence extérieure de ses sentiments s'est très émue, sans doute, et peut-être qu'à la longue le fanatisme disparaîtrait s'il n'avait pas de temps en temps l'occasion de se manifester. Les indi-

gènes, en Egypte, se méfient peu des Européens, convaincus qu'ils sont que ces derniers ne savent pas leur langue et, cette fois, les Européens parlant l'arabe ont pu entendre des conversations vraiment édifiantes.

Mais, pour pouvoir continuer à vivre, le parti nationaliste avait besoin de désapprouver complètement le crime commis par El Wardani; il ne manqua pas de le faire. Le *Liwa* publia notamment des articles dont le ton pathétique laissait à rêver. Il est évident que les chefs du parti ont compris que cet attentat était plus une bêtise qu'un crime : depuis cet incident, ils ont perdu l'estime des Européens qui étaient susceptibles de les soutenir dans leur lutte contre l'occupation anglaise. De plus, il est vraisemblable qu'ils ne pourront plus vivre sous le même régime de liberté qu'auparavant et qu'en vertu de la loi sur la presse, certains de leurs organes sont destinés à disparaître.

Si, dans la conversation, beaucoup d'indigènes soutinrent qu'El Wardani ne faisait pas partie de la « Jeune-Egypte » et que les Anglais seuls avaient pu répandre ce bruit dans le but de discréditer les nationalistes, nous devons à la vérité d'affirmer qu'à aucun moment la presse d'opposition n'essaya de nier. L'assassin faisait en effet passer de temps en temps des articles dans le *Liwa* et il prit une part très active au récent congrès de Genève, car il fut un des secrétaires du congrès. Mais, à vrai dire, El Wardani fut « lâché » immédiatement par tous ceux qui auraient dû le soutenir, et le parti nationaliste, par la bouche de son chef, Mohammed Fammi bey, déclara qu'il avait toujours considéré l'assassin comme un détraqué. Dans un singulier article, le *Liwa* supplia l'Europe de ne pas imputer ce crime au parti nationaliste, et un organe moins en vue faisait paraître ces lignes : « Nous demandons au gouvernement de ne pas ajouter foi aux racontars qui vont circuler et qui « attribueront » ce crime à divers partis politiques. Ce crime a été commis à l'insu de tous les partis. Il y a des personnes qui, à un moment donné, commettent des forfaits abominables. L'assassin de Boutros pacha doit être un halluciné ou un fou. »

Les journaux anglophobes oublient trop facilement le passé, le passé très rapproché même : l'assassin était rédacteur au *Liwa*, où il publia à plusieurs reprises des articles d'une extrême violence. Si donc folie il y a, cette folie est la conséquence des leçons du journal nationaliste. Au moment où le cabinet Ghali fut constitué, un autre organe, le *Destour*, écrivait : « Nous ne pouvons pas encore ajouter foi à la nouvelle que S. A. le khédive a appelé Boutros pacha à la présidence du Conseil, car la présence de cet homme à la tête du gouvernement blesserait au vif l'amour-propre de tout le pays. N'est-ce pas lui qui a signé la convention du Soudan et qui a abandonné à l'Angleterre cette immense contrée où nous avons dépensé tout notre or et où le sang de nos enfants a coulé en abondance ? » Le 17 juin 1908, le cheikh Chawich faisait paraître dans le *Liwa* quatre co-

lonnes sous ce titre : « Il est étranger dans son pays ». — « Vous avez passé treize siècles dans le pays de l'Islam (l'auteur s'adresse aux Coptes) où vous avez crû et multiplié, et où vos trésors se sont remplis de richesses. Si vous aviez vécu le quart de ce temps avec les Anglais, l'on ne vous distinguerait pas de la race rouge d'Amérique et votre sort égalerait celui des animaux. Si vous étiez des sujets du roi Léopold au Congo, on utiliserait vos cheveux pour en faire des cordes, votre peau pour confectionner des babouches et votre corps serait fouetté... Faites le compte donc, que vous avez devant vous le gouvernement, et si le gouvernement oublie son devoir, il y a là onze millions de musulmans qui ne l'oublieront pas et ne le négligeront pas. » Le *Liwa*, au surplus, ne s'est pas caché d'exciter ses lecteurs au meurtre. Au lendemain de l'exécution de Dhingra (dont El Wardani était un ami intime) n'a-t-il pas fait la plus insensée des apologies de l'assassin indien ? Et, il y a à peine un mois et demi, Mohammed bey Farid ne menaçait-il pas le khédivé dans ces lignes : « La plupart des nations ont arraché leurs droits à leurs souverains et il ne se passera pas longtemps avant que celles qui gémissent encore sous le joug de leurs rois ne leur reprennent les droits qu'ils avaient injustement violés. »

Nous croyons que le doute n'est plus possible, et, si le crime d'un seul ne peut retomber sur tous, il ne faut pas, non plus, passer sous silence les responsabilités qui reviennent à chacun. C'est en Europe, a-t-on dit, qu'El Wardani a puisé ses idées homicides. Les citations que nous avons données permettent suffisamment de se faire une opinion sur cette question : ce n'est pas en Europe que s'est poursuivie contre Boutros pacha la plus odieuse des campagnes. « Une sévère application de la loi sur la presse, écrit le *Times*, le 23 février, la création d'une très forte discipline dans les écoles, apparaissent comme le meilleur moyen de détruire ce début d'anarchisme en Egypte. »

Les Anglais en Mésopotamie. — Le correspondant de la *Gazette de Francfort* communique à ce journal que l'inquiétude s'accroît, dans Constantinople au sujet des événements de Bagdad et de Basra. Un ordre confidentiel, adressé par la Porte au gouverneur de Basra, donne les motifs du mouvement qui se manifeste parmi les populations arabes du pays du Tigre et de l'Euphrate. Des capitalistes anglais font de gros achats de terrains auprès du Chatt-el-Arab et dans la Mésopotamie : il s'agit surtout de plantations de dattes. C'est ainsi qu'ils ont acquis dernièrement les immenses domaines d'un des propriétaires fonciers les plus influents de la province de Basra. On commence à apercevoir un redoutable péril dans ces achats systématiques. Les valis de Bagdad et de Basra ont été catégoriquement chargés d'empêcher la vente de terres à des étrangers ; on a même essayé, mais sans succès, de casser les ventes déjà effectuées.

Ces nouvelles, de source allemande, sont évi-

demment très tendancieuses, mais il est vraisemblable qu'il doit y avoir un fonds de vérité qui peut, à juste titre, inquiéter les Allemands.

Le Sionisme et le repeuplement de la Palestine. — L'information envoyée récemment par le correspondant du *Standard* à Jérusalem et concernant l'arrivée incessante et croissante en Terre-Sainte d'Israélites provenant de tous les pays d'Europe et principalement de Russie, est pleinement corroborée par une information de la Compagnie russe de commerce et de navigation à vapeur.

Le nombre d'Israélites, pour la plupart accompagnés de leurs familles, et venant de différentes parties de la Russie qui s'embarquent à Odessa sur les paquebots bi-hebdomadaires faisant le service du Levant, et s'arrêtant à Jaffa, s'est constamment accru au cours de ces derniers mois. Les immigrants sont généralement des familles assez fortunées pour s'acheter elles-mêmes de petites propriétés, ou pour acquérir comme co-tenanciers des propriétés destinées à être cultivées par un groupe de familles.

L'émigration ottomane aux Etats-Unis.

— Le *Moayyad*, du Caire, publie dans son numéro du 12 janvier, une curieuse statistique du mouvement d'émigration des Ottomans aux Etats-Unis :

De 1820 à 1840, il y eut	29 émigrants, tous hommes.
— 1840 à 1860 —	127 — — —
— 1860 à 1870 —	125 hommes et 4 femmes.
— 1870 à 1880 —	337 — 81 —
— 1880 à 1890 —	1.482 — 303 —
— 1890 à 1900 —	2.381 émigrants.

De 1900 à 1908, il y en eut 52.556, dont 20.767 pour la seule année 1907.

Parmi ces émigrants, de 1860 à 1890, 2.335 venaient d'Asie : en tout, de 1869 à 1908, il y eut 94.862 émigrants de Turquie et d'Asie. On estime qu'il y a au moins dans ce nombre 30.000 Arméniens.

Les consulats allemands en Asie Mineure. — Le budget des affaires étrangères de l'empire allemand prévoit des crédits supplémentaires pour l'augmentation du service consulaire allemand à l'étranger. Parmi les mesures décidées il convient de signaler la création d'un consulat allemand à Adana, en raison « de l'importance des intérêts allemands économiques dans ce vilayet turc », et la réouverture du consulat germanique à Trébizonde, « le port le plus important pour le commerce de la Turquie orientale et du Nord de la Perse ». Il faut ajouter que, parmi les autres consulats d'Asie dont le personnel sera augmenté, figure celui de Tien-tsin.

Signalons enfin que l'Allemagne dépensera l'année prochaine 62.500 francs de plus pour le développement des écoles allemandes à l'étranger.

Extrême-Orient

La question du chemin de fer de Tchintcheou à Aïgoun et la politique extrême-orientale. — Les Russes, dans leur réponse à la proposition américaine d'internationalisation des chemins de fer de Mandchourie ou de construction d'une ligne de Tchintcheou à Aïgoun, avaient annoncé qu'ils suggéreraient à la Chine une autre alternative. Elle a consisté à proposer au gouvernement de Pékin de confier aux mêmes intérêts internationaux qui se seraient chargés de la ligne d'Aïgoun la construction d'un chemin de fer de Kalgan à Ourga, le gouvernement de Saint-Pétersbourg s'engageant de son côté à relier le transsibérien à la frontière chinoise à Kiakhta, voire même jusqu'à Ourga.

On se demande si la Russie a simplement voulu pallier, en proposant n'importe quelle autre solution, son refus d'admettre la construction de la ligne de Tchintcheou à Aïgoun ou si vraiment elle désire la construction du transmongolien. Ce désir serait en contradiction avec le peu de goût que manifestent certains Russes pour toutes les entreprises qui permettraient à la Chine, dont ils redoutent la modernisation, d'avoir un accès plus facile jusqu'aux frontières de l'empire russe — et dans ce cas il s'agirait de rapprocher singulièrement Pékin et la Chine vivante des régions centrales de la Sibérie. On reste donc sceptique en présence de cette suggestion de prolonger le Pékin-Kalgan, d'autant que, de son côté, le gouvernement chinois n'a sans doute pas grand désir de voir le rail russe arriver jusqu'à Ourga, pas même, peut-être, jusqu'à Kiakhta. C'est un raccourci du chemin de fer d'Europe en Extrême-Orient que l'on pourra attendre encore quelque temps.

Quoi qu'il en soit, les financiers étrangers intéressés au projet du chemin de fer d'Aïgoun ne paraissent pas songer à cette alternative russe. Ils continuent à réclamer la construction de la ligne doublant le chemin de fer mandchourien. Nous avons déjà signalé qu'un groupe anglais, dirigé par lord French et M. George Pauling, était, comme on dit, sur cette affaire. Il n'y renonce pas, malgré l'opposition de la Russie et du Japon, et il semble espérer forcer la main du gouvernement britannique et l'amener à soutenir le projet américain de chemin de fer d'Aïgoun contre les gouvernements de Tokyo et de Saint-Pétersbourg.

Ces intéressés mettent en avant deux arguments : le premier est que la Chine a parfaitement le droit de construire chez elle tel chemin de fer qu'il lui plaira et qu'aucun traité connu ne permet au gouvernement britannique d'appuyer la politique des gouvernements russe et japonais dans cette affaire. Le second argument, qui est un moyen de pression, consiste à dire qu'en acceptant le point de vue de la Russie et du Japon, le gouvernement de Londres risque de s'aliéner les sympathies des Etats-Unis en Extrême-Orient.

Cette seconde partie de la thèse des intéressés anglais a été exposée dans le passage suivant d'une lettre que M. George Pauling écrivait, le 16 mars, au *Times* sur l'affaire du chemin de fer de Tchintcheou à Aïgoun.

Le gouvernement japonais a fait une opposition persistante par tous les moyens en son pouvoir à la construction du chemin de fer de Tchintcheou à Aïgoun, et le gouvernement russe semble, d'après ce qui a été publié dans la presse, entrer maintenant dans la même voie.

Le gouvernement anglais n'a rien fait que de dire *amen* à tout ce que le Japon disait dans cette matière. Peut-on s'étonner que l'on éprouve du ressentiment en Amérique en assistant à cette violation flagrante des traités ?

Pourquoi la Chine ne pourrait-elle pas développer ses propres ressources sur son propre territoire, et pourquoi l'Angleterre, qui avait pris l'habitude de prendre la tête en Chine, donne-t-elle maintenant à ses représentants l'instruction de jeter de l'eau froide sur un projet qui est si fortement appuyé par le gouvernement américain dont assurément elle devrait étroitement partager les vues en ce qui concerne les affaires extrêmes-orientales ?

Mais il est évident que cette argumentation, même renforcée par la plainte d'avoir eu tort de compter sur la politique britannique pour soutenir une entreprise nationale, ne saurait détourner le gouvernement de Londres de la ligne de conduite qu'il a adoptée dans le souci des intérêts généraux de l'Empire avec lesquels se trouvent en opposition les intérêts particuliers engagés dans l'affaire du chemin de fer d'Aïgoun. On a pu s'en apercevoir aux réponses faites le 23 mars par sir Edward Grey à des questions qui lui étaient posées sur ce sujet à la Chambre des lords. Voici une traduction de ce court débat.

Lord Balcarres, parlant pour sir W. Bull, a demandé au secrétaire d'Etat des Affaires étrangères si la politique du gouvernement en Extrême-Orient serait modifiée conformément aux intérêts commerciaux anglais et américains.

SIR EDWARD GREY. — Les questions de l'honorable membre sont fondées sur une mauvaise appréciation des choses. En ce qui concerne le chemin de fer de Tchintcheou à Aïgoun, en faveur duquel le gouvernement de Sa Majesté a été pressé d'intervenir activement, il ne saurait le faire, car il est obligé d'avoir quelque considération pour les clauses de l'arrangement anglo-russe de 1899 qui n'a jamais été formellement abrogé. Interpréter cette attitude du gouvernement comme allant à l'encontre des intérêts anglais ou américains est une manière complètement fautive de représenter la situation.

Lord Balcarres a demandé alors au secrétaire d'Etat si le gouvernement américain avait demandé l'appui du gouvernement de Sa Majesté pour le projet Tchintcheou-Aïgoun, et, si tel était le cas, quelle réponse avait été donnée au gouvernement américain.

SIR EDWARD GREY. — La réponse à la première partie de la question est affirmative. L'attitude du gouvernement de Sa Majesté à l'égard du projet de chemin de fer a déjà été définie dans la réponse précédente, et le gouvernement des Etats-Unis a été pleinement informé de nos vues et de notre manière de considérer l'accord anglo-russe de 1899 sur lequel elles sont fondées.

Lord Balcarrès demande alors au secrétaire d'Etat s'il avait reçu quelque information en ce qui concerne un arrangement qui aurait été conclu entre la Russie et le Japon relativement à la Mandchourie et à la Mongolie; si, dans ce cas, le gouvernement de Sa Majesté consentirait à définir les droits qu'ont ces deux puissances de se mêler des développements que la Chine désirait donner à son réseau ferré dans ces régions en s'entendant, comme elle l'avait fait, avec des groupes anglais et américains.

SIR EDWARD GREY. — La réponse à la première partie de la question est négative. L'honorable membre a déjà été informé qu'il n'appartient pas au gouvernement de Sa Majesté de reconnaître, de nier ou de définir les droits ou les intérêts d'autres puissances dans cette matière, et je dois en outre lui rappeler l'arrangement anglo-russe auquel je me suis rapporté dans mes réponses précédentes.

Mais il est à remarquer que l'attitude de l'Angleterre dans les affaires de Mandchourie cause quelque irritation — peut-être pas absolument spontanée — dans certains milieux américains et est exploitée pour amener un refroidissement entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Certains journaux d'Amérique accusent l'Angleterre d'avoir encouragé la Russie et le Japon dans leur attitude. Il en résulte que la politique britannique reçoit sa petite part de la mauvaise humeur avec laquelle le Japon est maintenant considéré par ses principaux admirateurs du temps de la guerre russo-japonaise. Des journaux comme le *New-York Times* disent que l'Amérique considère que le Japon a outrageusement violé le principe de la porte ouverte et, avec cette belle inconscience des données internationales qui caractérise la plupart des Américains, d'autres journaux de New-York émettent la crainte qu'une guerre n'éclate un jour. Un des plus gros financiers des Etats-Unis, M. Jacob H. Schiff, a, au commencement de mars, lancé un « pétard » qui a fait assez de bruit en prononçant au Club républicain de New-York un discours dans lequel il disait leur fait à la Russie, au Japon et à la « perfide Albion ».

J'ai été grandement choqué il y a quelques semaines d'apprendre que le Japon avait lié partie avec la Russie — la Russie l'ennemie de l'humanité entière. — Le Japon et la Russie n'ont qu'un but dans cette union : ils veulent maintenir la Chine dans un état de vasselage. La perfide Albion, qui professe d'être l'amie éclairée de toute l'humanité, est partie à cet arrangement. Cette entente entre la Russie, le Japon et l'Angleterre constituera pendant quelques dizaines d'années la plus grande menace pour le monde.

C'est là un discours bien extraordinaire sur les lèvres d'un financier qui occupe une grande situation dans son pays. Il n'indique pas chez son auteur beaucoup de délicatesse de jugement et de doigté quand il se mêle des affaires internationales. Peut-être M. Jacob H. Schiff est-il poussé par une passion qui s'est manifestée à certains moments parmi les Israélites des Etats-Unis avec une violence qui a été jusqu'à gêner le gouvernement de Wa-

shington : nous voulons parler de la haine de la Russie. Mais il n'en est pas moins curieux de constater la levée de boucliers financiers que l'affaire de Tchén-tcheou-Aïgoun provoque aux Etats-Unis et même en Angleterre — sans parler des journaux allemands qui jettent de l'huile sur le feu — contre la politique de gouvernement de Saint-Pétersbourg, Tokyo et Londres. Il n'est pas à croire que ce dernier en modifie le moins du monde une ligne de conduite qu'il a adoptée pour la sécurité de l'Empire en Asie et l'équilibre européen, sans parler de l'équité et de la convenance internationales, car il n'est pas nécessaire de le répéter, il ne serait pas plus convenable que pratique de discuter la situation de la Russie ni du Japon en Mandchourie après les sacrifices que ces deux puissances ont faits dans ce pays. Mais les sentiments qui se manifestent en Amérique, s'ils ne pourraient avoir une grosse portée pratique, peuvent du moins exercer une certaine influence sur la politique internationale et il était intéressant d'en signaler les premières manifestations.

La mutinerie militaire de Canton. —

Nous avons signalé dans notre dernier numéro des télégrammes annonçant qu'une sérieuse mutinerie militaire avait éclaté à Canton. Les faits semblent avoir été assez graves, d'après la lettre suivante qui nous arrive par le Transsibérien.

Hong-kong, le 16 février.

Les événements qui se sont passés à Canton, le samedi 12 et le dimanche 13 février, ont été assez graves, d'après ce que l'on apprend ici. Si l'amiral Li Tchoun ne s'était pas trouvé là, il est probable que la ville serait tombée aux mains des révoltés et on se demande ce qui se serait passé ensuite si cette chance avait été donnée à la trop célèbre société cantonnaise « pour le gouvernement autonome ». La population a été très effrayée. Les vapeurs venant de Canton ici étaient bondés : on assure que les réfugiés sont au nombre de plus de 8.000 et que les loyers ont monté dans les quartiers chinois de la ville.

Voici comment se seraient passés les événements. La veille du jour de l'an chinois, un soldat de Canton trouvant que ses cartes de visite n'avaient pas été faites selon le modèle indiqué, administra une volée de coups au graveur qui avait exécuté le travail. Les ouvriers des boutiques voisines, témoins de ce règlement de compte, le trouvèrent peu ordinaire. Ils appelèrent la police et demandèrent l'arrestation du soldat. Un agent, arrivé sur les lieux, se fit expliquer le cas, et voulant saisir le soldat, un combat s'engagea entre les deux. Au même moment, d'autres soldats de la compagnie venant à passer, prêtèrent main forte à leur camarade et laissèrent l'agent mort sur place. Ils se dirigèrent ensuite vers le poste de police et démolirent le bâtiment. Le chef de police communiqua ces faits au vice-roi. Ce dernier ordonna aussitôt à l'officier commandant les troupes d'amener les soldats coupables au yamen pour y être pendus en sa présence.

On dit que ces soldats font partie d'un régiment du vice-roi, nouvellement formé, qui a son quartier général à Cha-ho, en dehors des remparts, un peu au delà de la sapéquerie, près de la pagode à cinq étages. Ce régiment est formé d'hommes du Kouang-si, hakkas et pountis. Recrutés récemment, ces soldats sont bien exercés, ont des armes modernes et passent pour braves.

Le commandant des troupes, ayant reçu l'ordre du vice-roi, réunit officiers et soldats présents et leur communiqua cet ordre. Beaucoup d'officiers et de soldats se trouvaient dans d'autres postes ou n'étaient pas de service. Ceux qui étaient présents, plus ou moins excités par les troubles du jour précédent, refusèrent ensemble de reconnaître l'autorité du vice-roi et rendirent leur uniforme tout en conservant armes et munitions. Le vice-roi, apprenant ces faits, avertit le général tartare. Le commandant des troupes, voyant qu'il ne pouvait exécuter les ordres reçus et étant responsable d'après la loi chinoise, mit fin à ses jours. Les soldats désobéissants ainsi armés tuèrent un officier supérieur qui voulait les empêcher de prendre des armes et des cartouches. Ils sortirent ensuite et démolirent quelques postes de police, tirèrent sur des agents et en tuèrent plus de trente. On rapporte aussi que le vice-roi alarmé quitta le palais en habits de femme et alla se réfugier au palais du général tartare. Craignant une invasion, il ordonna de fermer les portes de la ville, il demanda des secours à l'amiral Li Tchoun et celui-ci fit remonter les canonnières dans le port de Canton.

Un missionnaire français, habitant près du quartier général, quitta sa maison et ayant pu trouver une barque, arriva sain et sauf à Chamin. Il entendit des coups de fusil et vit un grand nombre de soldats révoltés faisant usage de leurs armes.

Vice-roi et mandarins télégraphièrent ces faits à Pékin; le peuple apprenant cela et craignant un soulèvement télégraphia aussi à Pékin, accusant le vice-roi d'être cause de ces troubles.

Le samedi, les portes de la ville étaient encore fermées et les habitants terrorisés. On disait que des 7.000 hommes soulevés, 4.000 avaient rendu les armes, mais que les autres bien armés étaient prêts à combattre. Des vagabonds au nombre de 400 environ se mirent de la partie; ils démolirent le poste de police situé en face du nouveau théâtre en disant que la police venait de tuer un enfant. Pour les disperser, la police dut faire usage des armes et en tua trois. Des soldats mêlés à cette bande entraînèrent ensuite la foule vers un autre poste de police qu'ils incendièrent au moyen de quatre bidons de pétrole achetés dans ce but.

Le dimanche, les portes ne s'ouvraient qu'à certaines heures. Le préfet de Kouang-tchéou-fou fit une proclamation disant que l'amiral Li Tchoun avec 5.000 hommes avait tué plus de cent révoltés près du quartier général et avait réussi à chasser les autres du côté des montagnes des Nuages-Blancs.

Le lundi, le général tartare était chargé de pro-

téger la ville murée. Ses hommes veillaient aux portes et dans les rues. L'amiral Li Tchoun gardait l'extérieur, il y avait plus de 1.000 hommes dans les faubourgs et plus de 3.000 se trouvaient près des Nuages-Blancs afin d'empêcher les révoltés de descendre.

Ce matin mardi, le vice-roi a notifié au consul anglais qu'il ne pouvait pas répondre des étrangers dans les environs de la ville et le pria de faire rentrer dans la concession ceux qui se trouvaient en dehors de Chamin.

Les mutins sont encore dans les collines à peu de distance de la ville et on assure que le vice-roi, fort embarrassé, négocierait leur soumission à coup d'argent.

Les étrangers les plus autorisés de Canton disent que les morts ont été au nombre de plusieurs centaines. Un européen a compté dix-sept cadavres sur un seul point. Le mouvement semble n'avoir eu aucun caractère anti-étranger, bien que des soldats rebelles aient tiré sur des Européens rencontrés hors de Chamin. Mais cette explosion montre quels éléments inquiétants existent, à l'heure actuelle au moins, dans cette partie de la Chine.

Les mandarins et la presse. — Nous avons signalé dans notre dernier Bulletin que les mandarins avaient trouvé moyen d'acquiescer les principaux journaux, même de la concession internationale de Changhaï, ce qui leur avait permis de rendre beaucoup plus anodines les critiques formulées contre l'administration chinoise. Un document officiel qui n'est autre qu'un mémoire du vice-roi de Nankin, approuvé par un rescrit impérial, confirme ce fait. A la demande du censeur Tchiang Tchoun Lin et de l'assemblée provinciale du Kiang-sou, le vice-roi de Nankin a constaté que le tao-taï de Changhaï avait, avec l'approbation du Ouai-Ou-Pou, prélevé pour l'achat de journaux 160.000 taëls sur les fonds réservés dans le but d'améliorer la navigation du Hoang-pou. Le mémoire qui constate ce fait étrange promet la restitution de l'argent prélevé sur ce fonds qui, comme on le sait, a été constitué à la demande de toutes les puissances intéressées à améliorer l'accès du port de Changhaï. Mais il n'est pas moins curieux de constater que le gouvernement de Pékin est obligé aujourd'hui de reconnaître qu'avec l'autorisation d'un de ses ministères, et dans un but d'intrigues politiques, un de ses fonctionnaires a fait des prélèvements sur des fonds publics grevés d'une sorte d'hypothèque internationale.

L'Université de Hong-kong. — La première pierre de l'Université que les Anglais créent à Hong-kong, en grande partie, comme on le sait, avec des souscriptions dont plusieurs des plus importantes ont été données par les Chinois de Singapour et des Etablissements des Détroits, a été posée le 15 mars par le gouverneur, sir Frederik Lugard, assisté d'un représen-

tant du vice-roi de Canton. Des discours cordiaux ont été échangés.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que les missionnaires anglais et américains projettent l'établissement d'une autre grande Université, placée, celle-là, à Hankéou. Les chances de développement de la culture anglaise, qui l'emporte déjà d'une manière si formidable en Chine, augmentent donc de plus en plus, alors que des établissements d'instruction française supérieure n'existent qu'à Zi-ka-wey où les Jésuites français poursuivent une œuvre scolaire peu bruyante, mais singulièrement efficace. Il est d'ailleurs difficile pour nous de lutter dans cette concurrence des langues, étant donné que la connaissance de l'anglais ouvre infiniment plus de débouchés en Extrême-Orient que celle du français. Nous devons sans doute faire des efforts pour ne pas nous laisser déborder davantage, mais à cet égard les entreprises scolaires ne sauraient guère réussir sans un développement parallèle d'affaires donnant à la connaissance du français une utilité pratique.

La Chine et les inondations. — Le gouvernement chinois, qui se pique désormais d'être entré dans le concert et le protocole de la politesse internationale, n'a pas voulu rester étranger à l'élan de charité, et aussi, il faut le dire, au souci de decorum international, qui a amené tous les pays du monde à participer aux secours accordés aux victimes de notre dernière inondation. Un journal chinois annonce en effet que le Ouai-Ou-Pou aurait proposé de prier le prince régent « de réunir une grosse somme pour secourir les malheureux de la France souffrant d'une violente inondation ».

JAPON

La valeur des chemins de fer. — Le réseau japonais qui couvre environ 8.000 kilomètres a coûté à l'heure actuelle en chiffres ronds 1.500 millions de francs, 300 millions pour les chemins de fer qui ont appartenu dès le début à l'Etat, et 1.200 payés en titres de rente pour l'achat des lignes privées récemment nationalisées. On estime d'ailleurs que d'ici peu la réalisation des projets actuels du gouvernement fera monter le prix de revient du réseau japonais à 2.500 millions de francs. Cette augmentation de 974.225.000 francs serait représentée pour 595 millions par les dépenses de construction d'embranchements nouveaux, et 370 millions pour l'amélioration des lignes déjà existantes. Ce sera d'autant que s'accroîtra la dette du Japon.

Cependant l'administration des chemins de fer japonais par l'Etat est loin de provoquer une admiration générale. Pendant la première année du régime de la nationalisation, sur des recettes perçues de 205 millions de francs, l'exploitation et

les dépenses de tous ordres se sont élevées à 117.500.000 francs. Il resterait donc un excédent de 87.500.000 francs, mais il faut compter le service d'un capital de 1.500 millions à 5 0/0, ce qui ne laisse plus guère d'excédents pour ce que l'on pourrait appeler le bénéfice industriel de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat japonais. Ce dernier qui exploitait la ligne du Tokaïdo à 43 0/0 de recettes perçues a vu le coefficient de son exploitation s'élever pour l'ensemble du réseau à 50 0/0. Il faut dire d'ailleurs que la ligne du Tokaïdo, qui relie Kobé à Tokyo par Osaka, Kyoto et Nagoya, traverse la région la plus riche et la moins accidentée du Japon et présente par conséquent les meilleures conditions possibles pour l'exploitation. Cependant on reproche au régime de l'Etat des dépenses inutiles, par exemple l'achat de charbon inférieur ou des abaissements excessifs de tarifs sur les lignes parallèles à la côte pour lutter contre le cabotage. Il faut, par contre, tenir compte de ce que les compagnies, sachant qu'elles allaient être rachetées, ont singulièrement négligé, pendant ces dernières années, l'entretien de leurs lignes et le renouvellement de leur matériel roulant.

Le public se plaint au Japon de ce que les trains sont en nombre insuffisant et peu confortables. C'est une accusation contre laquelle les étrangers qui ont voyagé dans ce pays ne seront guère tentés de s'inscrire en faux. Il est impossible de trouver des trains moins confortables que ceux de l'empire du Soleil-Levant, qui, en raison de leur petit nombre, sont toujours « bondés ».

En 1908, il a été vendu par le Japon à l'étranger pour un peu plus de 25 millions de francs d'obligations de chemins de fer, ce capital ayant servi au rachat des lignes. Ce n'est d'ailleurs qu'une très petite partie des 259.625.000 francs du capital étranger qui a été importé dans le pays. La plus grosse partie est représentée (environ 75 millions) par l'achat de rente japonaise; vient ensuite (75 millions) l'emprunt municipal d'Osaka et (50 millions) les obligations de la Banque Industrielle. Sans doute le gouvernement japonais ne trouve-t-il pas grand avantage à l'emploi de cet argent étranger coûtant 5 0/0 à une industrie aussi peu rémunératrice que l'exploitation de son réseau ferré, mais il convient de faire observer qu'au Japon il ne pourrait guère, encore à l'heure actuelle, trouver des capitaux à ce taux d'intérêt et qu'il devrait bien souvent payer 7 0/0.

Les finances. — D'après une dépêche du correspondant du *Times* à Londres, l'opération commencée de conversion des emprunts intérieurs en 4 0/0 réussirait. Il convient d'observer à ce sujet que l'emprunt extérieur de 1904 4 0/0, qui avait été placé pour les treize vingt-cinquièmes à Londres et pour douze vingt-cinquièmes à Paris, est admis maintenant tout entier à la cote de notre bourse. C'est une nouvelle démonstration de l'intérêt que trouvent les étrangers à recourir au marché français et du moyen d'action que cette puissance financière peut nous donner si nous

voulons bien en user pour les intérêts généraux de notre développement économique et politique.

Le budget. — Nous avons signalé dans notre Bulletin de janvier les difficultés qui avaient surgi entre le gouvernement décidé, comme c'était justice, à augmenter le traitement des fonctionnaires de l'État qui n'avait pas changé depuis trente ans, alors que le prix de toutes les denrées avait doublé, et les membres du *Seiyu Kai*, le parti dominant de la Chambre, qui se croyaient tenus par les nécessités électorales d'obtenir une diminution de l'impôt foncier. D'après les nouvelles du Japon, un compromis a été trouvé dans cette affaire, qui aurait pu aboutir soit à la chute du cabinet, soit à la dissolution de la Diète.

En février, le premier ministre a invité le chef du *Seiyu Kai* à venir discuter chez lui, et après un très long débat, il fut décidé que la réduction demandée pour l'impôt foncier serait réduite de $\frac{1}{5}$ et que l'augmentation de traitement des fonctionnaires serait réduite de $\frac{1}{6}$. Les ressources pour faire face à cette double dépense, ainsi diminuée, ne seraient pas demandées à l'impôt, mais à quelques économies sur des points de détail.

Le projet de tarif douanier. — Le projet de tarif douanier a été soumis aux Chambres japonaises. Comme il fallait s'y attendre, les droits sur les matières premières sont diminués, tandis que ceux sur les objets manufacturés sont augmentés, afin de mieux protéger l'industrie nationale dont le développement est, comme on le sait, une des principales préoccupations du gouvernement japonais. Le Japon serait décidé à exercer la pression d'une forte menace douanière sur les pays qui ne traitent pas bien ses produits. Bien que nos exportations au Japon soient peu considérables et nos achats beaucoup plus importants en raison des demandes de nos tissages de soie, la question du tarif douanier japonais est de celles qui doivent être suivies avec attention dans notre pays.

Le monopole du sel. — L'introduction du monopole du sel qui a commencé dans l'empire japonais par Formose, et qui s'est étendue depuis lors à la métropole, affecte une centaine de mille individus. On dit que plus de la moitié des salines ont été fermées pour faciliter la surveillance, et que le gouvernement a dû payer de grosses sommes pour dédommager les producteurs frustrés de leur moyen d'existence. Il ne semble pas cependant que l'ensemble de ces sommes, qui serait inférieur à 9 millions de francs, puisse compenser les pertes subies par 100.000 individus.

La source de richesse que les salines constituaient pour le Japon s'est d'ailleurs tarie en grande partie depuis l'institution du monopole. En 1903, avant l'établissement de ce dernier, la production du sel au Japon, qui augmentait constamment, avait fourni une exportation de 500.000 yen (1.295.000 francs). En 1908, cette exportation n'était plus que de 272.000 yen (704.480 francs).

En même temps, l'importation dans l'empire insulaire du sel étranger a augmenté, passant de 150.000 yen (388.500 francs) en 1902 à 800.000 (2.072.000 francs) en 1908, et 550.000 (1.424.500 francs) en 1904. En 1904, l'année qui précéda l'institution du monopole, la production japonaise fut de près de 7 millions de kokus, tandis qu'en 1907 elle était tombée à moins de 6 millions.

Le régime japonais en Corée. — *L'Echo de Chine* résumant la situation en Corée signale entre autres choses que les écoles instituées par les Japonais, mais qui ne mènent les Coréens à aucune des places administratives qu'ils désirent, peuvent devenir pour le régime japonais un gros embarras. « Il n'est pas encore entré dans beaucoup de têtes, écrit notre confrère de Changhaï, que la fréquentation de l'école fasse plus tard de meilleurs agriculteurs, ouvriers ou commerçants. Or, en dehors de cela, il n'y a absolument rien. A peu près toutes les places dans les administrations sont interdites aux Coréens, non en droit, mais en fait, car les Japonais se substituent partout à eux, même là où par leur ignorance de la langue ils sont incapables de remplir leur office. Que cette substitution des Japonais aux Coréens soit en partie nécessaire, cela est admissible, mais il faudrait envisager le danger que seront pour la société les déclassés nombreux qui, dans quelques années, seront le fruit des écoles sans but et auront été laissés de côté par le besoin de satisfaire trop d'appétits d'immigrants. Est-ce bien nécessaire? Que le Japon soit venu pour civiliser la Corée, peu de Coréens l'admettent *a priori*, et quand dans la pratique ils n'y voient qu'un prétexte à faire vivre l'étranger, on ne saurait vraiment s'étonner que la confiance ne soit pas leur vertu dominante. »

L'Echo de Chine signale aussi que les impôts nouveaux rendent le régime japonais peu populaire. « L'an dernier, dit-il, a vu la création de trois impôts sur les liqueurs, les immeubles et le tabac. Ils sont en pleine application. D'autres taxes, dont de très impopulaires sur les marchés, ont terminé l'année. Je ne parle que pour mémoire des excès dans la perception de ces taxes (nous sommes en Corée et quelques Japonais à ce point de vue sont devenus très Coréens). On fait payer en une fois les taxes qui doivent l'être en deux. On trouve moyen de faire cumuler des diverses taxes, des corvées illégales et gratuites pour la nourriture des troupes, le transport des postes et télégraphes, etc. Tout concourt à faire de cette année qui, pour la plupart des cultivateurs a été une année d'abondance, une année de misère. » Cependant notre confrère ne croit pas que la situation morale des Japonais devienne plus difficile dans le pays. « La haine du Japon, dit-il, est en décroissance. La plupart des Coréens, si on en reste là, en prendront leur parti. Les insurgés n'ont plus la sympathie des populations, et quand les troupes japonaises se conduisent bien (ce qui n'est pas toujours le cas : dernièrement un détachement a commis des horreurs que

je ne signale pas à l'*Echo de Chine* qui respecte la pudeur de ses abonnés), les Coréens désirent et apprécient leur présence. »

ASIE RUSSE

La mission Vorotnikove dans la steppe kirgkize. — M. Woeikove, dans les *Annales de Géographie*, nous fait comprendre que la Russie ne se borne plus à faire l'arpentage des terres qu'elles destine aux émigrants venus en Sibérie, des expéditions scientifiques sont constituées pour étudier préalablement la végétation, la nature des terres et les eaux potables. Dans cet article intéressant il nous est rendu compte de la mission accomplie par M. Vorotnikove entre le cours moyen de la rivière Ili et la rive méridionale du lac Balkhach.

Les sols de cette région, nous est-il dit, sont de nature différente. Il y a du loess très fertile, mais aussi des sables en monticules (*barkhany*) fixés par une végétation herbacée. Il y a aussi des « salants », les uns impropres à la culture, les autres plus perméables et destinés à être productifs, grâce à une irrigation rationnellement organisée. La vallée de l'Ili a de 5 à 10 kilomètres de largeur, la rivière renferme beaucoup d'îles et change souvent de lit. Près d'elle sont des lacs, les uns d'eau douce, les autres d'eau salée. Le sel est exploité et sert à presque toute la population habitant la province de Sémiretché.

L'eau du lac Balkhach, dans lequel se jette l'Ili, est à peu près douce. Y a-t-il de l'eau salée dans le fond, c'est possible, car le lac est en crue assez rapide. La crue actuelle de la mer d'Aral et des lacs jusqu'au Balkhach constitue un fait remarquable. L'Aral depuis 1880 a monté de 2 m. 75, des presqu'îles sont devenues des îles, et des îles ont été submergées. Ses affluents lui apportent plus d'eau qu'autrefois et la crue de 1908 est la plus forte qu'on ait observée dans le Syr-Daria.

Batoum et la culture du thé. — *L'Export* de Berlin donne d'intéressants renseignements sur la ville de Batoum, dont l'importance commerciale a décliné d'année en année et qui compte sur la culture du thé pour voir réapparaître les beaux jours du passé.

L'espoir des habitants est bien compréhensible et pourrait facilement se réaliser.

Ce fut une ingénieuse idée qu'eut le professeur Polikove de désigner en 1876 la région de Batoum comme propre à la culture du thé. Personne ne voulait y croire. Les résultats furent de suite encourageants. Aujourd'hui les domaines et les marchands Popove sont à la tête de la culture d'un thé que certains connaisseurs ne trouvent pas très inférieur au thé chinois. Le public n'en est pas encore convaincu, pourtant les commandes sont déjà considérables.

Batoum jouit d'un climat excellent, les températures moyennes sont 7,5 pour l'hiver, 11,94

pour le printemps, 22,8 pour l'été et 16,68 pour l'automne; les pluies sont abondantes au printemps, et les vents qui soufflent en général sont humides et chauds. Ces conditions sont excellentes pour le thé, qui n'a pas à Batoum les terribles ennemis qu'il connaît en Chine, aux Indes et à Ceylan : insectes, champignons, parasites, etc. Sur les bords de la mer Noire pourtant un parasite est apparu sous la forme d'un champignon.

L'avenir de la culture du thé est grand, car les Russes en consomment énormément et chaque année davantage. En 1800, il avait suffi au peuple russe 1.120.000 kilogrammes de thé, la consommation en 1900 fut de 55.750.000 kilogrammes, soit en cent ans une augmentation de 54 millions 630.000 kilogrammes.

Le poud de thé (16 kilogrammes) vaut à Saint-Pétersbourg 57 roubles quand il vient de Chine, 54 s'il vient de Ceylan. Le thé de Batoum peut être offert à de meilleures conditions et, avec le temps, il est probable que son prix diminuera encore.

PERSE

La question de l'emprunt. La situation intérieure. — Bien que capitale pour la Perse à l'heure actuelle, cette question n'est pas encore réglée. Un jour un télégramme de Téhéran nous apprend que les conditions d'un emprunt *extérieur* vont être prochainement publiées. Le lendemain une autre dépêche nous annonce que, dans un élan de patriotisme admirable, commerçants et notables téhéranais se sont réunis pour se concerter en vue d'un emprunt *national* dont les intérêts seraient fournis par les taxes sur le tabac, le sel et l'opium. Que nous réserve cette attitude hésitante? Les légations russe et anglaise ont communiqué le 16 février, au gouvernement persan, leur réponse à la demande d'assistance financière qui leur avait été présentée le 13 décembre dernier. Depuis, les négociations se sont poursuivies sans amener de résultats précis. Le conseil des ministres a discuté les conditions de l'emprunt anglo-russe dans sa séance du 19 février, et ces mêmes conditions ont été de nouveau débattues en détail le 6 mars à la légation russe à Téhéran par le ministre des Finances et les représentants de la Russie et de l'Angleterre : voilà jusqu'à présent tout ce que l'on en sait. De son côté le gouvernement persan, poussé par les nationalistes qui, en majorité au *medjliss*, sont hostiles à tout emprunt extérieur avec contrôle étranger, ne peut prendre de décision.

Pendant que chacun, selon son sentiment ou ses intérêts, discute ainsi la question de l'emprunt, l'argent continue à faire défaut et nous avons souvent répété que sans lui il ne fallait pas escompter de réorganisation intérieure possible. Et cependant elle se fait de jour en jour plus urgente. Les routes fréquentées par les caravanes sont infestées de brigands, les flibustiers du Caucase

n'ont point désarmé, les tribus guerrières sont à l'affût d'une bonne occasion qui leur permette d'affirmer leurs prétentions aux dépens du régime nouveau. Un ancien eunuque de Zill es Sultan, du nom de Garib Khan, s'est emparé d'un convoi de billets de banque destinés au chah. Garib Khan s'est ensuite retiré à Bou-michah, à 40 kilomètres d'Ispahan, où il a occupé une position fortifiée. Il a battu un détachement de Bakhthiaris, envoyés pour le capturer, et il s'efforce maintenant de recruter des partisans parmi les brigands des alentours.

Sans doute le ministre de la Justice a-t-il déployé de grands efforts pour assurer le triomphe des réformes et le gouvernement russe lui en sait gré. Mais comment consentirait-il à retirer complètement ses troupes d'un pays aussi bouleversé? Tout dernièrement encore la Russie était informée que deux bandes de Persans armés, de 3.000 hommes environ, opéraient aux environs de Tebriz, menaçant la ville et les intérêts étrangers du voisinage. Les établissements étrangers étant isolés et la garnison russe réduite à 500 hommes depuis novembre, la situation était de nouveau critique. Aussi le gouvernement persan a-t-il été informé que s'il ne prenait pas de rapides mesures de répression contre ces bandes la Russie se verrait obligée de déplacer ses troupes de Tiflis plus près de la frontière. Elle a profité de cette occasion pour renouveler l'expression de son désir de ne plus envoyer de soldats en territoire persan et de répéter qu'à moins de danger réel pour ses ressortissants elle n'avait pas l'intention d'augmenter le nombre de ceux qu'elle y avait maintenus. En même temps elle exprimait ses regrets de ce que la permanence d'un état anarchique ne lui ait pas donné plutôt le loisir de répondre au vœu que le medjliss avait si peu amicalement exprimé et qui, on s'en souvient, avait entraîné la chute du ministre des Affaires étrangères, Ala es Saltaneh. Ce dernier vient d'être remplacé par l'ancien ministre de Perse à Rome, Mohaven ed Daouleh.

Le retrait des troupes russes en territoire persan reste en effet la préoccupation principale de la politique nationaliste. C'est ainsi qu'une proclamation a été publiée à Téhéran, demandant au peuple à ne pas célébrer les fêtes du Nouvel An à cause du « deuil national » causé par la présence des soldats étrangers en Perse qui met en péril l'indépendance du pays. La proclamation invite la population téhéranienne à donner au gouvernement l'argent qui aurait été dépensé en réjouissances publiques. Autre sacrifice à la cause nationaliste : le ministre de Russie ayant affirmé que son gouvernement s'abstiendrait de renforcer les contingents russes à Tebriz si Sattar Kkan et Baghir Khan s'en allaient, les deux chefs nationalistes sont partis le 19 au soir pour Téhéran avec leurs cavaliers. Le gouvernement persan leur avait alloué 3.500 tomans pour leurs frais de voyage. Leur départ, disent les dépêches de Tebriz, a provoqué dans la ville une satisfaction sans bornes.

Un petit conflit a éclaté tout dernièrement entre les autorités russes et persanes au sujet de la concession des pêcheries accordées au Russe Nianosove sur la rivière Tchoumoutchaï, qui se jette dans le golfe d'Enzeli. Pour la première fois cette année, Nianosove n'avait pas sous-loué ses droits de pêche à des pêcheurs persans mais à des pêcheurs russes. Au moment où ceux-ci allaient entrer en possession de leur nouveaux droits en présence de l'agent consulaire russe, ils furent maltraités par des fonctionnaires persans subalternes. La légation russe demanda réparation du fait. Le gouvernement persan a reconnu que le Russe Nianosove pouvait également sous-louer à ses compatriotes le droit de pêche sur la rivière Tchoumoutchaï.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Paul Beau, ministre plénipot. à Bruxelles, est nommé grand-officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. d'Anthouard, ministre plénipot., est nommé à Luxembourg;

M. Kleczkowski, ministre plénipot., est nommé à Rio-de-Janeiro;

M. Carteron, ministre plénipot., est nommé à Montevideo;

M. Piat, consul général, est chargé du consulat de Damas;

M. Birlé, consul de 2^e cl., est nommé au vice-consulat de Cadix;

M. Laffon, vice-consul de 3^e cl., est nommé à Rhodes;

M. Séon, consul de 1^{re} cl., est chargé du consulat général de Tripoli de Barbarie;

M. Choublier, consul de 1^{re} cl., est nommé à Salonique;

M. Pollio, consul général, est nommé à Gênes;

M. Pingaud, consul de 1^{re} cl., est nommé à Dusseldorf;

M. Bridet d'Autremont, consul de 1^{re} cl., est nommé à Mannheim;

M. Grenard, consul de 2^e cl., est nommé à Odessa;

M. Dussap, vice-consul de 2^e cl., est nommé à Siwas;

M. Point est nommé au vice-consulat de Nanning;

M. Teissier est nommé interprète chancelier à Tien-tsin;

M. Eddé est nommé au vice-consulat de Marache;

M. Leca, vice-consul de 1^{re} cl., est nommé à Cagliari;

M. de Lobel-Mahy, vice-consul de 1^{re} cl., est nommé à Seattle.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* de Rocquigny du Fayel est désig. pour le 16^e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Jénot et Loubère et les *lieut.* Teulière, Charpentier, Girardet et Guillerat sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Ytasse; le *command.* Tref et le *sous-lieut.* Labbé sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Dériaux est désig. pour le corps d'occupation.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-colonel* Foissac; le *chef d'escad.* Cayrade; les *capit.* Coppens, Giraud et le *lieut.* Duthoit sont désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin.* de 2^e cl. Gresset est désig. pour le corps d'occupation.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'*intend. milit.* Noguès est nommé direct. du service de l'intendance à Hanoï.

CORPS DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. les *méd. aides-majors de 1^{re} cl.* Garrot, Carmouze, Bouchaud, Arathoon, Colat et Laporte sont désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Dagorn et les *méd. aides-majors de 2^e cl.* Raymond, Coste, Rouvier et Lucas sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Huet et le *méd. aide-maj. de 2^e cl.* Bizotier sont désig. pour la Cochinchine.

Siam. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Pin est désig. pour la légation de Bangkok.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Dubruel est désig. pour le service sanitaire des Nouvelles-Hébrides.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* de Chauliac est désig. pour Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Jude est nommé greffier de la justice de paix de Saïgon.

M. Paul Du'renil, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, a été nommé gouverneur de 3^e cl. des colonies et est chargé de l'administration du territoire du Kouang-tchéou-wan;

M. Paul Dufrenil, gouverneur de 3^e cl. des colonies, administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-wan, a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite;

M. Louis Morel, résident supérieur en Indo-Chine, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite;

M. Maurice Gourbeil, gouverneur de 2^e cl. des colonies, lieut.-gouvern. de la Cochinchine, a été élevé à la première classe de son emploi;

M. Ernest Outrey, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, a été nommé résident supérieur en Indo-Chine.

Ont été promus dans le personnel des services civils de l'Indo-Chine :

Au grade d'inspecteur des services civils.

MM. Barthélemy Debernardi, Henri Sestier, Georges Desteney, administrateurs de 1^{re} classe.

A l'emploi d'administrateur de 1^{re} classe.

MM. Auguste Sandré, Edmond Rémy, Eugène Chabrier, Oscar Moulié, Hugues O'Connell, Fernand Ganesco, Léon Garnier, François Baudoin, Maurice Pauher, administrateurs de 2^e classe.

A l'emploi d'administrateur de 2^e classe.

MM. Georges Céloron de Blainville, Armand Lafrique, Henri Gambier, Marie Carriod, Hector Létang, Armand Rousseau, Mathieu Guesde, Joseph Reydellet, Georges Fort, Alfred Sartor, Apollinaire Cabanne de Laprade, Georges Maire, Benjamin Lehé, administrateurs de 3^e classe.

A l'emploi d'administrateur de 3^e classe.

MM. Paul Pellereau, Gaston de Manas, Henri Besançon, Jules Fries, Gaston Gaillard, Armand Tholance, Charles Gallois-Montorun, Pierre Lesterlin, François Simon, Paul Damprun, Auguste Darles, Alfiero de Matra, Gaston Perret, Jules Bride, Louis Poirret, administrateurs de 4^e classe.

A l'emploi d'administrateur de 4^e classe.

MM. Charles Forentin, Paul Ungérer, Marie Vinson, Jean Morel, Henri Lechaud, Charles Roux-Serret, Marie Jumeau, Jules Guénot, Charles Gerard, Louis Dupuy, Alphonse Asse, Emile Legrés, Adolphe Thézoulop, Jean Rols, François Jouanal, Marie Duval de Sainte-Claire, Jean Balencie, Marie Tharaud, Aristide Le Fol, Luc Bise, administrateurs de 5^e classe.

A l'emploi d'administrateur de 5^e classe.

MM. Jardin (Henri); Przyuski (Jean); Esquivillon (Maurice); Thiébaud (Jules); Regnault de la Susse; Le Boulanger (Paul), élèves administrateurs.

MM. Menon (Charles); Leclerc (André); David (Jean-Baptiste); Roussel (Lucien); Mathieu (Jean); Duterre (Jules); Laugier (Félix); Daugeard (Henri); Guérault (Adolphe); Pompéi (Louis); Malescot (Louis); De Gaillands (François); Giraud (Etienne); Pouillet-Osier (Pierre); Fouque (Marie), commis de 1^{re} classe.

MM. Fillion (Paul); Cailar (Jean); Auger (Lucien); Bussière (Albert); Bourgeois (Louis), élèves administrateurs.

Bibliographie

Dans les Marches tibétaines, par JACQUES BACOT. Paris, librairie Plou. Un volume in 16.

Le maître d'Adjroun-Gumbo a récemment fait paraître le récit du voyage pendant lequel il a rencontré et à la suite duquel il a ramené son fidèle Tibétain, et cet ouvrage de M. Jacques Bacot est écrit dans le style le plus simplement élégant qui évoque de la manière la plus complète les gens et les pays auxquels il n'a l'air de toucher qu'en passant.

Ce que sont les Marches tibétaines des hautes vallées du fleuve Bien, du Mekong et de la Salouen, le voyageur le montre clairement dans les brèves descriptions qu'il fait du pays aux abords du grand fleuve indo-chinois qui n'est encore là qu'un énorme torrent : « Plus on avance vers le Nord, plus il fait chaud dans ce fond de vallée, et plus au-dessus de nos têtes les montagnes sont hautes. Au bord des fleuves, on est déjà à 2.500 mètres d'altitude; c'est la hauteur des sommets en Europe et ici des bas-fonds. La chaleur en été y est terrible. Le sol est brûlé encore jusqu'à 1.000 mètres au-dessus dans toute la hauteur de la tranchée. Vers 3.500 mètres seulement, la forêt commence, forêt géante qui monte encore 2.000 mètres et que le voyageur met deux jours à gravir. Au-dessus encore, plus haut que le mont Blanc, c'est de l'herbe, des fleurs; et enfin, vers 6.000 mètres, la ligne des sommets, hérissée de pics et de glaciers. »

« Au fond de la brèche formidable et remplie de vacarme, nous retrouvons la fournaise. Nous cheminons, ridiculement réduits dans cette nature démesurée, accrochés aux masses monstrueuses, buttant et rampant sur place comme des insectes maladroits. Entre les villages de Tso et de Pamé, dans le plein soleil de midi, le canon atteint son maximum d'horreur. Le Mékong tumultueux a l'air de bouillir au fond d'un creuset. Les parois cristallisées flambent avec des reflets d'acier, des irisations de verre flammé. Elles tombent à pic dans le fleuve, en longues traînées de soufre, séparées de raies roses, mauves et bleu pâle. »

Mais au-dessus de cette fournaise, où buissonnent seulement quelques genévriers épineux, ce sont des paysages charmants : « Sur le versant, c'est une profusion de fleurs : des camélias, des azalées géantes et touffues, de gros rhododendrons blanchis de fleurs et de neige. Au-dessus des fleurs, des cèdres magnifiques étalent leurs branches palmées. Et tout ce moutonnement de fleurs dégringole jusqu'au bas d'une vallée profonde, remonte en face pour se fondre dans une forêt de pins presque verticale qui, elle-même, s'éteint dans les neiges éternelles et, très haut, celles-ci se perdent dans les nuages. »

La forêt est une zone très pluvieuse dans cette région voisine de l'Assam, où la mousson se heurte au coin formé par l'Himalaya et les montagnes d'Indo-Chine et se précipite en pluies surabondantes.

M. Jacques Bacot en parle ainsi en racontant son voyage au Dokerla, fameuse montagne sainte qui se dresse entre le Mékong et la Salouen : « Une géante forêt de cèdres dont les branches mêlées planent sur nous comme des plafonds de tente. Elle reçoit la pluie éternelle de ces hautes régions et la filtre en grosses gouttes sur le chemin glaiseux, sur nos étoffes raidies qui résonnent, sur nos mains inondées, dans les oreilles frissonnantes des mules. Le chemin est enseveli dans le fourré du dessous, verdure mouillée, taillis de bambous qu'enlacent des groseillers sauvages aux fruits énormes, des entassements d'orchidées et de lis et une houe de fougères pressées qui se poussent, noyant tout, les rochers et les arbres morts, en-velissant même ceux encore vivants que les avalanches ont couchés jusqu'au bout des branches. Il règne là-des-

sous une humidité permanente et glacée. On n'entend que des bruits d'eau, le battement de la pluie sur des feuilles, l'écho confus des torrents grondants et des avalanches lointaines. Seulement, quand des voyageurs passent, le murmure des prières se mêle à la voix des eaux. »

Ailleurs, le haut paysage est moins grave, mais d'un charme exquis : « Aujourd'hui, nous allons suivre une route parallèle à celle d'il y a quinze jours. C'est une promenade ravissante, à 4.200 mètres d'altitude, dans un vallon boisé, peuplé de faisans blancs et de perruches. On se croirait dans un parc ; l'herbe est rase et drue comme une pelouse, le sentier sablé zigzague ; sous des arbres argentés passe et repasse une miniature de ruisseau. De chaque côté, les cotéaux peu élevés sont couverts de rhododendrons fleuris. Il faut la sensation physique de l'altitude pour rappeler que ces collines sont des sommets de très hautes montagnes. Alors on a l'impression d'un petit monde à part, fermé et charmant, perché bien au-dessus de la terre. Des voyageurs font la halte sur l'herbe et leurs feux, faits de ces essences rares dont on fabrique l'encens, parfument l'air léger. »

Telles sont les jolies régions du pays que M. Jacques Bacot a parcouru pendant la plus grande partie de l'année 1907, allant du Tonkin au Yunnan-fou, Ta-li-fou, Li kiang, Batang, le Tsarong, qui dépendait encore du royaume de Lhassa, pour revenir à Ta-li et se rendre de là en Birmanie par Teng yueh.

Les montagnes tourmentées rendent un pareil voyage physiquement assez difficile. Il y a nombre de mauvais passages, comme ceux que décrit aussi M. Jacques Bacot : « Au bas de la muraille, c'est le Mékong boueux et grondant à 100, 200 mètres de profondeur. Heureusement, les coulées de pierres n'ont que dix à vingt pas de large ; on peut courir d'un bord à l'autre. Si on s'arrêtait en chemin, la cascade de pierres que l'on fait crouler vous entraînerait avec elle. J'ai eu plusieurs fois envie de retourner en arrière. J'avais malheureusement mis des bottes chinoises ; à marcher sur une pente telle qu'on pouvait s'y appuyer de la main, mes chevilles tordues me firent cruellement souffrir. Je ne marchais plus sur les semelles de mes bottes, mais sur leurs tiges... »

« L'après-midi, la route devient mauvaise ; elle contourne en encorbellement des falaises à pic. Aux passages vertigineux, je ne ressens plus le petit frisson des premiers jours et ne descends de ma mule que si mes gens m'en pressent instamment. A un mauvais pont jeté sur une gorge étroite, je restai à cheval par paresse. Ce pont était fait de deux planches non liées entre elles que leur portée rendait si flexible, que les animaux ne pouvaient marcher que sur l'une d'elles. Quand j'arrivai au milieu, la planche se cintra terriblement et je vis le moment où les deux extrémités allaient quitter les bords du précipice. Je me préparais à sauter sur l'autre planche, mais ma mule prudente avait senti le danger et, toute ramassée, le dos rond, se faisant si légère qu'on n'entendait plus le bruit de ses pas, elle gagna le bord avec une lenteur infinie, pendant que le pont se redressait doucement. Une fois sur le sol ferme, elle donna cours à sa peur contenue et partit au galop. »

Heureusement que ce voyage, que M. Jacques Bacot qualifie modestement de « tourisme », n'a pas trouvé beaucoup d'empêchements du côté des hommes. Tibétains, Mossos, Lissous et Loutzés firent, en somme, bon accueil à notre compatriote. Seuls, les Chinois conquérants essayèrent de s'opposer par l'obstruction à sa marche. Si les indigènes ne l'entravaient guère, il trouva l'aide la plus franche dans les missionnaires français établis dans ces pays perdus. Grâce à leur bon renom, M. Jacques Bacot put passer sans encombre dans un village où un voyageur

américain avait tué deux jours plus tôt un Tibétain : « Sur tout le Mekong tibétain et habité où sont établis nos missionnaires, la seule qualité de Français est une garantie de bienvenue. Ceux qui appellent le Mékong un fleuve français, en pensant à l'In-to-Chine, ne savent pas si bien dire, car il l'est aux deux bouts. Les missionnaires font connaître et aimer la France dans des pays que la France ignore. Ils n'ont d'autres ennemis qu'une minorité de lamas orthodoxes qui, craignant pour leur puissance temporelle, la défendent par la terreur. »

Ces Français sont établis, sous le coup de la menace constante d'être massacrés par les lamas, dans le fond des vallées grillées où coulent les torrents. M. Bacot en rencontra dans le « trou » horrible de Yerkalo. « Et c'est là, dit-il, sur ce coin de désert maudit, dans ce vent incessant qui irrite les nerfs et remplit les maisons de mouches, que depuis cinquante ans vivent des missionnaires. Ils sont deux actuellement, venus depuis peu de temps, et dont l'un, tout jeune, à peine débarqué, plein de gaieté insouciant, périra mystérieusement moins d'un an après, aux environs de Batang. Un autre le remplacera qui vivra une existence précaire entre deux massacres, pleine de tranges et d'incertitudes, sans nouvelles, dans le vent incessant, au milieu des mouches exaspérantes. »

M. Jacques Bacot aime les Tibétains et ne s'en cache pas. C'est un peuple doux, qui serait partout accueillant, n'étaient les lamas. Ces derniers défendent leur autorité par des châtiments dont témoigne la misère des suppliciés que notre voyageur rencontra sur sa route : « Il y en a qui vont privés d'yeux, d'oreilles ou de nez ; d'autres qui ont blasphémé ou médit des lamas et auxquels on a coupé les lèvres. Leur figure est ouverte par un rire épouvantable, un rire de mort, montrant les dents jusqu'au fond. Puis la blessure se soude peu à peu en étirant la peau, et leur bouche se refermerait comme un sac, sous le nez, si les malheureux ne l'agrandissaient avec leur couteau pour ne pas mourir de faim et de soif. »

Mais les Tibétains non lamas sont évidemment les meilleures gens du monde. Il faudrait vraiment beaucoup pour les exaspérer. M. Jacques Bacot est installé sur le toit d'une maison, dans la tente même du propriétaire. Il pleut, et notre voyageur se trouve bientôt dans un bain. « Vers minuit, je suis réveillé par Tchao (le domestique) ; qui arrive avec une pioche et se met à creuser en plein toit un canal autour de ma tente. Le népo (maître de maison) survient et se fâche parce qu'on dégrade sa terrasse. Tchao l'envoie se promener et continue son travail. Après le canal circulaire, il établit un réseau de canaux secondaires jusqu'au bord de la terrasse pour vider le lac où je suis. Le népo revient et cette fois crie très fort, ameuté les maisons voisines et fait aboyer tous les chiens du village. A la fin, cette plaisanterie qui a assez duré, peut très mal tourner, et je presse Tchao de retourner se coucher. Il continue imperturbablement ses travaux d'irrigation. « Il faut, dit-il, montrer aux Tibétains qu'on n'a pas peur d'eux. » Soit. Je me renfonce sous mes couvertures mouillées et essaie de dormir. Mais ce grattement de la pioche qui reprend tranquillement, tandis qu'au dehors le vacarme et les aboiements augmentent, m'énerve énormément.

« Des idées folles m'assaillent. Je pense que des voyageurs se sont déjà fait tuer pour des bêtises semblables. »

« A la fin, quand Tchao, satisfait, redescend, le calme renaît et la nuit s'achève bien lentement ; d'autant plus lentement qu'après ces alertes répétées le sommeil avait de la peine à revenir. »

Mais le voyageur s'exagérait sans doute, en pensant à ce qui se serait passé beaucoup plus près de nous, l'idée que put se faire de ses droits un propriétaire tibétain, cependant justement irrité.

Ce peuple est donc profondément paisible ; il ne s'irrite facilement ni des choses, ni des gens, ni même des bêtes irritantes : « Pendant la halte à Pamoutang, une horde de Tibétains hirsutes viennent à notre campement et, pressés autour de moi, ils me regardent en silence. Une nuée de scarabées dorés s'abattent sur nous, s'attachent à la laine des vêtements et se mêlent comme des bijoux barbares aux grandes chevelures des Tibétains impassibles ».

La moisson se bat sur les toits, les gerbes de blé y sont empilées et la vie s'y concentre : « Les épis sont étalés sur la terrasse et, avec de longs fléaux qui tombent en mesure, les hommes et les femmes battent en chantant. Ils se font vis-à-vis comme des danseurs de quadrille et tournent lentement. A chaque coup de fléau, ils font un pas de côté et c'est presque une danse. Les airs indéfiniment répétés sont délicieusement tristes et les voix ravissantes. Les hommes disent une phrase et les femmes la réponse. »

Dans mainte page, M. Jacques Bacot donne des exemples du calme, de l'endurance et de la philosophie des Tibétains. « Car ce sont des sages, ces primitifs qui s'isolent du monde, gardant jalousement leur supériorité de pouvoir vivre sans besoins, sans juges, sans lois, sans gendarmes ; sans médecins comme sans maladies ; sans l'échafaudage artificiel et compliqué qui soutient, en lui prêtant de la grandeur, la façade creuse de nos civilisations. Ils ne connaissent pas nos malaises, la démence de galoper la vie, l'avidité malade des changements, illusions de progrès.

« Ce sont de savoureux philosophes, ces gens qui mangent avec leurs doigts et n'ont même pas de lits, mais qui ont poussé plus loin que tout autre peuple le luxe raffiné des livres. Ils mettent la sagesse dans leur vie et l'impriment en lettres d'or dans des ouvrages d'une richesse inouïe. »

Cet amour des livres vient de l'extrême religiosité des Tibétains. La religion, ses légendes, ses superstitions et aussi sa morale remplissent presque tous les actes de leur vie. Les légendes sont peintes dans des tableaux que l'on trouve dans presque toutes les maisons, qui ont invariablement leur petit sanctuaire : « Un de ces tableaux se trouve à peu près partout. Dans un parc encadré de montagnes et de pics neigeux, un vieillard chauve est assis. De ses yeux en coulisse, il regarde en souriant un singe offrant une pomme à un gros oiseau perché sur un arbre. Les autres témoins de la scène sont un éléphant, une peruche, un lièvre, des cerfs et des yacks, le soleil et la lune.

« Le vieillard est l'image de l'éternité, le dieu singe est l'ancêtre des Tibétains et le tableau représente une scène paisible de la vie terrestre avant la création des hommes. »

La religion tibétaine paraît d'abord uniquement remplie de pratiques et de superstitions risibles. Ce n'est qu'après quelques expériences que l'on se rend compte de l'action de la culture bouddhique sur ce bon peuple. Au début, on remarque surtout les moulins à prières et les mômeries des bonzes. « Nous faisons halte à Kiapi, près d'un moulin. L'eau s'enroule sous l'édifice, fait tourner un gros cylindre bourré de prières et ressort sanctifiée, pleine de vertu pour ceux qui en boivent. Aucun pays ne dispose d'une force motrice pareille. On l'emploie à accumuler dans le ciel un potentiel de mérites à donner le vertige.

« D'une maison voisine viennent des appels de trompe et des grondements de tambour. On m'apprend qu'un lama est là depuis vingt jours, priant pour le village. En effet, je grimpe de terrasse en terrasse jusqu'au faite de la maison. Là, sous un comble enfumé, autour d'un feu

de braise, un trio est assis. Une vieille femme et un vieillard, poussiéreux et desséchés, font tourner leurs moulins à prières. En face d'eux, affalé contre le mur, noyé dans le flot de ses étoffes rouges, un grand diable de lama à tête de faune. Sur une petite table, et tout autour de lui dans les plis de sa robe, les objets de son culte sont épars : livres, cloches, chapelets d'ossements humains polis comme le vieil ivoire, trompettes creusées dans un fémur, tambourins en crânes. Le crâne à libations, qui lui sert également de tasse, imprégné de beurre, onctueux et gras, a des transparences d'écaïlle blonde. Un tambour énorme est suspendu à une poutre, sur lequel le lama frappe de grands coups sourds en scandant ses prières. A intervalles réguliers, il embouche le fémur et en tire un son lugubre et dur à réveiller un cimetière.

« Pour faire vibrer cette chose morte, l'effort est si furieux que ses veines gonflées lui boursoufflent la face devenu épouvantable. On croirait voir le diable célébrant son propre culte.

« Il se repose un instant, et, semblant seulement me remarquer, il sourit. Il m'empêche de toucher à son chapelet, mais me montre en riant des figurines de tsampa et de beurre sur des étagères, avec des coupes remplies d'eau et des petites lampes allumées. Je quitte à regret cet homme aimable et gai qui a perpétuellement des os de mort aux lèvres. »

Mais cette religion de petites pratiques s'accompagne d'un souci du prochain qui rappelle le christianisme et ne ressemble guère à l'indifférence égoïste qui se remarque en Chine. M. Jacques Bacot en a trouvé la preuve sur la route qui fait le tour du Dokerla, le rude et fameux pèlerinage d'entre le Mekong et la Salouen.

« Les voyageurs qui ont quitté ce matin le campement ont soigneusement rechargé et recouvert leurs feux et nous trouvons encore quelques braises. Nous aussi, avant de partir, nous les rechargerons d'arbres entiers pour les inconnus qui viendront le soir. Comme c'est différent de l'égoïsme chinois ! J'ai même bien vu souvent que les feuilles de thé sorties de la marmite ne sont pas jetées, mais déposées sur une pierre du foyer. Peut-être un bonze mendiant sera heureux de les faire rebouillir pour colorer son eau pure.

« Cette nuit, je suis seul avec cinq ou six hommes et sans bagages ; les mules sont restées en arrière. Malgré mon refus, tous se dépouillent de leurs couvertures pour me faire un lit et un toit, et toute la nuit ils sont restés accroupis, sous la pluie, à regarder le feu.....

« Au Tibet, le feu est le seul souci du voyageur. Beaucoup sont morts la nuit qui n'avaient pu en faire. Avec un seul briquet il est difficile d'allumer des herbes mouillées. Ici, les deux vieillards solitaires entretiennent le feu de cèdre et de cyprès qui répand dans la forêt l'odeur des sanctuaires. Il suffit que la flamme vivante chasse l'ombre sournoise, et les rudes pèlerins s'étendent sur la terre trempée, reçoivent la pluie toute la nuit et font des rêves mystiques et enchantés. »

Ces pèlerins se livrent, d'ailleurs, dans des élans mystiques qui rappellent notre moyen âge, à des pratiques étranges pour s'assurer les mérites auxquels ils aspirent :

« Quelques-uns font le pieux voyage en mesurant le chemin de leur corps étendu dans la fange, et ils sont enveloppés d'une lourde armure de boue desséchée. Une planchette protège leur front obstiné qui se meurtrirait sur le sol.

« D'autres poussent un mouton, choisi parmi les plus beaux, dont les oreilles sont ornées de rubans. Ces animaux remplacent des pèlerins retenus dans leurs demeures par l'âge ou la maladie. Ils deviennent sacrés et nul ne pourra les tuer sans faire un sacrifice. »

Le pays est terrible, mortel en certaines saisons, ce qui n'empêche pas les pèlerins, dans un élan de mysticisme,

d'y courir à une fin certaine. Parlant d'une de ses journées dans le Dokerla, M. Bacot écrit : « Nous sommes à 4.680 mètres d'altitude. Les brumes enveloppent les autres montagnes. Sous nos pieds, le sol est si fuyant, qu'on se dirait isolé dans le vide sur cet filot aigu de lames et d'aiguilles rocheuses.

« Au début du printemps, avant la fin des neiges, de pieux insensés s'aventurent sur le Dokerla. Ils s'attachent à la corde, comme les alpinistes, et vont l'âme sereine à l'accident inévitable. C'est par grappes qu'ils glissent dans le vide et s'enfouissent pêle-mêle dans leur sépulture de neige. Cette mort est très recherchée par les dévots. »

C'est ainsi que, pendant l'été 1907, M. Bacot a pu voir de près la vie pieuse des Tibétains. Il en aurait encore vu davantage sans les Chinois. Une première fois, il réussit à « semer » le petit mandarin chinois attaché à ses pas, soi-disant pour l'aider, mais en réalité pour l'empêcher de trop voir et de pénétrer dans les régions tibétaines indépendantes. Mais, plus tard, il sera moins heureux, le mandarin ne se laissera plus faire et M. Bacot devra regarder de la rive gauche du Mékong le Tsarong, le pays interdit, où il n'avait encore fait qu'une excursion, autour du Dokerla. Les Chinois gardent le pays; ils y opèrent, comme les nouvelles du Tibet l'ont assez prouvé. Ils y avaient opéré même avant 1907, comme les ruines de lamaserie aperçues çà et là l'ont bien montré au voyageur. Voici comment il décrit celles de la grande lamaserie de Batang :

« Une longue allée de cyprès séculaires borde la façade est. Des logements de novices donnant sur l'extérieur entourent la muraille d'enceinte. A l'intérieur, à perte de vue, des carcasses d'édifices à plusieurs étages, des pans de mur élevés, troués de fenêtres à bordure noire. Les rues désertes se coupent à angle droit, gardant une belle ordonnance à ces ruines orgueilleuses. Deux enfants qui se sont improvisés guides nous mènent à une cuisine que trois vasques de bronze ciselé occupent tout entière. Chacune est posée sur un fourneau fait de deux blocs de béton. Dans l'une on faisait bouillir le thé, dans l'autre on cuisait le riz, dans la troisième on grillait le tsampa. Maintenant, ces bassines sont brisées, mais les morceaux sont encore si lourds que les pillards les ont laissés là. Plus loin, une esplanade immense, rectangulaire. A une extrémité se dresse encore une niche de 50 pieds de haut qui abritait une idole colossale. Dans un monceau de décombres, un homme, avec ses ongles, cherche des métaux fondus. C'est sur cette place que les lamas exécutaient, une fois l'an, des danses diaboliques, en robes magnifiques, avec des masques effrayants. »

Mais ces destructions, nos adhérents les ont connues par la conférence que M. Jacques Bacot nous fit au retour de son voyage le 19 février 1908. Alors il nous a expliqué la politique féroce de Tchaou Fong, le général chinois qui détruit systématiquement les lamaseries et lamas pour faire disparaître du pays tout centre d'organisation qui ne soit pas chinois. Cette politique implacable, poussée de plus en plus loin à l'Ouest, aide beaucoup à comprendre la récente fuite du dalaï-lama de Lhassa.

Nos lecteurs n'ont pas oublié comment M. Bacot décrivait les répressions féroces exercées par Tchaou pour maintenir ses soldats pendant cette campagne, dans un pays sans ressources. Les déserteurs étaient souvent coupés en morceaux. C'est que la perspective de la mort simple ne suffit pas à retenir ces hommes rudes et habitués à ne presque rien attendre de la vie. M. Bacot en donne, dans son livre, un exemple : « Pendant mon séjour à Poutine, dit-il, on exécute les quatre soldats révoltés ramenés il y a un mois. Ici, les choses se passent en famille. Tchaou me montre en riant un groupe d'hommes dans un champ, en face de ma fenêtre, et me tend ma jumelle. On ne voit

encore que des soldats accroupis qui causent tranquillement. Des passants curieux s'arrêtent et attendent. Après quelques instants, un officier, sortant de la maison voisine, s'approche du groupe et fait un signe. Aussitôt, les causeurs se lèvent, sauf quatre, qui, les mains liées, se mettent à genoux. Les curieux se rapprochent et je ne vois plus rien. Quand ils s'écartent de nouveau pour continuer leur chemin, quatre corps gisent sans tête sur le chaume. Un gros porc s'approche déjà pour lécher le sang, mais un homme le chasse à coups de pierres. Et puis c'est tout. »

Cette activité de la mainmise chinoise, avec ses violences, donne une actualité particulière au livre de M. Jacques Bacot. Il a été un des seuls témoins européens de la politique qui a déterminé la dernière crise tibétaine. A vrai dire, cette politique l'a gêné, comme nous l'avons dit; le zèle des mandarins l'a empêché de pénétrer pour de bon au Tsarong, d'où il espérait atteindre le Poyul. C'est pour pousser jusqu'à ce dernier pays que M. Bacot est retourné l'an dernier dans les Marches tibétaines, mais il n'a pas pu passer plus que la première fois, et aux dernières nouvelles il était à Li-kiang, sur le chemin du retour. Nous aurons donc bientôt par lui des renseignements autorisés sur les affaires du Tibet.

A la fin de l'été 1907, M. Bacot dut également rétrograder sur Li-kiang pour sortir de la Chine par Tali et Tenguyeh, en gagnant la Birmanie.

C'est à l'entrée de ce dernier pays qu'il arrête son joli récit, en terminant son livre par la première phrase du délicieux *Adgroup Gumbo*, qu'on a pu lire dans notre Bulletin de janvier : « Mon récit, dit M. Bacot, s'arrête où commence le sien : « Le cinquième jour de la onzième lune, je me suis assis dans un grand navire sur les eaux de l'Iraouaddy, afin de gagner le pays de France... »

VIENT DE PARAÎTRE

L'Inde. Sa situation actuelle, par M. EDOUARD CLAVERY, colonel de France. Un vol. in 8° de 116 pages, broché. — Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris. — Prix : 2 fr. 50.

Dans cet ouvrage, M. Edouard Clavery, qui a déjà tout un passé de publiciste sur les choses d'Asie, étudie la situation morale, sociale et économique de l'Inde britannique qui subit la crise que l'on sait.

Le Tibet dévoilé, par SVEN-HEDIN. — Un volume in-8°, illustré de 69 gravures et une carte en couleurs, broché, 15 fr.; relié toile, 20 fr.; amateur, 22 fr. (Hachette et Cie, Paris)

Dans ce livre, le célèbre explorateur suédois fait l'exposé de son dernier voyage et de ses découvertes géographiques dans la région des sources du Sutl-dj et du Brahmapoutre.

L'Indo Chine française (Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin), par E. FAQUE 2^e édition, mise à jour jusqu'à 1910, 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque utile*, 0 fr. 60 (chez Félix Alcan, éditeur, et chez tous les libraires).

Ce petit volume contient un résumé des connaissances géographiques, ethnographiques et botaniques des pays qui composent l'Indo-Chine française. Il se termine par un court historique de l'intervention des Français en Indo-Chine et un aperçu de l'état de choses actuel dans la colonie.

Les livres, brochures et périodiques envoyés au Comité pour compte rendu devront être adressés à M. Robert de Caix, directeur du « Bulletin du Comité de l'Asie Française », 21, rue Cassette.

Le Gérant : A. MARTIAL.